

CONSEIL REGIONAL

13, 14 et 15 décembre 2023

DELIBERATION

**Plan de réappropriation des langues de Bretagne
2024-2027**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 21 novembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN (sauf de 16h30 à 21h10), Monsieur Nicolas BELLOIR (sauf de 16h15 à 21h10), Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gael BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (sauf de 20h à 21h10), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON (sauf de 8h30 à 12h20), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC (sauf de 10h40 à 11h40), Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER (sauf de 17h30 à 21h10), Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORE, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (sauf de 8h30 à 11h50), Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC (sauf de 18h30 à 21h10), Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC, Madame Armelle NICOLAS, Madame Gaëlle NICOLAS, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC, Madame Claudia ROUAUX (sauf de 19h15 à 21h10), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (sauf de 14h à 21h10), Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE (sauf de 8h30 à 12h20), Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC à partir de 16h30 et jusqu'à 21h10), Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER à partir de 16h15 et jusqu'à 21h10), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO à partir de 20h et jusqu'à 21h10), Monsieur Florent DE KERSAUSON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE FUR à partir de 8h30 et jusqu'à 12h20), Monsieur Benjamin FLOHIC (pouvoir donné à Monsieur Denis PALLUEL à partir de 10h40 et jusqu'à 11h40), Monsieur Maxime GALLIER (pouvoir donné à Madame Véronique MÉHEUST à partir de 17h30 et jusqu'à 21h10), Monsieur Loïc HENAFF (pouvoir donné à Monsieur Michaël QUERNEZ), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Paul MOLAC), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 8h30 et jusqu'à 11h50), Madame Isabelle LE CALLENNEC

(pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ à partir de 18h30 et jusqu'à 19h15), Monsieur LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN) (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Monsieur Tristan ROUAUX (pouvoir donné à Madame Carole LE BECHEC à partir de 19h15 et jusqu'à 21h10), Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS à partir de 14h et jusqu'à 21h10), Madame Marie-Pierre VEDRENNE (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 8h30 et jusqu'à 12h20).

Envoyé en préfecture le 18/12/2023 à 15h52
Reçu en préfecture le 18/12/2023 à 15h52
Publié le 18/12/2023 à 15h52
BIP : 035-233500016-20231214-231_DÉL_02-DE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique social et environnemental lors de ses réunions des 4 et 5 décembre 2023 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Culturel de Bretagne lors de sa réunion du 2 décembre 2023 ;

Vu les échanges en commissions « Formation, orientation et langues de Bretagne » le 6 décembre 2023 et « Culture » le 7 décembre 2023 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Vu l'amendement n°14 réécrit adopté en séance ;

Et après avoir délibéré, à 11h30 ;

DÉCIDE
À l'unanimité

- **D'APPROUVER** le plan de réappropriation des langues de Bretagne ainsi que son plan de financement prévisionnel pour la période 2024-2027, ci-annexés.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Direction de l'éducation et des langues de Bretagne

Session du Conseil régional - 13,14 et 15 décembre 2023

Plan de réappropriation des langues de Bretagne 2024-2027

Le breton et le gallo ont été officiellement reconnus, aux côtés du français, comme langues de la Bretagne par la politique linguistique adoptée par le Conseil régional en 2004. Partant du constat d'une perte alarmante et continue de locuteur·rices chaque année et d'un renouvellement par la transmission scolaire ou familiale insuffisant pour assurer la stabilité de leur nombre, la Région a pris à cette occasion des mesures fortes en structurant une politique linguistique autour d'objectifs d'accélération de la transmission d'une part, d'objectifs de renforcement de leur présence dans la vie quotidienne d'autre part, afin de favoriser le rétablissement de leur usage social et de susciter l'envie d'apprendre auprès du plus grand nombre.

L'actualisation de cette politique en 2012 a renforcé ces orientations et conduit la Région à consacrer des moyens supplémentaires pour l'atteinte de ses objectifs, tant en ce qui concerne le soutien aux structures de rang régional ou plus local qui agissent au quotidien pour la diffusion, la promotion et la transmission du breton ou du gallo que pour ses interventions directes, sous la forme de dispositifs incitatifs ou d'aides à la production de contenus culturels par exemple.

En 2018, la Région a conduit une étude sociolinguistique complète qui a confirmé que l'usage du breton et du gallo ne concernait plus que 5,5% de la population de la Bretagne historique pour ce qui concerne le breton et 5% pour ce qui concerne le gallo et que dans les deux cas le vieillissement des locuteur·rices était avéré. L'existence de ces langues, reflets de l'histoire particulière de la Bretagne, est menacée au fur et à mesure que les locuteur·rices natif·ves âgé·es disparaissent et tant que le nombre de nouveaux·elles locuteur·rices, issu·es de l'école ou de la formation des adultes, ne compense pas cette évolution démographique.

Ces données ont permis à la Région d'obtenir de l'État l'insertion d'objectifs ambitieux dans la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 signée en mars 2022, tout particulièrement en ce qui concerne le développement de l'enseignement bilingue français-breton et l'enseignement du breton et du gallo comme langues vivantes.

Convaincus qu'il est souhaitable que l'usage de ces langues soit non seulement maintenu, mais développé sur le territoire, nous proposons pour chacune d'entre elles, en complément des politiques volontaristes des autres collectivités territoriales et des actions que l'État s'est engagé à réaliser dans le cadre de la convention spécifique, un plan ambitieux de réappropriation. Celui-ci prend en compte la situation sociolinguistique du territoire et a pour objectifs principaux de contribuer, en mobilisant les compétences et moyens qui sont ceux de l'institution, à enrayer la baisse du nombre de leurs locuteur·rices et de favoriser les conditions d'une restauration de leur statut de langues d'usage social courant dans la société bretonne.

Pour ce qui concerne le breton, l'urgence est de renforcer et d'élargir l'action régionale, compte tenu du vieillissement de la population des locuteur·ices, 79% d'entre eux·elles ayant plus de 70 ans¹. Le poids de la transmission scolaire de la langue bretonne est prépondérant pour les jeunes générations (90% des 15-24 ans), ce qui conforte la stratégie régionale, détaillée dans le premier axe du plan de réappropriation, de développement de l'enseignement bilingue dans les champs d'intervention possibles de l'institution, en complément d'une action de l'État que la Région souhaite volontaire, conformément aux engagements de la convention spécifique. Une action forte sera également menée pour la mise en œuvre de l'accessibilité de tous·tes les adultes à la formation à la langue

¹ Source : enquête sociolinguistique 2018.

bretonne, en particulier les actif·ves qui rencontrent des difficultés à suivre les formations intensives et souhaitent apprendre la langue de manière accélérée.

La perception positive et l'attachement fort des Breton·nes à la langue bretonne, crée des attentes vis-à-vis de la présence de la langue dans la vie quotidienne. Le second axe du plan entend répondre à ces souhaits et favoriser le développement de la langue bretonne dans la vie publique, en complément des mesures prévues par la convention spécifique et tout particulièrement en mettant en place ou en développant des politiques de soutien et de diffusion dans l'ensemble des champs de compétence de l'institution régionale. Une action forte est également prévue pour ce qui concerne la présence de la langue dans les médias afin d'augmenter sa visibilité pour tous·tes les habitant·es et d'offrir aux locuteur·rices des contenus plus variés et plus nombreux. Le numérique étant désormais un enjeu stratégique pour l'accessibilité et la diffusion de la langue bretonne, ce plan innove avec la création d'une politique intégrée de développement de la langue dans ce domaine, tant pour ce qui concerne sa place dans l'intelligence artificielle que son usage au quotidien ainsi que la diversification des contenus. Enfin la diffusion du spectacle vivant en breton sera plus soutenue et le soutien à la chaîne du livre en breton visera à renforcer la structuration de celle-ci et améliorer la diffusion des ouvrages auprès du plus grand nombre de lecteur·rices.

⇒ **Financement prévisionnel**

Axe	2024	2025	2026	2027
1 Transmettre la langue bretonne	4 818 750 €	5 112 550 €	5 412 450 €	5 670 450 €
2 Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne	5 466 450 €	5 548 950 €	5 665 950 €	5 657 950 €
TOTAL	10 285 200 €	10 661 500 €	11 078 400 €	11 328 400 €

Pour ce qui concerne le gallo, depuis 2018 et le vote d'un premier plan d'action structuré et spécifique à la langue gallèse, la Région Bretagne mène une politique volontaire et ambitieuse pour la transmission et la présence du gallo dans la société. Son action se concrétise notamment par un soutien important aux acteurs et associations qui travaillent dans les domaines de l'enseignement et de la formation, de la diffusion et de la création en langue gallèse. Malgré cet engagement majeur, la pratique et la présence du gallo dans la société restent insuffisantes et le nombre de locuteurs dont 56% ont plus de 60 ans² va continuer de baisser, compromettant ainsi son avenir. C'est pourquoi, la Région propose, en partenariat avec les acteurs associatifs, les collectivités territoriales ainsi que l'Etat, de mettre en place des mesures particulières pour faire progresser le nombre de locuteurs actifs, c'est-à-dire de personnes en capacité de transmettre, parler, lire et utiliser la langue.

Le présent plan propose de faire progresser l'enseignement de la langue gallèse et de contribuer à former des adultes pour répondre aux besoins nouveaux en matière de professionnel·les gallophones. Il propose également de rendre davantage visible, audible et lisible la langue dans l'espace public en accompagnant notamment la création et la diffusion d'outils numériques, en renforçant le soutien à la création, à la production et à la diffusion de contenus multimédias et en accompagnant les initiatives qui valorisent la langue gallèse.

Au travers de cette nouvelle feuille de route, la Région souhaite impulser une nouvelle dynamique pour une réappropriation de la langue de notre territoire par le plus grand nombre.

⇒ **Financement prévisionnel**

Axe	2024	2025	2026	2027
1 Transmettre la langue gallèse par l'enseignement et la formation	86 500 €	153 500 €	248 500 €	271 500 €
2 Développer la présence de la langue gallèse dans la vie quotidienne	959 000 €	1 175 100 €	1 255 650 €	1 381 900 €
TOTAL	1 045 500 €	1 328 600 €	1 504 150 €	1 653 400 €

Pour chacun de ces plans les indicateurs qui y figurent feront l'objet d'un suivi et d'une publication annuelle dans le cadre du rapport transversal annexé au rapport d'activité et de développement durable. Un état de la réalisation de chacune des actions de chaque plan sera également joint à cette évaluation.

² Source : enquête sociolinguistique 2018.

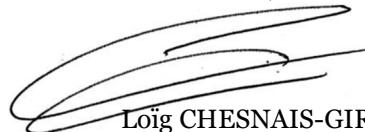
Les décisions nécessaires à la mise en œuvre de ces plans seront proposées à votre approbation dans les budgets primitifs 2024, 2025, 2026 et 2027 ainsi qu'à la Commission permanente pour l'approbation des dispositifs et l'attribution des subventions.

Conformément à l'esprit de coopération partenariale en Bretagne entre la Région et ses partenaires, la concertation continue avec les territoires sera poursuivie, permettant sur plusieurs aspects la nécessaire harmonisation et la complémentarité des actions.

Ainsi, il vous est proposé :

- **de bien vouloir approuver le plan de réappropriation des langues de Bretagne ainsi que son plan de financement prévisionnel pour la période 2024-2027.**

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Plan de réappropriation des langues de Bretagne : breton

Décembre 2023



Table des matières

Préambule	3
1. Transmettre la langue bretonne	8
1.1 Développer l'enseignement initial et supérieur en et de la langue bretonne	8
1.1.1 Soutenir le développement de l'enseignement bilingue.....	9
1.1.2 Accompagner la généralisation de l'enseignement dans le premier et le second degrés.....	13
1.1.3 Accompagner la formation des enseignant·es bilingues	14
1.1.4 Encourager la production et la diffusion de matériel pédagogique en langue bretonne	20
1.1.5 Stimuler la recherche universitaire sur la langue bretonne.....	21
1.2 Développer la formation des adultes à la langue bretonne	22
1.2.1 Garantir l'accessibilité de tous et toutes à la formation à la langue bretonne	23
1.2.2 Favoriser l'insertion professionnelle par la formation intensive à la langue bretonne	24
1.2.3 Soutenir les formations extensives et semi-intensives.....	27
1.2.4 Accompagner la formation pour les métiers brittophones en tension	28
2. Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne	32
2.1 Soutenir le développement de la présence de la langue bretonne dans la vie publique	32
2.1.1 Aider à la structuration des politiques publiques locales.....	33
2.1.2 Renforcer la présence de la langue bretonne dans le fonctionnement et les politiques régionales.....	34
2.2 Appuyer la sensibilisation, la connaissance et la diffusion de la langue bretonne	41
2.2.1 Renforcer les missions et actions de l'Office public de la langue bretonne	41
2.2.2 Connaître la situation sociolinguistique de la Bretagne	42
2.2.3 Soutenir la sensibilisation et la connaissance de la langue bretonne	43
2.2.4 Développer la diffusion culturelle et sociale en langue bretonne dans les territoires	44
2.3 Développer les politiques inclusives intégrant la langue bretonne	46
2.3.1 Diffuser la culture de l'égalité en langue bretonne	46
2.3.2 Développer les politiques jeunesse en langue bretonne.....	47
2.4 Intensifier la diffusion de contenus multimédias en langue bretonne.....	49
2.4.1 Développer une plateforme d'accessibilité universelle aux contenus multimédias en langue bretonne	49
2.4.2 Assurer la présence numérique de la langue bretonne	50
2.4.3 Aider la diffusion radiophonique et audiovisuelle	53
2.4.4 Développer la production de contenus audiovisuels	58
2.5 Développer l'édition et la lecture en langue bretonne	61
2.5.1 Structurer l'édition, la diffusion et la lecture publique.....	61
2.5.2 Aider à la traduction et l'édition d'ouvrages	63
2.6 Encourager les pratiques culturelles en langue bretonne	65
2.6.1 Développer le théâtre en langue bretonne.....	66
2.6.2 Soutenir la production et la diffusion musicales en breton	68
Trajectoire budgétaire prévisionnelle	69

Préambule

Dès la fin du XIX^{ème} siècle, la société civile bretonne s'est mobilisée pour réclamer des mesures en faveur de l'enseignement du breton et sa reconnaissance dans la vie publique. L'action associative n'a fait que croître tout au long du XX^{ème} siècle et une première reconnaissance est intervenue en 1951 avec l'adoption de la loi Deixonne autorisant l'enseignement facultatif de certaines langues régionales, dont le breton, puis en 1977 avec la Charte culturelle qui reconnaissait la personnalité culturelle de la Bretagne et lui permettait de mettre en place des outils propres.

Le Conseil régional a pris en compte dès sa création les besoins du secteur associatif et a relayé certaines de ses revendications. En décembre 2004, partant du constat de la disparition naturelle de près de 10 000 brittophones par an et de la rupture de la transmission naturelle de la langue bretonne, la Région a adopté à l'unanimité sa première politique linguistique, avec pour ambition de mettre en œuvre des moyens propres à assurer sa pérennité, en assurant son maintien et sa transmission avec pour objectif de stabiliser le nombre de locuteur·rices ; en permettant à chacun·e qui le souhaite d'apprendre, d'écouter, de parler et de lire le breton ; en favorisant la présence de la langue bretonne dans les divers champs de la vie sociale en Bretagne. Dans la foulée de cette avancée historique pour la langue bretonne, une mission spécialement dédiée a été créée dans les services régionaux et un programme budgétaire a été établi. Cette mission est devenue un service de plein exercice en 2010 et le programme budgétaire a connu depuis 2005 une montée en puissance régulière¹. L'adoption de la politique linguistique en 2004 a permis de mieux structurer l'action régionale en faveur de la langue bretonne, qu'il s'agisse du soutien direct aux acteurs ou des relations avec les autres collectivités et services de l'État, ce qui a renforcé la position régionale dans la négociation de la convention additionnelle au contrat de projets État-Région 2007-2013.

Une évolution majeure du contexte légal est intervenue en 2008 : le nouvel article 75-1 de la Constitution a reconnu les langues régionales comme appartenant au patrimoine de la France. Si cette ouverture n'a pas permis de lever tous les blocages liés à une interprétation restrictive et constante par le Conseil constitutionnel du premier alinéa de l'article 2², plusieurs lois ont été adoptées par la représentation nationale qui ont permis de débloquer nombre de situations et de renforcer la position régionale tout comme celle des défenseurs des langues régionales :

- La loi n°2013-595 qui reconnaît l'enseignement bilingue et l'enseignement des langues régionales et prévoit qu'il est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage ;
- La loi n°2014-58 (MAPTAM) qui inscrit dans le code général des collectivités territoriales la compétence des régions en matière de promotion des langues régionales ;
- La loi n°2015-991 qui interdit le refus de dérogation scolaire pour l'enseignement public bilingue et rappelle que les compétences en matière de langue régionales sont partagées entre les différents niveaux de collectivités ;
- La loi n°2016-925 qui intègre les œuvres en langues régionales dans les quotas radiophoniques ;
- La loi n°2017-256 qui prohibe les discriminations portant sur la capacité à s'exprimer en une autre langue que le français et lève l'interdiction de traductions des textes officiels en une autre langue que le français ;
- Enfin la loi n°2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion qui introduit une obligation pour l'État et les collectivités territoriales de concourir à l'enseignement, à la diffusion et à la promotion des langues régionales, protège les langues régionales d'une interprétation restrictive de la loi n°94-665

¹ 3 941 065 € ont été consacrés à la langue bretonne en 2005, 8 819 642 € en 2022 (après lissage des engagements pluriannuels).

² « La langue de la République est le français. »

du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, oblige les communes à verser le forfait scolaire aux écoles bilingues et par immersion, permet la généralisation de l'enseignement des langues régionales dans le cadre de l'horaire normal des cours, autorise expressément le bilinguisme du jalonnement routier et de la signalétique bâimentaire.

Dans le cadre du Pacte d'avenir et en application de la loi n°2013-595 précitée, une première convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne a été signée en décembre 2015 entre la Région, l'État (Préfecture de région et Rectorat d'académie), les universités de Rennes 2 et de Bretagne occidentale. Cette convention prévoyait notamment l'accroissement des capacités d'accueil dans l'enseignement, une croissance du nombre de postes bilingues aux différents concours pour aboutir à un taux de 20%, des actions de développement à mettre en œuvre dans l'enseignement supérieur et la recherche, la formation des adultes, les politiques en faveur de la jeunesse, les médias audiovisuels, le numérique, l'édition, le spectacle vivant en langue bretonne. Enfin des dispositions conventionnelles prévoyaient la mise en place progressive d'un jalonnement bilingue sur les routes nationales.

L'enquête sociolinguistique de 2018

Lors du dernier recensement général, en 1999, l'INSEE a réalisé une enquête qui comportait notamment des questions sur la pratique des langues à la maison. Il en ressort qu'il y avait à cette époque environ 264 000 locuteur·rices du breton en Bretagne. Un sondage réalisé en 2007 sur un échantillon représentatif de personnes de 15 ans et plus a permis d'actualiser ces données : le nombre de locuteur·rices était estimé à 206 000, soit 5,5% de la population bretonne au lieu de 8,3% en 1999. La Région a souhaité conduire une enquête plus ambitieuse en 2018 sur un échantillon plus large (plus de 8 000 personnes interrogées) afin d'actualiser les données précédemment recueillies, de disposer d'éléments lui permettant d'affiner et de renforcer ses politiques et de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs des données fiables à l'échelle des pays, grâce à l'ampleur de l'échantillonnage. Sur le plan de la connaissance et de la pratique de la langue bretonne, cette enquête a révélé :

- Une apparente stabilité du nombre (environ 207 000) et du taux de locuteur·rices (5,5%) par rapport à 2007 ;
- Une baisse du nombre de brittophones effectif·ves et un vieillissement accéléré de la population locutrice, avec une moyenne d'âge s'établissant à 70 ans contre 63 ans en 2007 et 79% des brittophones âgés de plus de 60 ans ;
- Un poids prépondérant de la transmission scolaire de la langue bretonne pour les jeunes générations (90% des 15-24 ans) et de ce fait des compétences en lecture et écriture très élevées (98% des 15-24 ans) ;
- Une fréquence et une variété d'usage de la langue beaucoup plus importante pour les 15-24 ans.

Ceci confirme que, du strict point de vue démographique, la langue bretonne est dans une situation extrêmement préoccupante pour les deux décennies à venir, avec une disparition prévisible de la grande majorité des locuteur·rices et, au rythme de renouvellement actuel, environ 50 000 locuteur·rices à l'horizon 2050, mais que les stratégies de transmission aux plus jeunes, si elles sont poursuivies et amplifiées, sont la clé d'une revitalisation de la connaissance et de l'usage social courant du breton. La prise en compte par la Région de la nécessité de soutenir le développement d'une langue moderne, adaptée aux usages sociaux contemporains et répondant aux attentes de toutes les catégories de population, est pleinement cohérente avec cette stratégie de transmission.

Interrogé·es par ailleurs sur leur perception de la langue bretonne, les Breton·nes font preuve d'un attachement très fort, d'une adhésion à plus de langue bretonne, bien partagés entre les territoires et les générations :

- 34% des personnes interrogées souhaiteraient ou auraient souhaité savoir le breton, avec de faibles différences selon les territoires ;

- 33% souhaiteraient ou auraient souhaité que leurs enfants sachent le breton, en particulier dans les pays littoraux et les pays de Rennes et des Vallons de Vilaine (plus de 35%). Ce souhait est particulièrement fort chez les 15-39 ans (43%) et les habitant·es des grandes villes (37%) ;
- L'attachement moyen à la langue bretonne est de 5,3 sur une échelle de 0 à 10 et 29% des personnes interrogées sur pratiquement tous les pays donnent une note d'attachement située entre 8 et 10 ;
- 73% des personnes interrogées souhaitent plus de breton à l'école ; 59% la présence du breton dans les services publics et 73% les panneaux bilingues français-breton ; 55% plus d'émissions en breton à la télévision et à la radio, sans que n'apparaissent de différences territoriales importantes (9 points d'écart entre les départements les plus et moins favorables à l'enseignement, 4 points pour les médias, 11 points pour les services publics et 4 points pour la signalétique).

Forte des conclusions de cette enquête, la Région a adopté en décembre 2018 ses grandes orientations de la nouvelle politique linguistique, invitant à passer d'une coofficialité symbolique entre langues française et bretonne à une coofficialité de fait, visible tant dans le soutien aux initiatives des acteurs publics et privés que dans les actions régionales, afin de contribuer à la création de la société bilingue souhaitée par les Breton·nes, en poursuivant et d'amplifiant son action, en posant des objectifs à atteindre en concertation avec ses partenaires, tout en rappelant l'attente d'une différenciation qui libérerait ses moyens d'action et la nécessité d'une évolution rapide du cadre juridique, qui persiste à limiter les possibilités de développement de la transmission et de la pratique de la langue bretonne au quotidien.

La convention spécifique État-Région 2022-2027

Le 15 mars 2022, après deux ans de négociation, la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 a été signée par l'État, représenté notamment par le Premier ministre, la Région et les universités. Cette nouvelle convention, s'appuyant sur le contexte sociolinguistique et la demande sociale décrits par l'enquête menée par la Région en 2018 ainsi que sur les dispositions de la loi n°2021-641 du 21 mai 2021, comprend 179 articles qui détaillent les mesures nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie coordonnée entre l'État, la Région et les universités pour la préservation et la transmission de la langue bretonne.

En matière de transmission du breton, des objectifs et moyens ambitieux y sont énoncés : mise en place d'une programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement bilingue français-breton avec notamment pour objectif d'atteindre 30 000 élèves bilingues ; soutien renforcé au réseau Diwan ; généralisation progressive de l'offre d'enseignement du breton dans le premier degré ; mesures renforcées pour augmenter le nombre d'enseignant·es bilingues formé·es chaque année. Pour ce qui concerne l'usage et la présence du breton dans la vie quotidienne et l'espace public, de nouvelles mesures viennent également implémenter les avancées de la convention précédente, notamment la pose d'une signalétique bilingue paritaire français-breton par l'État dans ses bâtiments accueillant du public à l'occasion des constructions ou renouvellements, l'incitation pour les communes à délivrer des livrets de famille bilingues, la généralisation du jalonnement routier bilingue sur l'ensemble des programmes de travaux sur les routes nationales.

Le plan de réappropriation de la langue bretonne

La demande sociale en faveur d'un renforcement de la présence de la langue bretonne dans tous les aspects de la vie quotidienne, révélée par l'enquête de 2018, trouve sa traduction dans l'action concrète du très dense tissu associatif agissant dans tous les champs (éducatif, culturel, social, public, économique...), soit à l'échelle de la Bretagne, soit dans des associations locales ou territoriales qui font vivre la langue au quotidien et agissent pour le déploiement large de sa transmission, l'amélioration de sa visibilité et sa restauration comme langue d'usage social. Les Breton·nes semblent

en effet refuser de se résoudre à la disparition d'une langue qui constitue un l'élément fondamental, sinon le principal marqueur de l'identité collective de la Bretagne. Ils·elles expriment leur attente que les pouvoirs publics, à tous niveaux, travaillent fermement à inverser la tendance et à créer les conditions qui permettront à la langue bretonne de redevenir une composante solide d'un environnement culturel riche de sa diversité, producteur de cohésion sociale, d'épanouissement collectif et individuel.

Ces attentes ayant été fortement exprimées ces dernières années, en particulier lors de la période de crise qui a suivi la saisine du Conseil constitutionnel sur la proposition de la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, mais également au regard des difficultés constatées dans l'application timide par l'État des principales avancées contenues dans la convention spécifique, l'Exécutif régional a souhaité élaborer et mettre en œuvre un plan de réappropriation de la langue bretonne qui prenne la mesure de l'urgence que cette dernière connaît : si la transmission qui est essentiellement scolaire, progresse d'année en année, le rythme de cette progression est largement insuffisant pour maintenir le taux global de 5,5% de locuteur·rices dans la société bretonne et la question de la place du breton dans la société reste prégnante, la langue apprise devant devenir langue d'usage courant, naturel, pour que l'habitus de la transmission par l'environnement quotidien soit restauré en plus de la transmission par l'école ou la formation des adultes.

Plusieurs préalables ont présidé à l'élaboration du ce projet de plan :

- La Région appuie son action sur la demande exprimée par la population sur la totalité du territoire de la Bretagne et il ne saurait être question de mettre en place des dispositifs systématiques et rigides qui ne correspondraient à aucune réalité contemporaine - notamment sociolinguistique - et provoqueraient confusion ou perte d'énergie ;
- La langue bretonne appartient à l'ensemble de la population bretonne et non à une poignée de passionné·es, quels que soient leurs mérites, ni aux seul·es brittophones. Elle s'adresse à tous·tes les Breton·nes et il importe donc que les pouvoirs publics intègrent sa survie dans toutes leurs politiques, comme le prévoit l'article L1 du code du patrimoine, afin d'aboutir à la création d'une société pleinement bilingue dans une perspective inclusive ;
- La politique linguistique en faveur de la langue bretonne repose sur l'encouragement et l'incitation et non sur l'obligation. Personne n'est dans l'obligation d'apprendre la langue bretonne mais tous·tes ceux·celles qui le souhaitent doivent pouvoir accéder à son apprentissage dans les conditions les plus faciles et les moins onéreuses possibles, quels que soient son origine, son lieu de vie, son âge ou sa catégorie socio-professionnelle ;
- Si les tendances rappelées dans les politiques votées en 2004, 2012 et 2018 restent d'actualité, beaucoup de progrès ont été accomplis, que ce soit directement grâce aux efforts de structuration menés par la Région ou par le renforcement de la prise en compte des besoins linguistiques de la population par les autres niveaux de collectivités, en coordination entre elles ou en concertation avec la Région et les acteurs associatifs. Il convient de conforter et de renforcer les actions qui ont conduit à ces progrès et non de se limiter à de seules mesures nouvelles.

Afin de renforcer et adapter ses politiques existantes mais également de créer les dispositifs ou lignes nécessaires à la réponse aux nouveaux besoins, la Région propose de poursuivre la structuration de son action en deux grands axes :

- Transmettre la langue bretonne, comprenant d'une part l'ensemble des mesures concernant l'enseignement bilingue et par immersion, en prenant en compte les orientations et objectifs de la convention spécifique signée en 2022, notamment pour ce qui concerne la formation des enseignant·es bilingues ; comprenant d'autre part les mesures relatives à la formation des adultes dans le cadre du droit à la formation pour tous·tes, avec des mesures spécifiquement dédiées aux publics qui ne peuvent aujourd'hui facilement et rapidement se former ainsi qu'un souci particulier de répondre aux besoins des métiers brittophones en tension ;

- Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne, cet axe complémentaire de la stratégie de transmission intégrant désormais les politiques régionales transversales, la réponse de la politique linguistique seule ne pouvant satisfaire les besoins et l'exemplarité dans la mise en visibilité du breton dans toutes les compétences régionales constituant un élément fondamental de toute démarche de réappropriation ; la poursuite et le renforcement du soutien aux démarches structurantes et généralistes permettant de sensibiliser, promouvoir et diffuser la connaissance au plus grand nombre, en particulier grâce au très important travail mené par l'Office public de la langue bretonne ; l'intégration des démarches transversales favorisant la cohésion et la justice sociale – égalité, jeunesse- dans l'écosystème brittophone ; enfin le renforcement des politiques et dispositifs favorisant la diffusion du livre, du spectacle vivant, des médias en langue bretonne, comprenant une stratégie nouvelle et ambitieuse de développement de la présence de la langue dans le monde numérique.

Le présent plan de réappropriation trouvera une première déclinaison opérationnelle dès le budget primitif 2024, avec une évolution de la structure des axes 1 et 2 du programme 301 « Langues de Bretagne » en cohérence avec les axes et actions ci-dessus mentionnés. Des étapes de revoyure pourront être proposées d'ici à 2027, en fonction des évolutions de contexte, notamment pour l'application, pour ce qui concerne les engagements et les compétences de la Région, de la convention spécifique.

Les indicateurs figurant dans le plan de réappropriation feront l'objet d'un suivi et d'une publication annuelle dans le cadre du rapport transversal annexé au rapport d'activité et de développement durable. Un état de la réalisation de chacune des 50 actions du plan sera également joint à cette évaluation.

1. Transmettre la langue bretonne

L'effet démographique joue en défaveur du breton, comme le démontrent les données de l'enquête menée en 2018 et, sans un effort vigoureux, le nombre de locuteur·rices risque de chuter à un niveau tel qu'il condamnerait vraisemblablement définitivement la langue bretonne. L'avenir de la langue bretonne ne sera en effet assuré que si une fraction suffisante de la population la maîtrise et la convention spécifique signée avec l'État en mars 2022 posait comme objectif premier la stabilisation de la part actuelle des locuteur·rices dans la population totale.

Leur taux parmi les adultes de 25 à 60 ans, comparativement à la population plus âgée, étant extrêmement faible, « *cette stabilisation recherchée doit avant tout se traduire par un effort conséquent pour la formation d'un nombre suffisant de locuteur·rices jeunes, afin de compenser la perte démographique inéluctable à court terme* » et la convention, considérant que « *l'école a un rôle essentiel pour la sauvegarde et la transmission de la langue* », précise qu'il convient de poursuivre les efforts pour favoriser le développement de l'offre d'enseignement en langue bretonne grâce aux filières bilingues et immersives ainsi que de l'offre d'enseignement du breton comme langue vivante. La Région agit en ce sens depuis 2004 et envisage de renforcer cet axe prioritaire de sa politique.

La Région considère également la nécessité, en complément de sa politique en faveur de l'enseignement, de poursuivre et renforcer son action de formation en faveur des adultes, le développement de la formation professionnelle et continue à la langue bretonne étant également une priorité d'action posée par la convention spécifique.

1.1 Développer l'enseignement initial et supérieur en et de la langue bretonne

INDICATEUR
Élèves bilingues dans
l'académie de Rennes

Nombre

2018	17 580
2019	18 092
2020	18 352
2021	18 489
2022	18 919
Cible 2027	30 000

L'actualisation de la politique linguistique en 2012 prévoyait des engagements forts pour répondre aux besoins de développement de l'enseignement bilingue. La négociation de la convention spécifique 2015-2020 a permis, sur cette base, l'inscription de dispositions nouvelles relatives à la révision partenariale de la carte des pôles, porteuses de réelles avancées, de même que l'acceptation par l'Académie du principe de développement de l'offre d'enseignement bilingue en fonction des dynamiques territoriales de croissance démographique. Cette convention a également permis la levée des seuils contraints d'ouvertures de sites, l'Académie appréciant les opportunités en fonction des caractéristiques de chaque territoire. Enfin, dans l'enseignement public, les engagements qui ont été mis en œuvre par l'Académie à partir de 2015 ont permis un développement notable de

l'offre d'enseignement bilingue au collège, participant à la résorption de la rupture de continuité entre 1^{er} et 2^d degrés. Malgré ces avancées, l'objectif de 20 000 élèves bilingues en 2020 n'a pas été atteint.

Lors de la négociation de la convention spécifique 2022-2027, la Région s'est activement mobilisée pour aboutir à la proposition d'une méthode de travail pour la définition d'objectifs de développement de l'enseignement bilingue et pour la programmation de sa carte bisannuelle des pôles. Ces avancées ont pu être inscrites dans la convention, qui a par ailleurs relevé l'objectif à atteindre en termes de nombre d'élèves bilingues, passant à 30 000 à son échéance, nombre minimum d'élèves requis pour que la langue bretonne puisse garder le même taux de locuteurs dans la société bretonne qu'en 2018.

La question de l'enseignement de la langue bretonne dans le cadre de l'horaire normal des cours, dans le 1^{er} degré et dans le 2^d degré, a également fait l'objet d'une négociation, aboutissant notamment à la définition d'objectifs de développement dans le 1^{er} degré en fonction des territoires départementaux et dans le 2^d degré en fonction du nombre de collèges.

Enfin la convention spécifique a précisé plusieurs avancées destinées à favoriser la formation d'un nombre plus important de futur·es enseignant·es et l'amélioration des conditions de celle-ci, la sécurisation de la production de documentation pédagogique en langue bretonne et enfin le développement de la recherche universitaire sur les questions intéressant l'enseignement de la langue.

73% des Breton·nes étant favorables à plus d'enseignement du breton à l'école et 33% à ce que leurs enfants sachent la langue selon l'enquête sociolinguistique de 2018, la Région poursuivra son soutien aux acteurs du développement de l'enseignement de la langue, qui est le maillon primordial de toute stratégie de réappropriation linguistique.

1.1.1 Soutenir le développement de l'enseignement bilingue

La situation de chacun des trois réseaux d'enseignement bilingue (public, privé) et immersif (Diwan) est différente et la capacité de chacun de ces réseaux à développer ses sites pour accueillir plus d'enfants lors de chaque rentrée dépend de ses caractéristiques propres et d'un soutien régional adapté à son statut et ses besoins. La Région renforcera son accompagnement des démarches de mutualisation, qu'il s'agisse de la communication ou de la mise en réseau des enseignant·es des trois filières. Elle soutiendra par ailleurs toute initiative, au choix de la communauté éducative locale, aboutissant à la mise en place d'un enseignement bilingue par la méthode dite de l'immersion dans les écoles bilingues publiques et privées.

1.1.1.1 Communiquer sur l'offre d'enseignement bilingue

La Région soutient depuis 2021 la campagne annuelle *ecole.bzh* pour la promotion de l'enseignement bilingue auprès des parents de jeunes enfants. Cofinancée par Diwan, Div Yezh, Divaskell, Kevre Breizh, bénéficiant d'une importante aide technique de l'Office public de la langue bretonne (OPLB), la campagne est actuellement soutenue à hauteur de 60 000 € par an par la Région grâce à une subvention à l'association Mignonned ar Brezhoneg, maître d'ouvrage de l'opération.

La campagne est déclinée sous forme d'affiches, dépliants, bannières disposées sur les écoles, sur les réseaux sociaux. Le site *ecole.bzh* permet au grand public de retrouver toutes les explications nécessaires sur l'enseignement bilingue et immersif, la carte des sites pour chacune des trois filières, la liste et la carte des portes ouvertes des écoles, ainsi que des réponses aux demandes les plus courantes, notamment sur la pédagogie. Depuis 2023, à l'initiative d'Ententes de pays, une déclinaison territoriale de cette campagne est progressivement mise en place, comprenant notamment des dépliants et visuels présentant dans le détail l'offre d'enseignement sur des territoires précis.

L'action proposée		Action n° 1.		
Soutien Région		Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention de 60 K€ par an		OPLB, Conseils départementaux, Diwan, Div Yezh, Divaskell, Kevre Breizh, Ententes de pays	Tous les ans	Mignonned ar brezhoneg

1.1.1.2 Soutenir le développement du réseau Diwan

Le réseau Diwan, dont la première école a été fondée en 1977, assure un enseignement de la langue bretonne par la voie de l'immersion dans 47 écoles, 6 collèges et 2 lycées, sous contrat avec l'Éducation nationale. Les établissements Diwan sont laïques, gratuits et ouverts à toutes et tous.

En dépit de la circulaire du 16 décembre 2021 qui reconnaît formellement la possibilité d'un « *enseignement bilingue par la méthode dite immersive* » - et étend cette possibilité à l'enseignement public ainsi qu'à l'enseignement privé sous contrat - le réseau reste aujourd'hui confronté à de nombreuses difficultés pour la mise en œuvre de son plan de développement territorial, notamment pour ce qui concerne :

- L'ouverture de nouveaux sites, rendue extrêmement difficile du fait des dispositions de l'article L. 914-3-I du code de l'éducation modifiées par l'article 3 de la loi n°2018-266 du 13 avril 2018 ;
- La perception du forfait scolaire, pour lequel certaines communes n'appliquent pas les dispositions de l'article L. 442-5-1 du code de l'éducation modifiées par l'article 6 de la loi n°2021-641 du 21 mai 2021 ;
- L'absence de réponse législative et réglementaire à la question de la propriété et de l'entretien des bâtiments accueillant les établissements du réseau Diwan.

La Région poursuivra son accompagnement politique du réseau Diwan en vue d'aboutir à une sécurisation juridique de l'immersion, ainsi qu'accélérer, au niveau académique, la signature de la convention tripartite Diwan-État-Région prévue par les articles A10 et A11 de la convention spécifique, avec une vigilance particulière sur la possibilité d'ouverture d'annexes non contractualisées dans le 1^{er} degré, permettant d'assurer le développement territorial de Diwan, tout en respectant les dispositions de l'article L. 914-3-I du code de l'éducation.

L'action proposée	Action n° 2.		
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aide globale de 1,5 M€ par an à échéance		2024 > 2026	Diwan

Pour ce qui concerne le 2^d degré, la Région participera au dialogue avec les autres niveaux de collectivités pour aboutir à un renforcement de l'offre en collège sur le territoire, notamment en Ille-et-Vilaine et en Côtes-d'Armor. Elle soutiendra, au travers de ses compétences propres et dans le cadre du dialogue avec l'Éducation nationale sur l'offre de formation en lycée, la mise en place de filières technologiques et professionnelles au lycée Diwan de Carhaix. Enfin elle continuera à appuyer les demandes relatives à la préservation et au développement de la présence de la langue bretonne aux examens nationaux, en particulier au baccalauréat.

Cette dynamique de développement, tant dans le 1^{er} que dans le 2^d degrés, est indispensable pour que le réseau puisse participer à l'atteinte des objectifs de croissance du nombre d'élèves bilingues prévus par la convention et la Région accentuera son accompagnement financier au réseau dans ce cadre.

Pour ce qui concerne les locaux d'enseignement, la situation est très disparate sur le territoire et la multiplicité des statuts de ces locaux, révélée par un état bâtimентаire, constitue un frein au fonctionnement de plusieurs établissements. La Région se propose par conséquent de commander une étude sur la possibilité de la mise en place d'un outil de portage foncier et la forme juridique de cet outil le cas échéant.

L'action proposée		Action n° 3.		
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées	
- Marché d'étude	Diwan	2024	Diwan, collectivités territoriales propriétaires des locaux d'enseignement	

1.1.1.3 Soutenir le développement de l'enseignement bilingue privé catholique sous contrat

Depuis 2014, la Région soutient le CAEC à hauteur de 180 000 € par an, au titre de sa politique en faveur de la langue bretonne, pour la structuration et le développement de l'offre d'enseignement bilingue de la maternelle au lycée, le développement de l'enseignement optionnel dans le 2^d degré, l'animation du réseau, la formation initiale des étudiant·es en master Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF), la formation continue des enseignant·es.

Depuis 2021, le développement de l'enseignement bilingue privé sous contrat s'est contracté : le taux de croissance des effectifs, qui était négatif pour en 2021 et 2022 (-0,49%) l'est à nouveau en 2023 (-1,15%), une école a été fermée en 2023 et le taux de continuité CM2-6^{ème} est désormais de 32% contre 51,9% en moyenne pour les trois filières.

INDICATEUR

Développement de l'enseignement bilingue privé catholique sous contrat

	Nombre d'élèves	Progression annuelle	Étudiant·es en master 2	Enseignant·es en formation continue
2022	5 428	-0,49%	4	4
Cible 2027	8 238	7,32% en moy. par an	20	20

L'article 4 du protocole prévoyant un maintien de la subvention « *sur la base d'objectifs partagés* » faisant l'objet d'un bilan annuel, la Région proposera au CAEC une révision des modalités de calcul de cette subvention de 180 000 € pour la langue bretonne par établissement d'une part fixe et d'une part variable révisable annuellement en fonction d'indicateurs portant sur la croissance du nombre et du taux d'élèves bilingues ainsi que du nombre d'élèves du 2^d degré suivant l'option, la croissance du nombre de sites dans le 1^{er} et le 2^d degrés, la croissance du nombre d'étudiant·es en formation initiale (MEEF) et du nombre d'enseignant·es en formation continue.

L'action proposée		Action n° 4.	
⇒ Élaborer une convention pluriannuelle d'objectifs avec le CAEC prévoyant la mise en place progressive d'une part fixe (150 K€ en 2027) et d'une part variable (30 K€ en 2027) assise sur la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant à l'enseignement bilingue privé sous contrat de participer à la réalisation de l'objectif général de 30 000 élèves bilingues en 2027.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention totale de 180 K€ par an pour la langue bretonne		Tous les ans	Comité académique de l'enseignement catholique

1.1.1.4 Soutenir le fonctionnement des fédérations de parents d'élèves de l'enseignement bilingue

Les fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement bilingue jouent un rôle moteur dans le développement de cet enseignement :

- Elles permettent la mise en réseau des associations locales de parents d'élèves, le partage d'expériences et d'initiatives ;
- Elles constituent des relais de communication précieux, par exemple pour la campagne annuelle *ecole.bzh* ;
- Une fois les sites bilingues créés, elles restent vigilantes sur les conditions d'enseignement bilingue et soutiennent la mobilisation locale et régionale si la situation des filières bilingues vient à se dégrader ;
- Elles participent à la gouvernance de l'enseignement bilingue, notamment en étant membres du Conseil académique des langues régionales (CALR).

La Région poursuivra son soutien aux fédérations Div Yezh (enseignement public) et Divaskell (enseignement catholique sous contrat) afin de leur permettre d'assurer leurs missions régionales dans des conditions satisfaisantes.

L'action proposée		Action n° 5.	
⇒ Renforcer le soutien aux fédérations des associations de parents d'élèves de l'enseignement bilingue français-breton.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides à hauteur de 150 K€ au total à échéance		2025 > 2027	Div Yezh, Divaskell

1.1.1.5 Soutenir le développement de l'association des enseignant·es de breton

Kelennomp! fédère les enseignant·es des trois filières ainsi que les formateurs pour adultes. Outre son action en faveur du développement de l'enseignement du et en langue bretonne, cette structure travaille à récréer un accompagnement efficace des enseignant·es bilingues, en particulier les enseignant·es isolé·es dans les établissements où ils·elles sont seul·es brittophones. La Région maintiendra son aide annuelle au fonctionnement et aux activités de Kelennomp!.

L'action proposée		Action n° 6.	
⇒ Poursuivre le soutien à l'association des enseignant·es de breton Kelennomp !			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention de 55 K€ par an		Tous les ans	Kelennomp !

1.1.2 Accompagner la généralisation de l'enseignement dans le premier et le second degrés

L'initiation à la langue bretonne mise en œuvre dans certaines écoles publiques monolingues finistériennes par le Conseil départemental, avec le soutien de la Région et par convention avec l'Éducation nationale, n'a pas été étendue à l'ensemble du territoire breton malgré la demande en ce sens formulée par la politique linguistique de 2012. Une initiation selon des modalités comparables est également en place dans 26 classes de l'enseignement privé sous contrat du Finistère depuis la rentrée 2023.

L'article 7 de la loi n°2021-641 du 21 mai 2021 a modifié les dispositions de l'article L312-11-2 du code de l'éducation : désormais, dans le cadre d'une convention État-Région, la langue bretonne peut être une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des cours, en conséquence financée par l'État et non par les collectivités. La convention spécifique a pleinement pris en compte cette avancée majeure en précisant dans son article 17 que « *dans le premier degré, l'État s'engage à progresser vers une généralisation de l'enseignement de la langue bretonne dans le cadre de l'horaire normal des cours sur tout le territoire académique* », selon des modalités détaillées à l'article A14, prévoyant notamment une généralisation de cet enseignement en Finistère, une présence de cette enseignement dans 50% des établissements du Morbihan, 25% de ceux des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine à l'échéance de la convention. Cette démarche, devant donner lieu à l'élaboration d'un plan de développement concerté, répond à la demande fortement exprimée des Breton·nes de voir croître la place du breton à l'école (73%)³.

INDICATEUR
Taux de couverture des établissements du 1^{er} degré par l'enseignement optionnel

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
2022	0%	26% (init.)	0%	0%
Cible 2027	25%	100%	25%	50%

L'action proposée		Action n° 7.	
⇒ 1. Agir auprès de l'Académie pour le déploiement progressif de l'enseignement de la langue bretonne dans le 1 ^{er} degré public et privé dans le cadre de l'horaire normal des cours, conformément aux objectifs mentionnés dans la convention spécifique. ⇒ 2. Maintenir l'aide régionale au Département du Finistère pour l'initiation.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- 2. Subvention annuelle au Département du Finistère	Éducation nationale, CAEC Département du Finistère	Tous les ans	Rectorat, DASENs, DDECs ; Département du Finistère

³ Source : Enquête sociolinguistique de 2018.

Pour ce qui concerne le 2d degré, la Région poursuivra son action politique auprès de l'Éducation nationale pour la mise en place du droit des collégien·nes et lycéen·nes à accéder à l'enseignement de la langue bretonne tout au long de leurs cursus, conformément aux dispositions de l'article 18 de la convention spécifique.

1.1.3 Accompagner la formation des enseignant·es bilingues

Qu'il s'agisse de l'enseignement bilingue ou immersif ou de l'enseignement optionnel de la langue bretonne, la nécessité de disposer d'un vivier d'enseignant·es bilingues formé·es et disponibles fait consensus, trop de projets d'ouverture étant annulés faute de ressources humaines disponibles et trop de classes bilingues se trouvant en difficulté en cours d'année du fait d'un nombre insuffisant de recrutements dans les brigades de remplacement.

La croissance du nombre de postes aux concours du 1^{er} degré, engagement fort de la convention spécifique 2015-2020, a permis de progresser dans la constitution d'un vivier d'enseignant·es, essentiel à la poursuite du développement des ouvertures de classes : le nombre des postes ouverts aux différents concours (public, privé, Diwan ; interne, externe) sur les académies de Rennes et Nantes est passé de 51 en 2015 à 72 en 2020. Depuis la signature de la convention 2020-2027, malgré les engagements pris par l'État, ce nombre de postes a fortement diminué (56 en 2021, 57 en 2022, 52 en 2023). Facteur aggravant, le taux de places pourvues, qui était de 82% en 2020, a fortement chuté en 2021 (34%) et 2022 (28%), pour légèrement remonter en 2023 (52%). La conjonction de ces deux facteurs produits des effets négatifs depuis trois ans sur le vivier des enseignant·es bilingues et en conséquence impacte le développement des sites. Enfin, à ce jour, aucune politique de recrutement d'enseignant·es du 1^{er} degré spécialisé·es dans l'enseignement optionnel de la langue bretonne n'a été établie, alors que l'hypothèse minimale pour tenir les objectifs de généralisation progressive rappelés au 1.1.2 supposerait un recrutement d'*a minima* 100 enseignant·es par an d'ici à 2027.

INDICATEUR
Recrutement d'enseignant·es pour assurer l'enseignement du breton dans le 1^{er} degré

Nombre d'enseignant·es recruté·es	
2022	0
Cible 2027	100

Pour le second degré, alors que les deux dernières conventions spécifiques ont permis de considérablement élargir l'offre d'enseignement en collège, le nombre de postes à l'agrégation, aux CAPES et CAFEP, déterminés au niveau national, reste insuffisant (1 poste tous les 2 ans en moyenne à l'agrégation externe depuis 2018, 4 postes aux CAPES/CAFEP depuis 2015) et l'Éducation nationale ne dispose pas des ressources, tant pour les ouvertures que pour progresser dans la voie de la parité horaire. La Région poursuivra son action auprès du ministère de l'Éducation nationale sur le nombre de postes, mais également sur l'architecture de ces concours : le CAPES/CAFEP bivalent ouvert doit être précisé (breton-histoire, breton-mathématiques...) afin de pouvoir programmer le développement du 2^d degré dans de bonnes conditions et il doit être complété par un CAPES monovalent langue bretonne – ce qui permettrait de disposer des ressources humaines nécessaires à la relance de l'enseignement optionnel en collège notamment.

La convention spécifique consacre des développements importants à ces questions (articles 21 à 38 et A23 à A42) et le présent plan de réappropriation n'a pas pour objectif de reprendre les mesures qui y figurent, en particulier les actions à mettre en œuvre et qui relèvent essentiellement de l'Éducation nationale pour la formation continue et le recrutement des enseignant·es ou des universités et instituts supérieurs pour leur formation initiale. Néanmoins la Région agit depuis de nombreuses années pour accompagner, par des mesures incitatives, le renforcement du vivier des enseignant·es bilingues et cette politique sera renforcée.

1.1.3.1 Développer de l'enseignement du breton en licence dans les universités bretonnes

INDICATEUR

Nombres d'étudiant·es en licence suivant l'option langue bretonne

	Brest Bretagne occidentale	Bretagne Sud	Rennes	Rennes 2
2022	105	27	0	174
Cible 2027	150	60	20	200

En licence, deux modalités d'enseignement de la langue bretonne sont susceptibles de contribuer à l'accroissement du nombre de futur·es professeur·es bilingues :

- Les options de renforcement des compétences en langue bretonne pour les étudiant·es déjà brittophones, soit inscrit·es en licence de breton et celtique, soit inscrit·es dans d'autres cursus et se destinant à entrer en master MEEF pour préparer un des concours de l'enseignement bilingue. La Région poursuivra son soutien à ces options, selon les modalités précisées par l'article C14 de la convention spécifique, ces options étant actuellement disponibles pour les étudiant·es de l'Université de Brest Bretagne occidentale (UBO) et de l'Université Rennes 2 (UR2), la Région souhaite que l'Université de Bretagne-Sud (UBS) mette également en place ces modules, qui pourront être soutenus selon les mêmes modalités. Enfin certaines options de renforcement en master recherche de l'UR2 pourront également continuer d'être soutenues, du fait de leur impact favorable sur les étudiant·es qui, nonobstant le fait de ne pas être inscrit·es en master MEEF, passent les concours bilingues du 2^d degré pendant leur cursus ;
- Les options d'enseignement de la langue bretonne comme langue vivante, tant pour les débutant·es que pour les confirmé·es. Si ces options, qui font partie du catalogue normal de l'enseignement des langues en licence, ne constituent pas une préparation spécifique à l'enseignement, elles sont importantes car elles permettent d'entretenir les compétences d'étudiant·es qui peuvent ensuite bifurquer vers un master MEEF bilingue ou de susciter des vocations pour les débutant·es. La Région souhaite que le nombre d'étudiant·es qui suivent ces options progresse et notamment que la mise en place d'un tel enseignement soit effective à l'Université de Rennes (UR), par convention avec l'UR2, avant l'échéance de la convention et du présent plan.

Enfin la Région mettra en place pour la rentrée 2024 la campagne annuelle de promotion des métiers de l'enseignement bilingue et de l'apprentissage de la langue bretonne pendant les 3 années de licence prévue à l'article C1 de la convention spécifique. Cette campagne sera élaborée en concertation entre la Région, les universités, l'État et l'OPLB.

L'action proposée		Action n°8.	
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuivre l'aide aux Universités de Brest Bretagne occidentale et Rennes 2 pour le développement des options de renforcement des compétences en langue bretonne ouvertes à tous les étudiant·es de licence ; ⇒ Agir auprès de l'Université de Bretagne Sud pour la mise en place d'une option de renforcement des compétences en langue bretonne ; ⇒ Agir auprès de l'Université de Rennes pour l'inscription de la langue bretonne au catalogue des enseignements de langue vivante ; ⇒ Réaliser la campagne annuelle de promotion des métiers du bilinguisme et de l'intérêt d'apprendre ou de poursuivre l'apprentissage du breton en licence. 	<ul style="list-style-type: none"> Rectorat, Universités de l'académie de Rennes 	<ul style="list-style-type: none"> 2024 > 2027 	<ul style="list-style-type: none"> Université de Brest Bretagne occidentale, Université de Bretagne Sud, Université de Rennes, Université de Rennes 2

1.1.3.2 *Soutenir les licences de préparation au professorat des écoles bilingues*

La Région soutient depuis 2022 la licence de préparation au professorat des écoles (PPPE) bilingue français-breton mise en place par l'Université de Brest Bretagne Occidentale et le lycée de l'Iroise. Cette licence est destinée à préparer les étudiant·es à entrer en master MEEF bilingue dans un des trois instituts supérieurs et la réussite de cette nouvelle modalité de formation initiale est attendue pour contribuer à la hausse des candidat·es aux concours bilingues.

INDICATEUR
Nombre d'étudiant·es inscrit·es en licence 1 PPPE par site

	Brest	Rennes	Vannes
2022	24	Sans objet	Sans objet
Cible 2027	40	25	25

Cette formation en alternance s'adressant à tous les publics post-bac, les niveaux de connaissance de la langue bretonne par les étudiant·es sont très hétérogènes, l'essentiel d'entre eux·elles ne maîtrisant pas la langue bretonne à l'entrée en formation. L'UBO, le lycée de l'Iroise et l'Académie ont par conséquent programmé des stages intensifs immersifs d'apprentissage de la langue bretonne assurés par un centre de formation professionnelle agréé, outre les cours de langue prévus dans la maquette de la PPPE et l'introduction progressive de cours disciplinaires par le médium de la langue bretonne. La Région finance ces modules supplémentaires en licence 1 et financera également les modules spécifiques de renforcement des compétences en breton qui seront mis en place au second semestre de la L2. L'objectif de la Région est que cette licence PPPE atteigne 40 étudiant·es en L1 à chaque rentrée.

L'action proposée		Action n°9.	
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Soutenir le développement de la licence PPPE au Lycée de l'Iroise à Brest pour aboutir à des promotions annuelles de 40 étudiant·es, avec prise en charge des formations spécifiques intensives à la langue bretonne assurées par un centre de formation professionnelle à la langue bretonne. 	<ul style="list-style-type: none"> Rectorat, UBO 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les ans 	<ul style="list-style-type: none"> Université de Brest Bretagne occidentale, Lycée de l'Iroise

Compte tenu des besoins et conformément aux dispositions de l'article C3 de la convention spécifique, la Région souhaite que le modèle de licence PPPE s'étende sur le territoire afin notamment de susciter des vocations enseignantes en Bretagne orientale et en Bretagne Sud. Elle accompagnera l'UR2 pour la mise en place d'une PPPE à Rennes ainsi que l'UCO pour la création d'une PPPE sur le secteur de Vannes, en coopération avec des lycées à déterminer et selon des modalités financières équivalentes à celles mises en place pour la première PPPE.

L'action proposée		Action n° 10.			
Soutien Région		Partenariats		Phasage	Structures concernées
- Subvention annuelle	Rectorat, UR2		2025 > 2027		Université de Rennes 2, lycée du secteur de Rennes à déterminer
- Subvention annuelle	CAEC, UCO		2024 > 2027		Université catholique de l'Ouest, lycée du secteur de Vannes à déterminer

1.1.3.3 Développer les masters MEEF bilingues

INDICATEUR

Nombre d'étudiant·es inscrit·es en master 2 MEEF

	INSPE	ISFEC	Kelenn
2022	8	4	16
Cible 2027	40	20	20

Le nombre d'étudiant·es inscrit·es en master MEEF enseignement bilingue dans les instituts supérieurs (INSPÉ pour le 1^{er} degré public et le 2^d degré ; ISFEC pour le 1^{er} degré privé catholique sous contrat, Kelenn pour le 1^{er} degré Diwan) reste trop réduit pour former un vivier suffisant de candidat·es aux différents concours externes de l'enseignement bilingue, qu'il s'agisse du 1^{er} ou du 2^d degré.

Ainsi, en 2022, seuls 28 étudiant·es suivaient un master 2 (année de passage du concours) alors que le nombre total de places à pourvoir aux différents concours était de 52 (48 places pour le total des concours externes du 1^{er} degré, 4 pour les concours du 2^d degré hors agrégation).

Afin de contribuer à la hausse du nombre d'étudiant·es en master MEEF, la Région mettra en place la campagne annuelle de promotion des métiers de l'enseignement bilingue mentionnée au 1.1.3.1.

Elle renforcera par ailleurs son soutien à Kelenn, afin que cet institut puisse réaliser normalement ses missions de préparation au concours dans le cadre de sa convention avec les universités et l'INSPÉ et poursuivra son intervention en faveur de l'ISFEC dans le cadre de la subvention globale au CAEC mentionnée au 1.1.1.3.

Considérant le fait que les troubles du langage (dyslexie, dyspraxie, dysphasie) touchent environ 9 à 10% d'une classe d'âge et que le bilinguisme de ces élèves retardé les diagnostics et est difficilement pris en compte dans les parcours de rééducation, la Région sensibilisera les instituts supérieurs de formation aux métiers de l'enseignement à l'importance de mener un travail d'information auprès des familles et de former les futur·es enseignant·es bilingues au repérage et à l'accompagnement de ces élèves. Elle échangera également avec TES sur l'adaptation en langue bretonne des outils reconnus de

diagnostic et de remédiation (jeux...) existants, en lien avec les réseaux professionnels et les scientifiques.

Enfin la Région mène depuis 2009 une action incitative importante en faveur des étudiant·es inscrits dans les trois instituts supérieurs, *via* le dispositif Skoazell. Il s'agit d'une aide de 4 000 € par année de master versée individuellement aux étudiant·es assidus, sélectionné·es par un jury composé de représentant·es de la Région, de l'OPLB, des trois instituts supérieurs et de l'Académie. Entre 2018 et 2021, Skoazell n'a été versé qu'aux étudiant·es suivant un master 1 (année de passage du concours), l'année de master 2 se déroulant à l'époque en alternance et les lauréat·es étant bénéficiaires d'un traitement au 1^{er} échelon. Afin de s'adapter à la réforme de la formation initiale des enseignant·es et de soutenir les étudiant·es pour la réussite de leur préparation au concours, la Région a rétabli en 2022 le versement de Skoazell en master 2 et poursuivra cette politique.

Le nombre d'aides Skoazell est par définition lié au nombre total d'étudiant·es inscrit·es dans les différents masters MEEF et est nécessairement moins élevé, certain·es sollicitant le dispositif Qualif Emploi individuel, financièrement plus intéressant pour les personnes en reprise d'étude dans le cadre d'une reconversion, ou suivant un master en alternance et étant rémunéré·es pour assurer leur service en classe pendant cette période.

INDICATEUR

Nombre de bénéficiaires de Skoazell

	Master 1	Master 2
2018	36	SO
2019	23	SO
2020	24	SO
2021	23	SO
2022	15	23
Cible	40	35

L'action proposée

Action n° 11.

⇒ **Susciter la croissance des inscriptions en masters MEEF mention enseignement bilingue du 1^{er} et du 2^d degré et adapter l'enveloppe Skoazell avec pour objectif d'aider 40 étudiant·es en master 1 et 35 étudiant·es en master 2 en 2027.**

Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides individuelles Skoazell	Universités de l'académie de Rennes, instituts de formation	2024> 2027	Kelenn, INSPÉ, ISFEC

La Région souhaite que le nombre d'étudiant·es inscrit·es en master progresse fortement et accompagnera cette progression par une croissance de l'aide Skoazell qui restera sélective, avec détermination de la liste des bénéficiaires par le jury du dispositif. En 2027 l'enveloppe disponible permettra de soutenir 40 étudiant·es en master 1 et 35 étudiant·es en master 2. À compter de la rentrée 2024, le dispositif sera revu pour :

- Prendre en compte le nouveau calendrier des masters introduit par la mise en place par l'État de la procédure *monmaster.gouv.fr*, le jury unique pour les masters 1 se déroulant désormais à la fin août ou au début septembre ;
- Installer un nouveau jury unique à la fin septembre pour tous les masters 2, afin de sélectionner les étudiant·es en tenant compte des redoublements en master 1, des étudiant·es n'ayant pas été bénéficiaires en master 1 pouvant ainsi accéder au dispositif.

1.1.3.4 *Soutenir la formation professionnelle et continue des futur·es enseignant·es bilingues*

La Région poursuivra son action politique auprès du ministère de l'Éducation nationale pour la mise en place d'une enveloppe spécifiquement dédiée à la formation continue à la langue bretonne des enseignant·es monolingues souhaitant devenir enseignant·es bilingues, sur le modèle de l'aide *Ensenhar professor·a* mise en place pour la langue occitane dans les académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier et Toulouse, qui permet la prise en charge intégrale des frais pédagogiques de la formation longue ainsi que le maintien à 100% du traitement indiciaire brut des enseignant·es. Le recours au congé de formation n'est en effet pas adapté aux besoins de formation intensive des enseignant·es :

INDICATEUR	
Enseignant·es inscrit·es en formation continue à la langue bretonne	
Nombre	
2022	0
Cible 2027	100

- Malgré l'aide Desk enseignement, le reste à charge sur les frais pédagogiques, non pris en charge par l'employeur, reste trop élevé, en particulier pour les jeunes enseignant·es ;
- L'indemnité mensuelle forfaitaire, égale à 85 % du traitement brut plafonnée à 2 753,26 € brut par mois (article 25 alinéa 2 du décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007), exclut de fait de ce dispositif les enseignant·es du 1^{er} degré et du 2^d degré à l'échelon 11 (27 ans d'ancienneté) ainsi que les enseignant·es agrégé·es à partir de l'échelon 7 (15 ans et demi d'ancienneté) ;
- Enfin la mobilisation de l'enveloppe académique de congés-formation pour la formation à la langue bretonne,

si elle est un signe positif pour le renforcement du vivier d'enseignant·es bilingues, reste largement insuffisante compte tenu des besoins et empêche l'accès de nombre d'enseignant·es à d'autres formations utiles pour leur progression professionnelle.

La Région évalue à 100 le nombre de postes en formation continue nécessaires en 2027 pour pouvoir ouvrir le nombre de classes bilingues concourant à l'objectif des 30 000 élèves (20 postes par département dans le 1^{er} degré, 20 postes sur l'académie pour le 2^d degré).

Le dispositif Desk enseignement permet d'apporter aux stagiaires de la formation professionnelle à la langue bretonne une aide incitative pour le suivi des stages de 6 mois et de 3 mois s'ils-elles ont pour projet motivé de devenir enseignant·es bilingues. Un engagement d'enseignement bilingue de 5 ans est exigé des bénéficiaires. L'aide régionale est de 1 900 € si le Département de résidence la complète à hauteur de 1 100 € pour un stage de 6 mois, de 2 500 € si le Département ne participe pas ; de 950 € si le Département de résidence la complète à hauteur de 550 € pour un stage de 3 mois, de 1 500 € si le Département ne participe pas. Jusqu'en 2022, seuls les Départements du Finistère et du Morbihan participaient à Desk enseignement, ils ont été rejoints en 2023 par les Départements des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine. La Région interviendra à nouveau auprès du Département de Loire-Atlantique pour l'inciter à prendre part à ce dispositif, afin de permettre à ses ressortissant·es de bénéficier d'un financement équivalent.

INDICATEUR

Nombre de bénéficiaires de Desk enseignement

	6 mois	3 mois
2018	65	35
2019	61	39
2020	75	35
2021	59	41
2022	62	42
Cible 2027	105	75

L'action proposée		Action n° 12.	
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides individuelles Desk enseignement	Rectorat, universités de l'académie de Rennes, OPLB, Départements	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi, UCO

La Région proposera à ses partenaires départementaux de faire évoluer les enveloppes Desk enseignement à la hausse afin de soutenir l'effort de formation de nouveaux enseignant·es bilingues, selon des modalités identiques à celles qui prévalent jusqu'alors pour :

- Les enseignant·es monolingues bénéficiaires d'un congé de formation ;
- Les enseignant·es monolingues en disponibilité apprenant la langue bretonne ;
- Les étudiant·es en année de césure pendant leur licence ou entre leur licence et leur master ;
- Les demandeur·ses d'emploi titulaire d'une licence qui apprennent le breton préalablement à leur inscription en master MEEF en reprise d'étude.

Pour ce qui concerne les enseignant·es de l'académie de Rennes qui seront en formation continue si la Région obtient la mise en place de l'enveloppe dédiée, une étude sera faite sur les modalités d'une prise en charge adaptée à leurs situations spécifiques, en fonction de la distance du lieu de formation notamment, les frais pédagogiques étant pris en charge par l'employeur et le traitement indiciaire maintenu à 100%.

1.1.4 Encourager la production et la diffusion de matériel pédagogique en langue bretonne

INDICATEUR Publications de TES

Nombre

2022	21
Cible 2027	35

La Région et l'Académie poursuivent depuis 1993 une politique partenariale de production de ressources pédagogiques en soutenant Ti-embann ar skolioù brezhonek (TES), service du réseau Canopé exclusivement dédié à la langue bretonne. Ces ressources pédagogiques, tous supports confondus, sont mises gratuitement à disposition de l'enseignement bilingue et immersif. TES accompagne par ailleurs les enseignant·es bilingues isolé·es ou en difficultés. Dans le cadre d'une convention tripartite signée en avril 2020 par l'État, la

Région et Canopé, le fonctionnement de TES a été adapté avec notamment la mise en place du comité de pilotage, du conseil d'édition et du comité de la qualité linguistique.

La Région soutient TES à hauteur de 270 000 € par an et maintiendra cette aide encadrée par la convention spécifique (article A46) et la convention tripartite de 2020. Elle continuera à promouvoir la production de ressources pédagogiques par TES, adaptées aux besoins de l'enseignement bilingue et de l'enseignement immersif de la maternelle au lycée, mais également aux besoins des élèves apprenant la langue bretonne en option dans le 1^{er} et le 2^d degré : création du matériel pédagogique adapté à l'enseignement de la langue bretonne pour chacun des cycles du 1^{er} degré ; création ou renouvellement du matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement de la langue bretonne en collège

et lycée, par cycles ; développement d'outils numériques destinés à l'apprentissage individuel de la langue bretonne adaptés aux jeunes.

L'action proposée		Action n° 13.	
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention de 270 K€ par an au Réseau Canopé	Rectorat, Réseau Canopé, OPLB	2024 > 2027	Ti-embann ar skolioù brezhonek (TES)

1.1.5 Stimuler la recherche universitaire sur la langue bretonne

INDICATEUR	
ARED consacrées à la langue bretonne	
ARED	
2022	0
Cible 2027	1

La Région soutient, au travers des allocations de recherche doctorale (ARED), la dynamisation des compétences scientifiques des laboratoires de recherche implantés en Bretagne. L'ensemble des projets de recherche ayant la langue bretonne pour objet et présentés chaque année par les Universités peuvent être soutenus dans le cadre des ARED.

Comme précisé par l'article 43 de la convention spécifique, la Région considère certains thèmes de recherche comme prioritaires :

- Aménagement linguistique ;
- Sociolinguistique des néobrittophones ;
- Cognition du bilinguisme ;
- Didactique ;
- Phonologie/syntaxe/syntaxe dynamique.

Le règlement des ARED sera révisé afin de permettre de réserver une ARED par an à une thèse sur l'un de ces thèmes, conformément à l'article 43 de la convention spécifique, sans préjudice des ARED consacrées à la langue bretonne et pouvant être soutenues dans le cadre de l'enveloppe générale de ce dispositif.

L'action proposée		Action n° 14.	
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Programme 501 : une ARED annuelle réservée aux thèmes prioritaires	Région (Enseignement supérieur)	Tous les ans	Université de Brest Bretagne occidentale, Université Rennes 2

1.2 Développer la formation des adultes à la langue bretonne

La formation professionnelle et personnelle des adultes constitue un axe important de la stratégie régionale de transmission de la langue bretonne, contribuant au renouvellement du nombre de locuteur·rices et à la disponibilité de ressources humaines permettant de répondre aux besoins des secteurs d'emploi qui exigent la connaissance de la langue. L'ensemble des actions menées dans le cadre de cette politique répondent au souhait des 34% de Breton·nes de savoir ou d'avoir su parler breton⁴.

Il convient de distinguer, dans ce cadre :

- Les actions qui relèvent prioritairement de la compétence régionale, dont la formation intensive des adultes en stages de 6 ou 3 mois, la certification des niveaux de tous·tes les apprenant·es via le Diplôme de compétences en langue bretonne (DCL), la formation de professionnel·les pour les métiers bilingues en tension, la mise en œuvre de la garantie d'accessibilité de tous·tes à la formation à la langue bretonne ;
- Les actions pour lesquelles la Région dispose d'un effet levier mais non exclusif de ceux qui peuvent être apportés par les aides des autres niveaux de collectivités notamment : aide au fonctionnement de certaines structures qui, entre autres politiques, dispensent un enseignement extensif de la langue bretonne, soutien à la structuration globale de l'offre.

Le nombre d'adultes apprenant la langue bretonne reste à ce jour insuffisant compte tenu de l'urgence à former de nouveaux·elles locuteur·rices, parallèlement à l'objectif de développer le nombre de jeunes bilingues à la sortie de l'enseignement secondaire. En l'état actuel du tissu de la formation intensive et extensive à la langue bretonne, un objectif de 5 000 adultes apprenant la langue chaque année doit être atteint en 2027, sachant que, selon les conclusions d'une étude réalisée en 2015 par les acteurs de la formation regroupés au sein de l'association Deskiñ d'an Oadourien, il conviendrait que 5 000 adultes achèvent leur formation chaque année pour contribuer au renouvellement des brittophones, soit *a minima* 20 000 adultes en cours d'apprentissage chaque année, en tenant compte du temps de cours extensifs nécessaire pour devenir pleinement britophone.

INDICATEUR
Adultes apprenant la langue bretonne

Nombre

2022	3 795
Cible 2027	5 000

La Région poursuivra et renforcera sa politique de soutien à l'offre de formation au breton sur tout le territoire :

- En soutenant la création d'outils permettant l'accessibilité à la formation à la langue bretonne pour tous·tes ;
- En renforçant la formation professionnelle intensive à la langue bretonne, avec notamment pour objectif d'augmenter le nombre de stagiaires formés chaque année et d'ouvrir des stages dans les territoires non pourvus afin de rapprocher la formation des demandeur·ses d'emploi ;
- En poursuivant son soutien aux structures assurant une formation extensive et en mettant en place un dispositif permettant le développement des formations semi-intensives ;
- En développant ses aides incitatives à la formation à la langue bretonne pour les métiers britophones en tension.

⁴ Source : enquête sociolinguistique de 2018.

1.2.1 Garantir l'accessibilité de tous et toutes à la formation à la langue bretonne

Jeunes adultes en études supérieures, en alternance ou salarié·es, adultes salarié·es ou demandeur·ses d'emploi, professions libérales, chef·fes d'entreprise, retraité·es... ont des lieux et rythmes de vie, des disponibilités horaires et des moyens financiers qui diffèrent fortement et obligent les acteurs de la formation à proposer des solutions différenciées et adaptées à la situation de chacun·e afin qu'aucune personne souhaitant apprendre la langue n'abandonne ce projet faute d'une offre adaptée à ses besoins. La diversité des formules d'apprentissage est aujourd'hui très importante sur certains territoires et la proposition d'une formation sur mesure, à un prix adapté, y est une réalité. La diversité de l'offre est plus réduite sur d'autres territoires, malgré une demande sociale équivalente, mais progresse : en 2023, 13 nouveaux lieux d'apprentissage en cours hebdomadaires ont ouvert dans des zones dépourvues d'offre jusqu'à présent comme Loudéac, Guerlédan ou Fougères, l'offre actuelle atteignant près de 200 lieux. Les formations longues intensives sont quant à elles proposées dans 15 villes, dont une nouvelle formation à Dinan depuis septembre 2023.

L'OPLB réalise chaque automne une campagne de promotion des cours pour adultes. Sa 24^{ème} édition en 2023 a associé plus de 160 collectivités territoriales et de nombreuses associations pour la distribution de 5 000 affiches (dont un millier au format abribus), 16 000 dépliants et 5 000 flyers en affichage extérieur, dans les bâtiments communaux, dans les commerces ou salons associatifs. Les gares de Brest, Rennes et Nantes, lieux très fréquentés par les actif·ves, ont également été choisies pour une campagne d'affichage 100% numérique.

Il convient de compléter cette campagne annuelle par un outil numérique de promotion et de structuration de la présentation de l'offre. Ce portail de la formation à la langue bretonne, qui permettra de mettre en valeur les centres de formation et l'ensemble des associations dispensant des cours du soir ou en journée, informera les Breton·nes de l'offre existante et de son évolution en continu. Il sera réalisé et administré par l'OPLB et permettra, sur le même principe que le portail *ecole.bzh*, d'accéder très facilement à l'offre de cours hebdomadaires, de stages courts (deux jours ou une semaine), de formation intensive de 6 ou 3 mois, à partir d'une recherche géographique mais également en permettant aux usager·ères de filtrer les résultats en fonction de leurs situations, disponibilités et attentes en matière de modalités d'apprentissage. La mise en place, l'administration et l'animation de ce portail feront l'objet d'un soutien régional avec pour objectifs, dans un second temps, de le faire évoluer en intégrant des services optionnels adaptés aux besoins des apprenant·es et des enseignant·es bénévoles : mise à disposition de ressources linguistiques éditorialisées et d'une documentation pédagogique multi-niveaux.

L'OPLB finalise par ailleurs actuellement la sortie du site *desketa.bzh*, portail d'auto-apprentissage en ligne. *Desketa.bzh* a pour ambition d'offrir une solution moderne d'apprentissage en ligne de la langue bretonne tenant compte du niveau de chaque inscrit·e, sur le modèle des sites d'apprentissage en ligne *Duolingo* ou *Babbel*. L'inscription à *desketa.bzh* est gratuite afin que cette solution, qui constitue un premier pas dans un processus d'apprentissage de la langue bretonne comprenant formation extensive, semi-extensive ou intensive, soit accessible à tous·tes les adultes.

L'action proposée		Action n° 15.		
Soutien Région		Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Dotation annuelle			2024	OPLB

1.2.2 Favoriser l'insertion professionnelle par la formation intensive à la langue bretonne

INDICATEUR

Stagiaires de la formation intensive

Nombre

2022	229
Cible 2027	335

Cinq centres de formation professionnelle assurent la formation des adultes en formation intensive :

- Kelenn en année de préprofessionnalisation à Quimper, cette structure assurant par ailleurs les masters 1 et 2 MEEF pour les étudiant·es préparant les concours bilingues du 1^{er} degré ;
- Mervent en Sud-Finistère, cette association assurant par ailleurs des cours du soir, stages courts, formation conjointe avec l'organisme de formation CLPS pour le CAP bilingue accompagnement éducatif de la petite enfance, ainsi que l'initiation dans les écoles monolingues en Cornouaille, les séances d'éveil dans les structures de la petite enfance, la formation continue dans les collectivités territoriales ;
- Roudour, SCOP assurant les formations intensives à Carhaix, Quimper, Pleyben, Hennebont, Lannion, Morlaix et Lesneven. Roudour assure également la formation des agent·es de la fonction publique territoriale dans le cadre du marché avec le CNFPT, des cours du soir sur le territoire de la communauté de communes du Poher et stages courts sur l'ensemble du territoire ;
- Skol an Emsav à Rennes, Dinan et Saint-Herblain près de Nantes, cette association assurant par ailleurs la formation des agent·es de la fonction publique territoriale dans le cadre du marché avec le CNFPT, des formations continues pour les enseignant·es, des cours du soir, stages courts et hebdomadaires en Ille-et-Vilaine et dans le pays de Dinan et publant le journal pédagogique #brezhoneg ainsi que le mensuel d'information Bremañ ;
- Stumdi, principal centre de formation avec des stages à Landerneau, Brest, Guingamp, Saint-Brieuc, Vannes et Ploemeur près de Lorient, assure également des stages courts et hebdomadaires (dont les stages dans le cadre de la PPPE de l'UBO), des formations continues en instituts supérieurs ainsi que des stages spécialisés, notamment de renforcement des compétences linguistiques.

1.2.2.1 Permettre aux organismes de formation intensive de s'adapter et de développer de nouveaux sites d'apprentissage

Les cinq centres de formation assurent des formations intensives de 6 mois (entre 800 et 840 heures) et de 3 mois supplémentaires (entre 380 heures et 420 heures), permettant aux apprenant·es de maîtriser l'ensemble des compétences langagières et d'être en pleine de capacité de travailler et vivre en langue bretonne. Les publics concernés par ces formations sont principalement des demandeur·ses d'emploi en reconversion professionnelle, des salarié·es en congé de formation, des agent·es public·ques en disponibilité pour suivre une formation, des étudiant·es en année de césure.

La couverture territoriale de l'offre de stages se renforce depuis de nombreuses années mais encore trop de zones restent sans offre et obligent les futur·es apprenant·es à des déplacements quotidiens importants pour pouvoir accéder à la formation. Une concertation sera engagée sur les moyens de progresser vers une implantation territoriale renforcée et les subventions régionales au fonctionnement des centres de formation associatifs feront l'objet d'une adaptation progressive pendant la durée du plan de réappropriation, pour permettre la mise en place effective de ce déploiement. Le renforcement de l'offre territoriale de formation est un maillon essentiel du développement du nombre d'adultes qui suivent une formation intensive, afin de disposer d'un vivier de professionnel·les pour les métiers brittophones en tension, de contribuer à l'insertion professionnelle durable des demandeur·ses d'emploi et de participer à l'objectif général de croissance du nombre de personnes formées à la langue chaque année.

Par ailleurs, la diversité des offres, lieux et modalités pédagogiques de formation conduisent à engager une réflexion et une concertation avec l’OPLB et les cinq centres de formation sur la rédaction d’un cahier des charges pédagogique commun mentionnant les objectifs à atteindre par les stagiaires des formations de 6 mois et de 3 mois en termes de compétences linguistiques, notamment la maîtrise du breton standard commun dans l’ensemble des compétences langagières (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite).

L'action proposée	Action n°16.		
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Renforcer le soutien aux organismes de formation professionnelle intensive à la langue bretonne afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins des apprenant·es - notamment les publics-cibles du Plan d’investissement dans les compétences - et de les accompagner dans le déploiement progressif de nouvelles offres de formation sur le territoire. ⇒ Une concertation sera organisée pour aboutir courant 2024 à la rédaction d’un cahier des charges pédagogique mentionnant les objectifs linguistiques à atteindre par les stagiaires et notamment la maîtrise prioritaire du standard commun. 		
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention annuelle	OPLB	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi

1.2.2.2 Développer la formation des demandeur·ses d’emploi à la langue bretonne

Une part importante des adultes formé·es à la langue bretonne en stages de 6 et 3 mois relève du statut des demandeur·ses d’emploi ; en 2022, ils·elles étaient 181 sur 229 stagiaires de la formation intensive, soit 79%. La Région prend en charge les frais pédagogiques de ces formations, à hauteur de 4 800 € pour les stages de 6 mois et de 2 400 € pour les stages de 3 mois. Les montants sont identiques pour les stages consacrés aux personnes relevant du Plan d’investissement dans les compétences (PIC). Tous·tes les bénéficiaires des places régionales sont tenu·es de passer le DCL à l’issue de leur formation.

L’OPLB assure la coordination entre les centres de formation afin de proposer chaque année une répartition des places de stages sur tout le territoire breton.

INDICATEUR
Nombre de demandeur·ses d’emploi formé·es à la langue bretonne

	6 mois	3 mois
2018	207	110
2019	196	117
2020	196	127
2021	194	106
2022	181	114
Cible 2027	265	177

La dynamique de recrutement des stagiaires suit la même tendance que dans les autres secteurs de la formation professionnelle : la crise sanitaire a impacté le nombre de candidat·es en 2021 et la reprise de l’emploi constatée en 2022 et 2023 a également freiné ce recrutement, le nombre de demandeur·ses d’emploi en formation de 6 mois s’établissant entre 180 et 190 et entre 110 et 120 pour les formations de 3 mois. La rentrée des formations de 6 mois en septembre 2023 semble néanmoins donner des signes de reprise, avec une croissance du nombre de stagiaires de plus de 15% par rapport aux effectifs de septembre 2022.

Parallèlement au développement attendu de l’offre territoriale de stages, la Région renforcera sa politique de soutien à la formation des demandeur·ses d’emploi, afin d’aboutir à la mise à disposition de 265 places de stages de 6 mois (contre 204 en 2023) et 177 places de stages de 3 mois (contre 126 en 2023) en 2027. Cet accompagnement renforcé devrait pouvoir entraîner une croissance du nombre total d’adultes formé·es à la langue bretonne en formation intensive, de l’ordre de 330 en 2027, tous

statuts confondus (demandeur·ses d'emploi, salarié·es en congé-formation, en formation continue intensive, formations individuelles, étudiant·es en année de césure).

L'action proposée		Action n° 17.	
⇒ Augmenter le nombre de demandeur·ses d'emploi formé·es à la langue bretonne en stages de 6 et 3 mois afin de favoriser le retour durable à l'emploi et de mettre à disposition des employeurs un vivier de professionnel·les répondant aux besoins des secteurs en tension.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions annuelles à la formation des demandeurs d'emploi	OPLB	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi

1.2.2.3 Garantir une certification professionnelle optimale

INDICATEUR Lauréat·es du DCL	
Nombre	
2018	321
2019	287
2020	220
2021	277
2022	317
Cible 2027	400

La Région soutient chaque année la mise en place des deux sessions d'examen du Diplôme de compétences en langue bretonne (DCL) organisées par le GIP-FAR en prenant en charge 50% des coûts (préparation des sujets, formation régulière des examinateur·rices, coût des sessions).

Diplôme national sans limitation de durée, le DCL certifie les compétences des lauréat·es selon le cadre européen commun de référence en langue (CECRL), les niveaux mesurés allant de A2 à C1, ce dernier indiquant une complète maîtrise de la langue. Le pilotage du diplôme associe le GIP-FAR, maître d'ouvrage de la certification, l'Inspection d'académie et la Région.

Le nombre annuel de lauréat·es du DCL dépend du nombre de stagiaires de la formation intensive ainsi que du nombre d'apprenant·es en formation extensive qui achèvent leur formation et estiment pouvoir passer l'examen. Le passage de l'examen à la session annuelle d'avril est ouvert à tous les publics, celui de la session de juin est réservé aux stagiaires de la formation intensive ayant achevé leur formation de 3 mois d'avril à juin ou aux personnes ayant suivi un stage de 6 mois de janvier à juin, afin de réguler les flux. Afin de pouvoir accompagner la croissance attendue du nombre de personnes formées à la langue bretonne dans le cadre du présent plan, la Région augmentera sa dotation au GIP-FAR pour la réalisation annuelle des deux sessions d'examen du DCL.

L'action proposée		Action n° 18.	
⇒ Accompagner le GIP-FAR pour la certification des compétences de l'ensemble des stagiaires de la formation intensive ainsi que des personnes apprenant le breton en formation semi-intensive via le DCL.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention annuelle au GIP-FAR	Rectorat, OPLB, centres de formation	2024 > 2027	GIP-FAR

1.2.3 Soutenir les formations extensives et semi-intensives

L'apprentissage de la langue bretonne en formation extensive, c'est-à-dire essentiellement sous forme de cours hebdomadaires, le soir ou en journée, ainsi que de stages courts (2 jours ou une semaine) a été très fortement impacté par la crise sanitaire en 2020-2021, le tissu associatif, majoritairement uniquement bénévole, n'ayant pu mettre en place de solutions technologiques pour la poursuite de l'apprentissage. L'offre a fortement diminué sur cette période, avec 102 sites en 2020-2021 (contre 135 avant la crise) répartis dans 96 communes (contre 125) et 2 113 apprenant·es (contre 3 182). Depuis la reprise des activités en 2021-2022, l'offre a de nouveau progressé et en 2022-2023 le nombre d'adultes suivant des cours hebdomadaires a de nouveau dépassé 3 000. À la rentrée 2023, des cours sont présents dans 200 lieux en Bretagne.

Cette offre de formation extensive répond aux besoins de très nombreuses personnes et sera utilement complétée par la formule d'auto-apprentissage qui sera prochainement disponible sur *desketa.bzh*. La Région la complètera en mettant en place un dispositif destiné à soutenir les formations semi-intensives, indispensables pour répondre aux demandes des adultes qui souhaitent apprendre plus rapidement la langue tout en ne pouvant pas, du fait de leur situation professionnelle notamment, accéder aux formations intensives longues de 6 et 3 mois.

1.2.3.1 Soutenir les structures de formation d'intérêt régional

La Région privilégie, pour ses interventions en faveur de la formation à la langue bretonne, les formations intensives dans les cinq centres de formation (voir le point 1.2.2), qui accueillent notamment les demandeur·ses d'emploi dont elle prend en charge les frais pédagogiques. Elle ne dispose pas d'un dispositif structuré de soutien spécifique aux cours du soir, assurés par de multiples structures associatives dédiées ou sections d'associations ayant une activité plus large.

La mise en place de cours hebdomadaires fait cependant l'objet d'un soutien régional :

- Aux centres de formation associatifs qui assurent également cette mission (Mervent pour la Cornouaille, Skol an Emsav en Ille-et-Vilaine et dans le pays de Dinan) dans le cadre du soutien régional à leur fonctionnement et activités ;
- À une partie des Ententes de pays, qui assurent directement des cours hebdomadaires, dans le cadre du dispositif d'aide à la diffusion culturelle dans les territoires (voir le point 2.2.4) ;
- À deux associations, Kerlenn Sten Kidna (pays d'Auray) et Kentelioù an Noz (pays de Nantes), dont il s'agit de la mission principale ;
- À la SCOP Roudour qui dispense des cours hebdomadaires en Centre-ouest Bretagne.

La Région engagera, avec l'ensemble des structures, une réflexion sur la mise en place d'un barème d'aide aux structures d'enseignement de la langue bretonne disposant d'au moins un·e salarié et non subventionnées au titre d'une autre politique.

L'action proposée		Action n° 19.	
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Moyens humains (agent·es Région)	OPLB	2025 > 2027	Structures professionnalisées d'enseignement de la langue bretonne aux adultes non soutenues au titre d'une autre action du programme 301

La Région maintiendra par ailleurs ses aides à des structures qui assurent, à l'échelle de la Bretagne, un service de formation complémentaire aux outils classiques : Skol Ober pour les cours par correspondance, KEAV pour la réalisation des stages immersifs d'une semaine chaque année en juillet, complémentaires des autres modalités de formation et utiles pour l'amélioration des compétences d'expression orale des néobrittophones.

1.2.3.2 Accompagner le développement de formations semi-intensives répondant notamment aux besoins des salarié·es en activité

Les outils de la formation personnelle à la langue bretonne (cours du soir, cours sur le lieu de travail, stages courts) doivent s'adapter aux nouvelles demandes pédagogiques, notamment liées aux évolutions des rythmes de vie et au développement de la formation à distance. Les formations personnelles hybrides, alliant cours du soir sur une base hebdomadaire et stages courts intensifs, peuvent être une réponse aux besoins de certains apprenant·es qui souhaitent acquérir rapidement les compétences en langue bretonne mais ne peuvent matériellement pas suivre une formation professionnelle.

Afin de répondre à cette demande, émanant notamment de salarié·es qui ne peuvent, pour des raisons professionnelles, solliciter ou suivre une formation intensive dans le cadre d'un congé-formation, la Région souhaite le développement des formules alliant cours hebdomadaires, stages de deux jours et stage d'une semaine. Le dispositif Pevarlamm sera créé en 2024 avec pour objectif d'accueillir 50 apprenant·es dès 2024-2025 et d'aboutir à l'accueil de 300 apprenant·es en 2027-2028. Une formation Pevarlamm associera :

- En base un renforcement de l'offre de cours hebdomadaires (120h minimum par an, y compris possiblement en distanciel) ;
- En option bonifiée plusieurs stages immersifs de week-end par an et/ou une semaine de stage immersif ou en semi-immersion pendant les petites vacances.

INDICATEUR Bénéficiaires de Pevarlamm

Nombre

2022	Sans objet
Cible 2027	300

Il s'agira, pour les personnes formées dans le cadre de stages Pevarlamm, de pouvoir atteindre le niveau B1.2 du CECRL au bout de trois ans. La Région prendra en charge une part des coûts de la formation, variable en fonction de la formule choisie et du revenu de l'apprenant·e afin d'aboutir à une quasi-neutralité financière pour les publics les plus fragiles par rapport aux cours hebdomadaires classiques. L'aide Pevarlamm sera versée aux structures de formation qui la défalqueront de la facture à l'apprenant·e, sous réserve de l'assiduité de ce·cette dernier·ère.

L'action proposée		Action n° 20.	
⇒ Mettre en place le dispositif Pevarlamm destiné à soutenir la formation semi-intensive, en tenant compte de la formule choisie, du revenu de l'apprenant·e, de son assiduité et de l'atteinte d'objectifs pédagogiques.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aide annuelle Pevarlamm	OPLB	2024	Les structures assurant des cours hebdomadaires et stages courts

1.2.4 Accompagner la formation pour les métiers brittophones en tension

Le dispositif Desk enseignement (voir le point 1.1.3.4) mis en place par la Région en partenariat avec les Départements des Côtes-d'Armor (depuis 2023), du Finistère, d'Ille-et-Vilaine (depuis 2023) et du Morbihan contribue depuis 2010 à accroître le nombre d'enseignant·es bilingues en soutenant la

formation à la langue bretonne d'enseignant·es monolingues aptes, s'ils obtiennent un niveau B2 ou C1 au DCL, à enseigner en classe bilingue ou la formation de personnes titulaires d'une licence qui peuvent, à l'issue de leur apprentissage intensif de la langue s'inscrire en master MEEF bilingue afin de préparer les différents concours d'enseignement.

Des dispositifs similaires ont été progressivement mis en place par la Région et ses partenaires départementaux pour soutenir le développement d'un vivier de professionnel·les bilingues dans le secteur de la petite enfance et celui de la médiation-jeunesse, également en tension. Les besoins apparaissent également prégnants pour ce qui concerne la fonction publique territoriale et un élargissement de Desk à ce secteur sera proposé.

1.2.4.1 Petite enfance

INDICATEUR
Nombre de bénéficiaires de
Desk petite enfance

	6 mois	3 mois
2018	25	10
2019	23	10
2020	14	10
2021	14	5
2022	15	6
Cible 2027	20	10

Le dispositif Desk petite enfance s'adresse depuis 2013 aux personnels monolingues de la petite enfance déjà en fonction, ayant obtenu un congé de formation de leur employeur pour devenir personnels bilingues de la petite enfance⁵, aux personnes déjà titulaires d'un diplôme ou concours ouvrant à un des métiers de la petite enfance et qui souhaitent apprendre la langue bretonne préalablement à leur recherche d'emploi, enfin aux personnes en reconversion professionnelle et relevant de la formation continue qui ont pour projet d'apprendre la langue bretonne préalablement à l'entrée dans une formation préparant à un métier de la petite enfance. Les montants accordés au titre de ce dispositif sont identiques à ceux de Desk enseignement (1 900 € si le Département de résidence la complète à hauteur de 1 100 € pour un stage de 6 mois, 2 500 € si le Département ne

participe pas ; 950 € si le Département de résidence la complète à hauteur de 550 € pour un stage de 3 mois, 1 500 € si le Département ne participe pas). Les Départements des Côtes-d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan participent à ce dispositif. La Région renforcera ce dispositif qui permet d'inciter des professionnel·les de la petite enfance à apprendre la langue bretonne dans la perspective d'une insertion durable dans l'emploi et permet ainsi de mieux répondre aux besoins, certains postes en crèches bilingues, par exemple, étant difficiles à pourvoir.

L'action proposée

Action n°21.

⇒ Adapter Desk petite enfance aux besoins des professionnel·les de la petite enfance se destinant à exercer leur métier en langue bretonne, en tenant compte notamment de la mobilité potentielle des candidat·es compte tenu de la répartition territoriale des structures employeuses.

Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides individuelles Desk petite enfance	OPLB, Départements	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi, UCO

⁵ Auxiliaire de puériculture, agent·e spécialisé·e des écoles maternelles, assistant·e maternel·le, assistant·e parental·e, éducateur·rice de jeunes enfants, puériculteur·rice.

1.2.4.2 Médiation-jeunesse

INDICATEUR		
Nombre de bénéficiaires de Desk médiation-jeunesse		
	6 mois	3 mois
2022	4	Sans objet
Cible 2027	16	8

Le dispositif Desk médiation-jeunesse a été mis en place en 2022, faisant suite au constat d'une pénurie de professionnel·les bilingues dans les structures (collectivités territoriales, bibliothèques et médiathèques, écoles de musique, conservatoires, clubs sportifs, musées...) accueillant les jeunes sur le temps péri- ou extrascolaire. Desk médiation-jeunesse s'adresse en priorité aux personnels monolingues déjà en fonction, ayant obtenu un congé de formation de leur employeur pour devenir personnels bilingues de la médiation-jeunesse⁶, aux personnes déjà titulaires d'un concours, diplôme, certificat ou brevet ouvrant à un des métiers de

la médiation-jeunesse et qui souhaitent apprendre la langue bretonne préalablement à leur recherche d'emploi, enfin, en fonction du nombre d'aides disponible chaque année, aux personnes en reconversion professionnelle et relevant de la formation continue qui ont pour projet d'apprendre la langue bretonne préalablement à l'entrée dans une formation préparant à un métier de la médiation-jeunesse. Les montants des aides Desk médiation-jeunesse sont identiques à ceux de Desk petite enfance et les Départements des Côtes-d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan participent également à ce dispositif.

Le nombre d'aides octroyées en 2022, année de création du dispositif, est de 4 pour des stages de 6 mois. En 2023, ce sont 12 aides pour des stages de 6 mois et 3 aides pour des stages de 3 mois qui ont été attribuées. Ce dispositif sera renforcé dans le cadre du présent plan de réappropriation.

L'action proposée		Action n° 22.		
⇒ Poursuivre l'adaptation de Desk médiation-jeunesse afin d'augmenter le nombre de candidat·es aux métiers de la médiation-jeunesse périscolaire les plus en tension (formation musicale, formation et animation sportives).				
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées	
- Aides individuelles Desk médiation-jeunesse	OPLB, Départements	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi, UCO	

1.2.4.3 Fonction publique territoriale

À l'initiative de la Région et des quatre conseils départementaux de la région, une formation professionnelle à la langue bretonne a été mise en place par la délégation Bretagne du CNFPT, sur cotisation. A raison d'une journée de formation intensive par semaine, les agent·es de la fonction publique territoriale, en particulier les ATSEM en école bilingue et les autres agent·es en contact direct avec les usager·ères brittophones, bénéficient d'une formation leur permettant, après deux ans, de se présenter aux épreuves du DCL. Cette formation fait chaque année la preuve de son efficacité pédagogique, les agent·es formé·es obtenant des niveaux satisfaisants au DCL. Dans le cadre de son pilotage au sein du CNFPT, en partenariat avec l'OPLB, la Région continuera de soutenir son développement, tant pour ce qui concerne la répartition optimale de l'offre sur le territoire que pour ce qui concerne la poursuite de la formation en groupes de niveaux supérieurs.

⁶ Professeur·e de musique, de danse, d'arts plastiques, de théâtre, agent·e des bibliothèques ou médiathèques, moniteur·rice sportif·ve, animateur·rice sportif·ve, médiateur·rice scientifique, du patrimoine, animateur·rice-environnement.

Cette formation ne peut cependant constituer une réponse unique aux besoins des collectivités territoriales de disposer de personnels bilingues :

- Le nombre de postes de chargé·es de mission langue bretonne ouverts dans les collectivités croît régulièrement depuis plusieurs années, notamment au sein des EPCI, mais trop peu de titulaires sont brittophones ;
- La formation semi-intensive telle qu'assurée par le CNFPT permet aux agent·es d'évoluer dans leur poste en intégrant la langue bretonne à leur pratique professionnelle mais le temps annuel de formation ne permet pas d'apprendre la langue bretonne aussi rapidement qu'en formation intensive de 6 et 9 mois ;
- L'accès aux congés-formation reste difficile pour les agent·es territoriaux·ales en poste compte tenu des modalités de financement prévues par le décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 et notamment la limitation de l'indemnité mensuelle forfaitaire à 85 % du traitement brut indiciaire, ce qui pénalise les agent·es qui bénéficient d'un régime indemnitaire relativement élevé par rapport à leur traitement indiciaire selon les collectivités et fonctions exercées.

INDICATEUR

Nombre de bénéficiaires de Desk territorial

	6 mois	3 mois
2022	Sans objet	Sans objet
Cible 2027	10	6

La création d'un dispositif Desk territorial, spécialement dédié aux métiers de la fonction publique territoriale, paraît constituer une réponse opportune, afin de soutenir la formation intensive en stages de 6 et 3 mois de titulaires ou futur·es titulaires de la fonction publique territoriale. Cependant, l'aide Desk soutenant essentiellement le paiement des frais pédagogiques pour les personnes en congé de formation, une réflexion devra être lancée avec les Départements, les EPCI et les centres de gestion sur des modalités particulières d'aide qui pourraient être mise en place en lien avec les employeurs afin de limiter l'impact économique du départ en formation pour ces agent·es.

L'action proposée

Action n° 23.

⇒ Réfléchir à la création, en coopération avec les départements, les EPCI et les centres de gestion, d'un dispositif Desk territorial afin de soutenir la formation intensive des agent·es de la fonction publique territoriale désireux·ses d'exercer leur métier en langue bretonne et ne pouvant, pour des raisons économiques, accéder aux congés-formation.

Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides individuelles Desk territoires	OPLB, Départements, EPCI, Centres de gestion	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi, UCO

2. Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne

Le renforcement de l'environnement linguistique brittophone constitue un axe indispensable de l'action régionale, afin que les locuteur·rices et néo-locuteur·rices puissent trouver, au quotidien, des occasions d'employer et de faire vivre naturellement la langue. Le développement de l'apprentissage et de l'usage de la langue bretonne dans le système éducatif et la formation des adultes doit en effet être accompagné par un programme de soutien à la connaissance, à la pratique et à la diffusion de la langue dans tous les domaines de la vie publique, sociale, économique et culturelle, afin qu'elle demeure une langue de vie.

Cette stratégie constitue une réponse à l'obligation de diffusion et de promotion de la langue qui est faite à l'État et aux collectivités territoriales par l'article L1 du code du patrimoine, la promotion du breton et son utilisation dans le cadre de la vie publique favorisant sa vitalité, notamment en permettant aux citoyen·nes de bénéficier de l'accès à un vocabulaire de base, en suscitant leur curiosité vis-à-vis de la langue et en confortant les locuteur·rices dans leurs pratiques. Elle est une pièce complémentaire de sa stratégie de développement de la transmission de la langue et participe du renforcement du lien social et de la cohésion de la Bretagne.

La Région mène des politiques en ce sens depuis sa première politique linguistique adoptée en 2005, renforcées par les actualisations de 2012 et 2018. Compte tenu de l'évolution des usages et des besoins des locuteur·rices comme des non-brittophones, ses politiques s'adressant à tous·tes les Breton·nes, elle entend dans le cadre du présent plan renforcer leur structuration, amplifier leurs objectifs et développer leur moyens dans le cadre de l'exercice de toutes ses compétences :

- Dans le champ de la vie publique, notamment pour ce qui concerne son fonctionnement et ses politiques sectorielles envisagées comme parties d'une stratégie transversale ;
- En soutenant la sensibilisation, la diffusion et la connaissance de la langue par le plus grand nombre ;
- En intégrant les politiques inclusives en faveur de la jeunesse et de l'égalité, qui relèvent d'une même logique de reconnaissance et de respect de la diversité ;
- En amplifiant la mise à disposition auprès du plus grand nombre d'une offre riche, diversifiée et qualitative de services et productions culturelles en langue bretonne, qu'il s'agisse du spectacle vivant, de l'édition, des médias, avec une attention toute particulière pour le numérique, qui offre des opportunités majeures de concours à la restauration de la place du breton comme langue sociale.

2.1 Soutenir le développement de la présence de la langue bretonne dans la vie publique

Les données issues de l'enquête sociolinguistique de 2018 révèlent une forte demande des Breton·nes de voir croître la présence de la langue bretonne dans les services publics (59%) ainsi que le souhait de voir la signalétique de jalonnement se déployer sur tout le territoire (73%).

La Région a engagé depuis de nombreuses années des politiques prenant en compte la langue bretonne de manière transversale, qu'il s'agisse de ses actions de communication externe et interne, du déploiement d'une signalétique bilingue dans les bâtiments et sur les espaces qu'elle possède, d'une prise en compte de la langue dans ses actions sectorielles, en tenant compte de sa situation sociolinguistique particulière.

Ces politiques, qui participent de l'image d'une Région exemplaire, contribuent, grâce notamment à la mise en visibilité du breton dans l'espace public, à :

- Favoriser l'utilisation de la langue dans tous les contextes sociaux par les locuteur·rices ;
- Susciter la curiosité des non-brittophones vis-à-vis de la langue et participer à l'envie d'apprendre ;
- Donner à tous les citoyen·nes l'accès à un vocabulaire de base ;
- Façonner positivement l'image du territoire breton.

En pleine cohérence avec la convention spécifique et notamment avec les engagements pris par l'État et les recommandations faites aux autres pouvoirs publics et aux structures chargées de missions de service public de déployer des politiques de mise en valeur de la langue bretonne à tous niveaux, la Région amplifiera la prise en compte de la langue bretonne dans son fonctionnement ainsi que l'accélération de son intégration dans l'ensemble des politiques sectorielles qu'elle mène en faveur des Breton·nes.

2.1.1 Aider à la structuration des politiques publiques locales

L'article L4221-1 du code général des collectivités a été modifié par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui a explicitement intégré la promotion des langues régionales à la liste des compétences des régions. Dans la foulée, les conventions additionnelles au contrat de plan ou de projet ont été transformées en conventions spécifiques pour la transmission des langues régionales et le développement de leur usage dans la vie quotidienne, pleinement autonomes vis-à-vis des autres sujets de contractualisation et renforçant la visibilité de l'action du Conseil régional en faveur de la langue bretonne.

L'action de l'État en matière de promotion et de diffusion des langues régionales a également fait l'objet d'avancées ces dernières années : avant 2021, l'État agissait essentiellement pour la transmission des langues régionales dans l'enseignement, conformément aux dispositions des articles L312-10 à L312-11-2 du code de l'éducation. Depuis la loi n°2021-641 du 21 mai 2021, l'État a des obligations en matière de protection patrimoniale des langues régionales (articles 1 à 6) et de promotion des langues au travers de la signalétique plurilingue (article 8), sans préjudice des dispositions particulières prévues dans les conventions spécifiques avec la Région.

L'action des Départements s'est également renforcée : Côtes-d'Armor, Finistère et Morbihan disposent désormais de schémas ou politiques linguistiques, une démarche identique est en cours au sein du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. Enfin le renforcement des compétences des EPCI a conduit certains d'entre eux (notamment les agglomérations de Guingamp-Paimpol, Lannion-Trégor, Lorient, Morlaix, Quimper Bretagne occidentale...) à lancer l'élaboration de schémas ou politiques territoriales de développement de la langue bretonne et à procéder, comme les Départements, au recrutement de personnels dédiés exclusivement ou en totalité au développement de la transmission et de l'usage de la langue sur leurs territoires. De très nombreuses communes agissent également en ce sens, en particulier dans le cadre des conventions passées avec l'OPLB dans le cadre de Ya d'ar brezhoneg.

Ces politiques constituent une réponse concrète à l'obligation faite à l'ensemble des pouvoirs publics, État comme collectivités territoriales de tous niveaux, de concourir à l'enseignement, à la diffusion et à la promotion de ces langues selon les termes de l'article L1 du code du patrimoine. La multiplicité des actions menées, dans des champs de compétence très divers, rend cependant désormais difficile l'évaluation en continu des actions, tant du point de vue budgétaire que du point de vue de l'efficience des politiques et le besoin se fait sentir de plus en plus fortement de disposer d'un outil de suivi en continu des politiques publiques en faveur de la langue bretonne, permettant de diffuser les retours d'expériences et bonnes pratiques.

S'agissant d'une mission d'observation, d'évaluation et de rendu-compte concernant l'ensemble des pouvoirs publics sur tout le territoire breton, qui ne peut et ne doit pas être assumée par un seul niveau de collectivité et qui n'a pas été prévue par la convention spécifique, la Région soumettra à l'État une proposition de renforcement des missions de l'observatoire des pratiques linguistiques de l'OPLB par une subvention de l'État spécifiquement dédiée ou par la mise à disposition d'un·e agent·e de l'État.

L'action proposée		Action n° 24.		
⇒ Renforcer l'observatoire des pratiques linguistiques de l'OPLB pour lui permettre d'accroître ses capacités d'observation des politiques linguistiques publiques.				
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées	
	État	2025	OPLB	

2.1.2 Renforcer la présence de la langue bretonne dans le fonctionnement et les politiques régionales

La Région mène une action ambitieuse de développement de la présence de la langue bretonne dans son fonctionnement, sa communication et ses politiques. La volonté régionale de favoriser la réappropriation de la langue bretonne comme langue d'usage social courant pour tous·tes les Breton·nes qui le souhaitent trouve en effet comme traduction, au sein de l'institution :

- La mise en place, dans son propre fonctionnement, des conditions qui permettent, pour les locuteur·rices, un usage courant de la langue, tendant à progressivement couvrir tous les champs des compétences régionales afin de ne pas cantonner la langue à un ou des domaines qui seraient considérés comme « réservés » : une langue vivante sert et doit servir à parler de tout ;
- Une mise en valeur de la langue auprès de tous·tes les habitant·es de la Bretagne grâce à une politique de communication visant à en donner une image positive, à valoriser – notamment grâce au bilinguisme paritaire – son statut politique et social, enfin à diffuser au quotidien et par imprégnation un vocabulaire essentiel et varié auprès du plus grand nombre de non-locuteur·rices ou auprès des personnes ne maîtrisant qu'en partie la langue ;
- Enfin l'intégration progressive d'une dimension linguistique dans l'ensemble de ses politiques sectorielles au-delà de la politique linguistique, en veillant à ce que les projets utilisant la langue française et la langue bretonne soient strictement traités de la même manière ; en veillant à ce que les projets présentant des problématiques particulières liées à l'état socio-économique de la langue fassent l'objet d'adaptations permettant d'apporter des réponses adaptées ; enfin, grâce à une politique volontariste, en veillant à soutenir l'amélioration de la présence de la langue dans tous les champs de la vie quotidienne en prévoyant une conditionnalité liée à la mise en valeur ou l'usage de la langue.

2.1.2.1 Développer l'usage de la langue bretonne dans le fonctionnement de l'institution

INDICATEUR				
Nombre d'agent·es apprenant la langue bretonne				
	Formation intensive	Formation CNFPT	Formation personnelle	Groupes de niveaux
2022	0	1	1	28
Cible 2027	1	8	40	100

La Région a mis en place, dès sa première politique linguistique, un plan de formation de ses agent·es à la langue bretonne, participant à sa mesure à l'objectif d'améliorer la transmission et de favoriser son usage en contexte professionnel.

L'ensemble des agent·es régionaux·ales peuvent bénéficier d'aides à la formation à la langue bretonne, qu'il s'agisse de la participation aux cours de breton organisés par groupes de niveau sur le temps de travail (19 agent·es en niveau 1, 9 agent·es en niveau 2 en 2022), de l'inscription à la formation semi-intensive (1 jour par semaine) sur cotisation organisée par le Centre national de la fonction publique territoriale (1 agent en 2022), de l'accès à un congé de formation pour un stage intensif de 6 mois ou 9 mois dans un centre agréé ou d'une prise en charge partielle de leurs projets de formation personnelle en cours du soir selon les barèmes de droit commun du plan de formation.

Une réflexion sera engagée sur les possibles évolutions de ces différents dispositifs de manière à accroître le nombre de personnes bénéficiant d'un apprentissage efficace de la langue bretonne dans le cadre de l'apprentissage des langues de travail ou d'une mise à niveau de certaines compétences linguistiques pour les brittophones (expression écrite par exemple) et de mieux diffuser auprès de tous·tes des éléments relevant de l'initiation aux bases du breton.

L'action proposée		Action n°25.
⇒ Renforcer la formation des agent·es régionales·ux à la langue bretonne en utilisant tous les leviers de formation : congé-formation pour les stages intensifs de 6 et 3 mois, formation assurée par le CNFPT sur cotisation, formation personnelle extensive ou semi-intensive, groupes de niveaux.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge partielle ou totale des frais de formation - Achat de prestations de formation 	2024 > 2027	Région (Direction des ressources humaines), CNFPT, organismes de formation

Le règlement intérieur du Conseil régional, adopté lors de la session des 24, 25 et 26 février 2022, a prévu dans son article 18 la mise en place d'un service de traduction pour les discours de politique générale exprimés en breton, de même d'autres points à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une interprétation simultanée selon la décision de la conférence des présidents. Cette mesure a pu être mise en application dès la session du Conseil régional des 7 et 8 avril 2022 et l'interprétariat est régulièrement utilisé à chaque session depuis lors. Ce dispositif met concrètement en application le principe d'égale dignité des langues et cette possibilité offerte aux élu·es de s'exprimer en langue bretonne sur des sujets qui touchent la diversité des compétences régionales a en outre une portée pédagogique certaine, dans l'assemblée, vis-à-vis des autres collectivités et auprès du grand public, en montrant que la langue bretonne permet de réfléchir, débattre et décider sur tout ce qui touche les intérêts des Breton·nes. À ce titre il participe pleinement à la promotion de la langue bretonne comme langue d'usage social courant. Ce dispositif fera l'objet d'une adaptation afin d'en réduire les coûts.

Conformément aux orientations de la politique linguistique adoptée en 2012, la signalétique intérieure et extérieure des bâtiments régionaux prend en compte progressivement et systématiquement *a minima* un bilinguisme paritaire français-breton, tout comme la signalétique extérieure et intérieure des lycées publics et IFSI, la signalétique des ports, le jalonnement des voies navigables et lignes BreizhGo. Cette politique doit être poursuivie, en cohérence avec les orientations de la convention spécifique, avec une attention particulière à la qualité du bilinguisme de la signalétique des espaces et bâtiments régionaux dont la gestion est confiée à des opérateurs tiers.

Un travail de recensement exhaustif de la signalétique existante sera réalisé dès 2024 afin de pouvoir déterminer, pour chaque catégorie d'infrastructures ou de matériels, le taux de signalétique bilingue

paritaire, signalétique bilingue non-paritaire, signalétique non-bilingue existantes, avec pour objectifs :

- D'aboutir à une couverture totale des bâtiments des services par une signalétique bilingue paritaire, y compris en remplaçant progressivement la signalétique bilingue ne traitant pas la langue bretonne de façon paritaire avec la langue française ;
- De poursuivre le déploiement de la signalétique bilingue paritaire dans les lycées publics et IFSI, réalisée systématiquement depuis une dizaine d'années dans le cadre des constructions neuves, rénovations de bâtiments ou à la demande des établissements ;
- De poursuivre le déploiement systématique de la signalétique bilingue paritaire dans le cadre des opérations de rénovation des infrastructures portuaires, de jalonnement des voies navigables (dont le jalonnement des voies vertes) et de renouvellement ou installation des poteaux d'arrêts BreizhGo⁷ ;
- De parvenir à une systématisation de la signalétique bilingue paritaire des matériels roulants et navigants (marquage extérieur et intérieur, signalétique intérieure). Un diagnostic des systèmes d'information embarqués (annonces vocales automatiques⁸, messages défilants, écrans) sera également réalisé avec pour objectif d'y intégrer la langue bretonne à parité avec la langue française.

L'action proposée		Action n° 26.
⇒ Systématiser le bilinguisme paritaire français-breton de la signalétique bâimentaire, du jalonnement de voirie, des matériels de transport et infrastructures d'accueil des voyageur·ses, installer des systèmes d'annonces vocales et numériques en breton dans les matériels de transport.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
- Moyens humains (agent·es Région)	2024 > 2027	Région (Direction de la communication, Direction de l'immobilier, Direction des transports et de la mobilité, Direction des ports, Direction des canaux de Bretagne)

2.1.2.2 Renforcer l'utilisation de la langue bretonne dans la communication régionale

La langue bretonne est prise en compte dans la communication régionale (stands, affiches, publication) depuis l'actualisation de la politique linguistique en 2012. Le marché de traduction avec l'Office public de la langue bretonne a été renouvelé en 2022, valide jusqu'en 2026. 101 contenus de communication ont ainsi fait l'objet d'une traduction en 2022, dont près de la moitié (46) pour le web (site, réseaux sociaux, presse), 34 pour les contenus imprimés et 21 pour de la signalétique. Le B, magazine institutionnel de la Région paraissant tous les 3 mois, comprend à chaque numéro 11 pages où la langue bretonne est présente sur 48. Le traitement de celle-ci sur le site internet *bretagne.bzh* est par ailleurs novateur : l'interface en langue bretonne est dynamique et l'utilisateur·rice britophone, lorsqu'il·elle se connecte au site en choisissant le breton, dispose de l'ensemble de l'interface, des pages « froides » (présentation des actions de la Région, des grands projets, de l'institution) et de l'architecture du site dans la langue, ainsi que de la totalité des actualités, tant celles qui ont fait l'objet d'une traduction en breton que celles qui ne sont disponibles qu'en français. De cette manière les internautes britophones accèdent à tous les contenus sans avoir à changer d'interface linguistique.

Dans une optique de progression de la place du bilinguisme paritaire dans la communication régionale, un travail transversal sera lancé dès 2024 afin de déterminer des objectifs de progression à atteindre d'ici à 2027 :

⁷ 399 poteaux d'arrêts de cars ont ainsi fait l'objet d'une traduction en breton en 2022.

⁸ Les annonces vocales des chef·fes de bord sont prononcées dans la ou les langues maîtrisées par les agent·es.

- En matière de communication papier (affiches, publications, campagnes régionales de promotion) ;
- En matière de communication numérique, notamment pour ce qui concerne le nombre d'actualités traduite sur le site *bretagne.bzh*, la liste des aides régionales devant faire l'objet de traductions en lien avec les politiques transversales (voir le point 2.1.2.3), le renforcement de la présence de la langue sur les comptes régionaux sur les réseaux sociaux ;
- Enfin en matière d'affichage par les bénéficiaires des aides régionales de la mention du concours de la Région.

L'action proposée		Action n°27.	
⇒ Développer le bilinguisme paritaire dans la communication imprimée et numérique de la Région			
Soutien Région	Phasage	Structures concernées	
- Moyens humains (agent·es Région) - Prestations de traduction	2024 > 2027	Région (Direction de la communication)	

2.1.2.3 Développer la prise en compte des questions linguistiques dans les politiques régionales

L'actualisation de la politique linguistique en 2012 prévoyait la prise en compte de l'utilisation de la langue bretonne dans les conventions de financement des organismes pour lesquels la Région est le principal contributeur. Ce chantier engagé doit être poursuivi, en visant deux modalités possibles de mise en œuvre :

- L'intégration, dans les différentes politiques et dispositifs régionaux, d'une mention explicite de la langue bretonne, soit pour rappeler qu'ils sont autant ouverts aux activités ou projets en breton qu'à ceux en français, soit pour proposer des adaptations prenant en compte la situation sociolinguistique de la langue bretonne ;
- L'intégration, dans les politiques régionales, d'une conditionnalité de l'octroi de certaines aides à la réalisation d'objectifs en matière d'aménagement linguistique, par exemple la mise en place d'une signalétique ou d'un jalonnement bilingues paritaires pour toute opération de soutien aux investissements matériels.

Une concertation sera lancée dès 2025 avec l'ensemble des autres politiques régionales afin de :

- Recenser de manière exhaustive les dispositifs qui intègrent déjà la langue ou conditionnent les aides à sa prise en compte ;
- Déterminer une liste de priorités pour un déploiement de la présence de la langue dans les autres politiques ;
- Déterminer les modalités de cette prise en compte ou de l'adaptation des dispositifs précités ;
- Établir des indicateurs de mesure des actions réalisées.

Aménagement du territoire et international

Au travers des contrats de territoires, la Région mène une action forte en faveur des transitions, de l'accessibilité, du développement des services publics et de l'économie. Les investissements financés dans ce cadre comprennent dans leur très grande majorité un volet signalétique, cependant la présence de la langue bretonne reste partielle : il pourra être proposé d'intégrer la signalétique bilingue paritaire à la liste des critères d'éligibilité de certaines aides.

La coopération entre le Pays de Galles et la Région mentionne les coopérations dans le domaine linguistique et échanges de pratiques entre les institutions promouvant les langues bretonne et galloise. Le dispositif de soutien aux projets d'actions européennes, dans son axe 1, prévoit des modalités d'interventions qui pourraient être adaptées aux coopérations linguistiques ou culturelles comportant une forte dimension linguistique, pour mieux tenir compte des spécificités des coopérations entre structures travaillant sur ces deux langues, par relèvement du taux d'intervention et plafonnement de l'aide pour chaque projet⁹.

Économie, agriculture, tourisme

Dans le domaine économique, un travail partenarial sera engagé avec les réseaux d'entreprises pour le développement de la présence de la langue bretonne sur le packaging des produits bretons ainsi que la signalétique bilingue des bâtiments d'entreprises, en particulier dans le secteur du tourisme. Les dispositifs d'aides seront adaptés afin d'intégrer la signalétique bilingue paritaire ou la présence de la langue bretonne dans la communication des bénéficiaires, en fonction de l'objet des aides.

Les conventions avec les entreprises structurantes, notamment les opérateurs de réseaux ou de distribution, intégreront une dimension linguistique, afin notamment de concrétiser les dispositions de l'article 119 de la convention spécifique : développement progressif d'une signalétique bilingue paritaire, prise en compte de la langue bretonne dans certains éléments de la relation avec les usager·ères et client·es (adressage du courrier par exemple), participation des opérateurs à la préservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine toponymique.

Formation professionnelle

Au-delà de la formation professionnelle à la langue bretonne, l'intégration de modules d'initiation ou d'apprentissage de la langue dans l'ensemble des dispositifs régionaux de formation sera progressivement étendue, en ciblant en priorité les formations aux métiers des secteurs de la petite enfance, des services à la personne, du sanitaire et social, de la santé, de la culture, des médias. Une attention particulière sera portée à l'intégration de modules de sensibilisation à l'enseignement bilingue et par immersion dans les formations aux métiers de la remédiation des troubles dys (orthophonie et ergothérapie par exemple).

La politique de formation professionnelle soutient par ailleurs régulièrement, au travers des actions territoriales expérimentales (ATE) les initiatives de formation en langue bretonne à des métiers qui répondent à des besoins particuliers des secteurs où un renouvellement progressif du vivier de professionnel·les est nécessaire¹⁰. Les initiatives permettant de développer de nouvelles formations métier en langue bretonne et des formations de renforcement linguistique pour les professionnel·les déjà brittophones (en lien avec le programme 301) liées aux évolutions des métiers brittophones seront soutenues afin de soutenir le développement des compétences et de répondre aux besoins des secteurs émergents ou en tension, notamment pour les métiers de :

- L'interprétariat et la traduction ;
- La formation pour adultes ;
- La santé et les activités paramédicales (orthophonie...) ;
- La petite enfance ;
- La gestion, le pilotage et, la communication des associations ;
- Les médias audiovisuels ;
- Le spectacle vivant (théâtre notamment).

⁹ Passage d'une aide aux taux maximum de 40% et d'un montant minimum de 1 500 € à une aide au taux maximum de 75% et d'un montant maximum de 3 000 €.

¹⁰ Une ATE a ainsi permis en 2021 de soutenir une formation à l'animation radiophonique en breton, adossée à un renforcement des compétences linguistiques.

Lycées

Les projets pédagogiques bilingues ou autour de la connaissance du breton sont soutenus par la Région au titre du dispositif Karta. Affectés en 2020 par la crise sanitaire, les projets Karta reprennent progressivement leur croissance, au fur et à mesure que les lycées relancent des projets pédagogiques bilingues ou autour de la connaissance du breton : le montant total des projets liés à la langue bretonne s'établissait ainsi à 16 599 € en 2022 contre 14 315 € en 2020 et cette politique de soutien sera poursuivie.

La Région octroie par ailleurs aux lycées publics et privés une dotation complémentaire « breton » en fonction du nombre d'élèves bilingues ou suivant enseignement optionnel du breton en langue vivante dans chaque établissement. En 2023, les lycées ont été financés à hauteur de 165 362 €¹¹, la dotation étant indifférenciée (171,36 € par élève) entre élèves bilingues et élèves suivant l'enseignement optionnel. Il sera proposé dès 2024 une révision des modalités de calcul afin de tenir compte des besoins pédagogiques différents entre les élèves bilingues, qui suivent un enseignement de plusieurs disciplines non linguistiques en breton (250 € par élève) et les élèves qui suivent un enseignement du breton comme langue vivante (100 € par élève). Cette mesure devrait souligner le caractère attractif de l'enseignement bilingue pour les établissements et favoriser la mise en place d'actions de renforcement de la continuité 3^{ème}-2^{de}.

Transports, ports, canaux

En matière d'infrastructures routières, la convention spécifique 2015-2020 a permis le déploiement d'un jalonnement bilingue selon des modalités partagées et tenant compte des questions de sécurité sur une partie de la voirie nationale. Dans le cadre de l'article 122 de la convention spécifique 2022-2027, l'État s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre de ce jalonnement bilingue paritaire sur l'ensemble des programmes de travaux en cours et à venir ainsi que lors des renouvellements ponctuels, sur l'ensemble du territoire régional.

La Région poursuivra la mise en œuvre de sa politique de jalonnement bilingue paritaire sur la voirie dont elle a la responsabilité (canaux, voies vertes, domaine portuaire) et la conditionnalité du cofinancement régional des opérations routières menées par les collectivités à la programmation d'une signalétique de jalonnement paritaire sera étudiée.

En matière de transport de voyageurs, le partenariat avec Gares & Connexions (SNCF) sera poursuivi afin de déployer une signalétique bilingue paritaire dans les gares et haltes ferroviaires au fur et à mesure de la réalisation des travaux, sur le modèle de la signalétique arrêtée pour la gare de Quimper en application de l'article 123 de la convention spécifique. Une réflexion partenariale sera conduite avec la SNCF et l'OPLB pour le déploiement progressif du bilinguisme français-breton dans l'information aux voyageurs (affichage et billetterie numériques, bornes électroniques, annonces sonores, fiches horaires, etc.) dans les gares, parallèlement au déploiement du bilinguisme sonore dans les TER à compter de 2025¹².

Enfin le règlement des transports scolaires BreizhGo devra être complété afin d'intégrer la carte des pôles de l'enseignement bilingue, arrêtée par l'Académie après avis de la Région et des Conseils départementaux, à la sectorisation des collèges et lycées, afin notamment de permettre le transport et la poursuite d'études en 6^{ème} ou en 2^{de} des élèves bilingues lorsque les établissements de secteurs

¹¹ Le nombre de lycéen·nes bilingues étant de 591 à la rentrée scolaire 2022 (-13 élèves soit -2%, avec des disparités importantes entre filières : +3% pour le public, -1% pour Diwan et -34% pour le privé catholique sous contrat) et le nombre de lycéen·nes suivant l'option étant de 374 (-68 élèves soit -15%, dont -20% pour l'enseignement public et +2% pour l'enseignement privé catholique sous contrat).

¹² Article 13.1 de la convention pour l'exploitation et le financement du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs 2024- 2033.

bilingues ne correspondent pas aux établissements de secteurs monolingues ou en cas de double sectorisation.

Culture, patrimoine, environnement, sport

Au titre de la politique culturelle et notamment du soutien aux manifestations artistiques et culturelles dans les territoires, du développement des pratiques en amateur, de la transmission du patrimoine culturel immatériel ainsi que de l'accompagnement de la diversité des pratiques artistiques et culturelles des habitant·es, la Région finance des projets, spectacles ou manifestations qui participent à la visibilité et la diffusion de la langue bretonne. Une réflexion sera menée afin d'intégrer progressivement le bilinguisme de la signalétique, des supports et des actions de communication à leurs conventions de financement. La prise en compte de la langue bretonne dans les politiques patrimoniales (collectage, achats d'ouvrages rares en breton dans le cadre du fonds régional d'acquisition des bibliothèques), d'édition (projets éditoriaux exceptionnels) et audiovisuelles (soutien aux télévisions locales pour la coordination et la diffusion de contenus en breton dans le cadre du COM audiovisuel, soutien à l'écriture, au développement et à la production *via* le fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle) sera poursuivie.

Dans le domaine patrimonial et environnemental, les conventions de financement intégreront progressivement le bilinguisme paritaire de la signalétique des espaces naturels ainsi que du patrimoine bâti. Une réflexion sera menée sur le développement de l'accueil à l'année des classes de mer et classes vertes adapté aux besoins des écoles bilingues et par immersion.

Enfin, dans le domaine du sport, les bénéficiaires des aides régionales seront incités à généraliser la signalétique bilingue des équipements et la communication bilingue français-breton, tout particulièrement lors des grands événements sportifs fédérateurs.

L'action proposée	Action n° 28.	
⇒ Élaborer et déployer un plan progressif de prise en compte d'une conditionnalité linguistique dans les politiques régionales visant à inciter à l'utilisation et la diffusion de la langue bretonne, notamment :		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
	2024 > 2027	Région (toutes les directions, en particulier Direction de l'aménagement et de l'égalité, Direction du développement économique, Direction de l'éducation et des langues de Bretagne, Direction du développement des formations et des compétences, Direction de la culture et des pratiques culturelles, Direction du tourisme et du patrimoine, Direction de l'environnement, Direction des affaires européennes et internationales)

2.2 Appuyer la sensibilisation, la connaissance et la diffusion de la langue bretonne

L'enquête sociolinguistique de 2018 établit que 20% des Breton·nes entendent régulièrement parler breton autour d'eux·elles et 27% plus rarement, contre 54% qui déclarent ne jamais l'entendre. Les répondant·es sont attaché·es ou très attaché·es à 48% à la langue (note donnée de 6 à 10 sur une échelle de 0 à 10), moyennement attaché·es à 17% et faiblement attaché·es à 32% (note de 0 à 4). Ces données permettent de considérer que le breton, comme objet linguistique, est bien identifié par la population bretonne. Les compétences en locution, à l'inverse, restent restreintes avec 5,5% de locuteur·rices, 20% de personnes déclarant connaître quelques mots ou expression et 74% de personnes ne rien connaître en breton. Le travail de sensibilisation et de diffusion de connaissances sur ce qu'est la langue bretonne reste par conséquent indispensable afin de donner au plus grand nombre, en particulier les personnes qui y sont attachées ou très attachées et n'ont aucune connaissance linguistique, la possibilité d'acquérir des bases en matière de vocabulaire, d'expressions, mais également des éléments sur la structure de la langue, son histoire, son lien avec l'histoire de la Bretagne, sa pratique ainsi que la diversité des productions culturelles, sociales, économiques en breton ou autour du breton. La Région s'attachera également à améliorer sa connaissance de la situation de la langue bretonne en renouvelant en 2024 l'étude sociolinguistique qu'elle a menée en 2018.

Enfin les politiques d'appui aux organisations structurantes qui diffusent au quotidien une information sur la langue bretonne, diffusent les productions culturelles en breton et sensibilisent à l'intérêt de l'apprendre, la transmettre et la pratiquer, seront amplifiées, qu'il s'agisse des associations opérant à l'échelle du territoire breton ou des Ententes de pays, qui mènent des politiques similaires dans les territoires.

2.2.1 Renforcer les missions et actions de l'Office public de la langue bretonne

L'Office public de la langue bretonne (OPLB) est l'opérateur principal de la Région Bretagne, des cinq départements de la Bretagne historique, de la région des Pays-de-la-Loire et de l'État pour la mise en œuvre concrète de leurs politiques linguistiques, à l'exception des subventions directes ou des politiques internes qui restent de la compétence de chaque autorité.

Établissement public de coopération culturelle (EPCC) créé par arrêté préfectoral en 2010, l'OPLB est dirigé par un conseil d'administration où siègent les collectivités membres et l'État, ainsi que des représentant·es de la communauté éducative en langue bretonne et des personnalités qualifiées, l'OPLB est chargé des missions d'intérêt général précisées dans ses statuts en 2010 ainsi que de missions d'intérêt général apparues comme nécessaires au fil de l'émergence de nouvelles problématiques et besoins, validées par le conseil d'administration :

- Observation sociolinguistique, tant pour ce qui concerne la connaissance de la langue bretonne par la population que ses usages dans tous les champs de la vie quotidienne, sociale, administrative, éducative et économique ;
- Équipement de la langue, qu'il s'agisse de la terminologie, de la grammaire, de la lexicologie, de la toponymie, de la patronymie mais également des outils nécessaires au développement de la langue bretonne dans le domaine du numérique ;
- Conservation, restauration et mise en valeur du patrimoine linguistique, y compris le patrimoine imprimé ;
- Développement de la transmission de la langue bretonne :
 - Enseignement bilingue et enseignement de la langue, notamment au travers des missions de planification, structuration et développement confiées par la convention spécifique ;
 - Accueil de la petite enfance en breton ;

- Structuration et animation de la formation pour adultes, y compris par la mise en place d'une plateforme d'auto-apprentissage en ligne ;
- Développement de la présence et de l'usage de la langue bretonne dans la vie publique, entrepreneuriale, numérique, sociale, associative.

Installé dans chacun des départements bretons et structuré en pôles et services, l'OPLB voit depuis plusieurs années ses missions croître et fait face aujourd'hui à un besoin de renforcement de ses capacités administratives (recrutement d'un·e agent·e en charge des ressources humaines) ainsi qu'à un renforcement du service en charge de la signalétique et du jalonnement, confronté à une très forte hausse de son activité suite à la croissance de la demande émanant des pouvoirs publics de tous niveaux. La Région accompagnera l'OPLB dans le développement de ces missions, qui participent de la structuration de la connaissance et de la diffusion de la langue.

D'autre part, l'OPLB devrait accueillir dès 2024 le transfert du fonds et des missions du KDSK, à la demande de celui-ci. Le KDSK, installé à Saint-Herblain, est l'association de référence pour le recueil, la conservation et la numérisation d'un très important fonds documentaire en langue bretonne (livres, revues, journaux, imprimés, manuscrits...) qui viendra rejoindre les collections d'ouvrages, dont des ouvrages et manuscrits rares et anciens, qui ont été légués à l'OPLB. La subvention régionale annuelle au KDSK sera transférée à l'OPLB à l'occasion de ce transfert d'activité.

Le renforcement des missions de l'OPLB entraîne des besoins de financement qui ne peuvent être couverts par les seules dotations régionales. La croissance de la participation de l'État au fonctionnement et aux activités de l'établissement est prévue par la convention spécifique. La Région introduira une concertation avec les Conseils départementaux afin d'aboutir à des modalités de financement qui soient à la fois financièrement plus équilibrées, sur le principe d'une dotation moyenne par habitant, à pondérer en fonction des volumes d'activités actuels et prévisionnels de l'établissement sur chaque territoire et en tenant compte de la demande sociale de croissance de la place de la langue bretonne dans l'enseignement et la vie quotidienne.

L'action proposée		Action n°29.		
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées	
- Dotation annuelle	Départements	2024 > 2027	OPLB	

2.2.2 Connaître la situation sociolinguistique de la Bretagne

L'enquête sociolinguistique menée en 2018 a fourni des données précieuses pour la connaissance de l'état de la langue bretonne et des attentes de la population relatives à sa transmission et à sa présence dans la vie de tous les jours. 8 162 enquêtes téléphoniques ont été effectuées auprès des habitant·es des 5 départements bretons âgé·es de 15 ans et plus, selon la méthode des quotas de genre, d'âges, de CSP et de taille de communes d'habitat pour chacun des 25 pays composant le territoire.

Pour la première fois et grâce à l'ampleur de l'échantillonnage, le maillage par pays a permis de dresser une cartographie précise de la connaissance, de la pratique et des attentes, directement utilisable par l'ensemble des niveaux de décision. L'enquête a notamment révélé :

- Qu'environ 207 000 personnes parlaient le breton, soit 5,5% de la population, que l'âge moyen des locuteur·rices était de 70 ans, en augmentation de 7 ans 1/2 depuis l'enquête de 2007 ;

- Le rôle essentiel de l'enseignement dans la formation des jeunes brittophones, 90% des 15-24 ans et 53% des 25-39 ans ayant appris la langue à l'école, contre moins de 7% pour les générations plus âgées ;
- Que 73% des personnes sondées demandent plus d'enseignement du breton à l'école, 55% plus d'émissions en breton à la radio et à la télévision, 59% la présence du breton en plus du français dans les services publics, 73% des panneaux routiers bilingues français-breton ;
- Que 33% des répondant·es ont envie que leurs enfants connaissent le breton et ils·elles sont encore plus nombreux·ses (43%) chez les 15-24 ans, ce qui représente un signal encourageant.

La Région reconduira l'enquête sociolinguistique en 2024, selon les mêmes modalités et avec le même questionnaire, éventuellement légèrement modifié pour tenir compte des préconisations du comité technique, afin de pouvoir disposer de données comparables à celles de 2018. Les Départements intéressés seront invités à participer à cette édition de l'enquête, les financements apportés pouvant permettre d'augmenter le nombre de questionnaires afin d'obtenir un échantillonnage au niveau des EPCI et non plus des pays. Ce niveau d'analyse permettra d'affiner les politiques publiques de chaque niveau territorial, qu'il s'agisse du développement de la transmission de la langue bretonne ou des politiques de soutien à sa présence dans la vie quotidienne.

L'action proposée		Action n° 30.		
→ Reconduire l'enquête sociolinguistique en sollicitant la participation des Départements pour permettre d'améliorer l'échantillonnage, afin de disposer de résultats fiables à l'échelle des EPCI.				
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées	
- Prestation d'enquête	Départements	2024	Institut de sondage	

2.2.3 Soutenir la sensibilisation et la connaissance de la langue bretonne

La Région soutient depuis de nombreuses années des structures qui agissent à l'échelle de la Bretagne pour sensibiliser la population, britophone ou non, à l'intérêt d'apprendre la langue bretonne et surtout de l'utiliser au quotidien. Cette sensibilisation est également dirigée vers le monde social, économique, associatif, politique... et constitue souvent l'élément déclencheur de la mise en place par les structures publiques et privées de politiques ou d'actions pérennes pour le breton, accompagnées notamment par l'OPLB. La fédération Kevre Breizh, la Redadeg et l'association Mignonned ar Brezhoneg continueront ainsi d'être soutenues annuellement par la Région pour leurs fonctionnement et activités.

Pour ce qui concerne la Redadeg, course-relais bisannuelle qui permet de lever des fonds pour le réseau Diwan et de soutenir des projets de développement de la langue bretonne dans tous les domaines, il apparaît un besoin de financement spécifique des fêtes de départ et d'arrivée de la course, qui sont organisées par les Ententes de pays ou autres associations présentes sur le territoire de villes qui accueillent ces événements. La coïncidence partielle de ces manifestations avec la Fête de la Bretagne rend en effet difficile ce financement sectoriel. Il est par conséquent proposé de consacrer une enveloppe spécifique de 20 000 €, chaque année paire, au financement de la fête de départ (10 000 € forfaitaires) et d'arrivée (10 000 € forfaitaires) de la Redadeg.

L'action proposée		Action n°31.	
⇒ Systématiser le soutien régional aux festivités d'accueil des départs et arrivées de la Redadeg.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions annuelles	Ar Redadeg, villes accueillant les événements	2024, 2026	Ententes de pays ou autres structures organisatrices

L'association Mignoned ar Brezhoneg organise depuis 2017 la Gouel broadel ar brezhoneg tous les deux ans, les années impaires, en alternance avec la Redadeg. Le festival se tient à Langonnet au début de l'été durant trois jours et fait la part belle à la musique chantée en langue bretonne, notamment grâce au tremplin musical, le Taol-Lañs (voir le point 2.6.2). Le format de la GBB apparaît cependant aujourd'hui trop contraint, du fait de sa bisannuelité notamment, alors que le public est fidélisé et que le Taol-Lañs est devenu un élément important pour l'émergence de nouveaux talents en langue bretonne. Mignoned ar Brezhoneg souhaite par conséquent faire évoluer le festival vers un événement sur le modèle de l'*Eisteddfod gallois* :

- Une édition qui pourrait devenir annuelle ;
- Un changement de lieu à intervalles réguliers, en privilégiant les villes de taille moyenne proches des grandes infrastructures de transport ;
- Un renforcement de la présence des pratiques culturelles non-musicales : cinéma, théâtre, littérature, avec l'accueil dans ce cadre des prix ou concours qui sont organisés pour chacune d'entre elles et qui peinent parfois à se faire connaître ou qui seront organisés à l'avenir ;
- Des rendez-vous professionnels ou congrès annuels organisés dans le cadre de la GBB par thématique liée à la langue bretonne : numérique, pratiques culturelles, éducation, etc.

Une telle évolution de la GBB vers une rencontre annuelle à partir de 2025, transversale et inclusive, représente une évolution positive et la Région accompagnera Mignoned ar Brezhoneg pour la réalisation de cet objectif dès 2024, afin d'anticiper le changement de modèle.

L'action proposée		Action n°32.	
⇒ Anticiper l'annualisation, à compter de l'année 2025, de la Gouel broadel ar brezhoneg et son évolution vers un modèle d'événement du type <i>Eisteddfod gallois</i> .			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions annuelles		2024 > 2027	Mignoned ar brezhoneg

2.2.4 Développer la diffusion culturelle et sociale en langue bretonne dans les territoires

Les Ententes de pays sont des structures associatives fédérant, à l'échelle des pays culturels ou pays administratifs, EPCI..., les associations sectorielles intervenant sur les questions culturelles, patrimoniales, linguistiques, etc. Certaines animent des lieux d'accueil (Tiez ar Vro), toutes sont de tailles et de missions variables. Les Ententes sont les structures référentes de la Région pour la communication des événements et l'animation territoriale pendant le Mois du Breton, en mars de chaque année. La Région soutient les 17 Ententes disposant d'au moins un·e salarié·e pour la diffusion en langue bretonne sur leurs territoires respectifs, en particulier la mise à disposition de services en breton au profit du plus grand nombre : loisirs-jeunesse, activités du quotidien, théâtre, cinéma, etc. Elles peuvent par ailleurs soumettre des demandes de soutien aux autres politiques régionales,

notamment pour la diffusion de la culture bretonne non limitée au champ de la langue (musique traditionnelle, danse...) ainsi que la diffusion de la matière de Bretagne.

Le paysage des Ententes a fortement évolué ces dernières années : aux Ententes historiques, fortement soutenues par la Région depuis des décennies, sont venues s'ajouter de nouvelles Ententes, pour lesquelles le soutien régional annuel, prenant la suite des emplois associatifs d'intérêt régional, était nécessairement plus contraint. Les différences de traitement dans le financement des Ententes ont conduit la Région à engager en 2022 une réflexion sur la mise en place d'une grille d'analyse multicritères, sur le modèle du soutien aux radios détaillé au 2.4.3.1, permettant de déterminer, outre une part fixe forfaitaire identique à terme pour chaque Entente, une part variable prenant en compte le nombre et la typologie des actions réalisées par chacune d'entre elles.

Une concertation a été effectuée pendant l'année 2023 et une grille d'analyse sur 100 points a été proposée aux Ententes comprenant 23 points liés à la gouvernance des structures (tenant compte de la parité des organes dirigeants notamment) et 77 points permettant d'évaluer le travail mené pour la transmission du breton aux adultes, le nombre et la diversité des événements en breton organisés sur le territoire, l'activité lors du Mois du breton, la communication en et sur la langue bretonne. L'aboutissement de cette concertation sur la grille d'analyse est attendu au premier trimestre 2024, pour permettre à la Région de proposer un dispositif d'aide rénové dès le début du deuxième trimestre. Le futur dispositif prévoira :

- Une augmentation progressive de l'enveloppe régionale consacrée aux Ententes, passant de 447 000 € en 2023 à 500 000 € en 2028, à revoir en cas d'intégration de nouvelles Ententes professionnalisées dans le dispositif ;
- Une part fixe minimale (pour les « nouvelles » Ententes) passant de 16 000 € en 2024 à 20 000 € en 2027 et une part fixe maximale (pour les Ententes « historiques ») passant de 37 000 € en 2024 à 20 000 € en 2028 ;
- Une part variable globale à répartir entre les Ententes en fonction du nombre de points respectivement atteints, passant de 18 000 € en 2024 à 160 000 € en 2028 ;
- Un relèvement du seuil d'intervention régionale maximale, passant de 20% actuellement des ressources de chaque Entente à 30% dès 2024, sans effet sur la part fixe forfaitaire.

INDICATEUR
Nombre moyen de points obtenus par Entente de pays dans le cadre de la détermination de la part variable (sur 100)

Nombre moyen	
2022	Sans objet
Cible 2027	80

L'action proposée

Action n°33.

⇒ Mettre en place et accompagner la réforme du soutien à la diffusion culturelle en langue bretonne sur les territoires par établissement d'une grille d'analyse permettant le calcul des aides en fonction d'une part fixe et d'une part variable évolutive.

Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions annuelles	Kevre Breizh	2024 > 2028	Ententes de pays professionnalisées

Cette trajectoire permettra de faire progressivement converger la moyenne régionale des aides en faveur de chaque groupe d'Ententes afin de réduire au plus vite les inégalités de traitement, tout en donnant, grâce à la croissance progressive de la part variable, la possibilité aux Ententes un peu moins performantes de redresser la qualité de leurs actions afin de limiter les effets négatifs potentiels de la

notation. Ce système a donné de bons résultats au moment de sa mise en place pour les radios brittophones, dont les écarts qualitatifs ont été significativement réduits en 5 ans.

2.3 Développer les politiques inclusives intégrant la langue bretonne

La démarche de réappropriation de la langue bretonne conduite par la Région doit tout naturellement être en cohérence avec les politiques structurantes menées dans tous les domaines par l'institution, en particulier les politiques favorisant l'inclusion et la cohésion sociale. Dans ce champ, une transversalité est déjà à l'œuvre depuis plusieurs années pour ce qui concerne les politiques en faveur de la jeunesse et de l'égalité femme-homme, avec prise en compte de leurs préconisations dans les actions en faveur de la langue bretonne d'une part, possibilité pour les structures travaillant pour cette dernière d'accéder aux aides sectorielles d'autre part : ainsi les projets pédagogiques Karta sont mobilisés par les équipes des lycées bilingues ou immersifs, les PASS classes de mer et classes natures & biodiversité sont ouverts aux établissements bilingues, les associations intervenant en breton sur l'égalité sont soutenues par cette politique, etc.

Les actions jeunesse et égalité dans le cadre du présent plan ne visent par conséquent pas à se substituer aux dispositifs de droit commun dans le cadre de ces politiques de cohésion et d'inclusion, mais bien à repérer des besoins particuliers, liés à la structuration des publics brittophones, qui demandent un soutien adapté alors que les mêmes actions en langue française présentent des contraintes moins fortes.

2.3.1 Diffuser la culture de l'égalité en langue bretonne

INDICATEUR	
Actions de sensibilisation à l'égalité menées en langue bretonne	
Nombre	
2022	12
Cible 2027	30

L'association Joa!, fondée en 2017, propose des interventions en breton sur l'égalité, la vie affective et sexuelle, le consentement dans les écoles, collèges et lycées bilingues ou immersifs :

- Sensibilisation des élèves aux stéréotypes de genre et aux discriminations ;
- Formation des enseignant·es et étudiant·es en master MEEF sur ces questions ;
- Traduction en breton et mise en place du programme de prévention des violences faites aux enfants.

L'association intervient également auprès du grand public, à l'occasion des manifestations ou festivals et dans le cadre de partenariats avec d'autres structures associatives. Composée de bénévoles, Joa! intervient sur tout le territoire breton et nécessite un accompagnement régional spécifique (3 000 € en 2023), qui sera poursuivi et renforcé compte tenu de son aire d'intervention.

L'action proposée	Action n°34.		
⇒ Soutenir le développement d'actions d'information et de formation sur l'égalité femme-homme en langue bretonne auprès de tous les publics, avec une priorité vers les jeunes.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions annuelles	Réseaux d'enseignement bilingue	2024 > 2027	Associations de promotion d'une culture de l'égalité

2.3.2 Développer les politiques jeunesse en langue bretonne

Le développement de l'accueil de loisirs et des centres de vacances en langue bretonne pour les enfants et adolescents favorise une pratique de la langue hors du contexte scolaire, ce qui renforce sa place comme langue de vie, avec un effet bénéfique sur sa perception et une amélioration des compétences par l'acquisition d'un vocabulaire relevant de domaines peu ou pas abordés par l'école (nature, loisirs, convivialité...).

La Région intervient depuis de nombreuses années dans ce champ, qui a été particulièrement impacté par les effets de la crise sanitaire 2020-2021 et dont les acteurs, de ce fait, sont actuellement contraints à revoir leurs modalités d'organisation afin de s'adapter aux nouveaux contextes et aux évolutions des besoins des jeunes et des familles.

2.3.2.1 *Soutenir la coordination de l'accueil de loisirs-jeunesse*

La Région poursuivra son soutien à la coordination et la structuration de l'offre de séjours-loisirs en langue bretonne assurée par l'Union bretonne pour l'animation des pays ruraux (UBAPAR). L'UBAPAR assure la coordination des organisateurs de centres de vacances et de loisirs avec hébergement (CVL) pendant les petites et grandes vacances et d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) en période extrascolaire (petites vacances). Elle centralise les demandes d'aides à la Région au titre du dispositif mentionné au 2.3.2.3. Elle assure la mutualisation de la communication sur cette offre de loisirs auprès des établissements scolaires et des familles, enfin elle est la structure habilitée par l'État à préparer et certifier les candidat·es aux BAFA base, BAFA approfondissement et BAFA qualification (DABU) et au BAFD base (DARE) en breton.

2.3.2.2 *Former les professionnel·les de l'accueil de loisirs-jeunesse*

La formation des futur·es animateur·rices et directeur·rices de centre et d'accueil de loisirs assurée par l'UBAPAR a été lourdement impactée par la crise sanitaire, avec une chute du nombre de stagiaires en 2021 (-10), impact négatif aggravé en 2022 par les effets de la réforme du calendrier de passage des épreuves du baccalauréat, qui a empêché nombre de candidat·es potentiel·les au DABU et au DARE de s'inscrire dans les stages de préparation, qui ont dû accueillir un nombre très restreint de stagiaires (15), avec impossibilité pour l'UBAPAR d'équilibrer financièrement ces stages, compte tenu de la hausse la même année des charges fixes, notamment liées aux fluides. La Région a renforcé son aide par stagiaire en 2022, en la passant de 100 € à 200 €, afin de répondre aux besoins de l'organisateur de la formation.

INDICATEUR Stagiaires DABU et DARE

Nombre

2018	40
2019	44
2020	35
2021	25
2022	15
Cible 2027	50

En 2023, l'UBAPAR a réorganisé son calendrier de formation afin de pouvoir accueillir les lycéen·nes lors des périodes de congés compatibles avec le calendrier de préparation des épreuves du baccalauréat. L'association est également intervenue dans les lycées pour promouvoir les métiers de l'animation-jeunesse et la préparation au DABU et au DARE et a produit des vidéos de promotion, ce qui a eu un effet positif, 36 stagiaires ayant suivi une formation, soit un nombre légèrement supérieur à celui enregistré en 2020 (35). La Région poursuivra son soutien à ces formations selon les mêmes modalités.

L'action proposée		Action n°35.	
⇒ Soutenir le développement de la formation des animateur·rices et directeur·rices d'accueil de loisirs et centres de vacances en langue bretonne afin de disposer d'un vivier d'emploi répondant aux besoins des structures d'accueil de loisirs-jeunesse.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aide annuelle aux stages DABU/DARE	DRAJES	2024 > 2027	UBAPAR

2.3.2.3 Soutenir les familles dans l'accès aux loisirs-jeunesse

La Région soutient depuis de nombreuses années les CVL et ALSH hors période scolaire (petites vacances) en accordant une aide forfaitaire par jour et par enfant destinée à réduire le coût final de chaque séjour pour les familles, confrontées, du fait d'une offre plus réduite en langue bretonne qu'en langue française, à la nécessité de déplacements plus importants. Cette aide, auparavant de 3 € par jour et par enfant, a été revalorisée en 2021 et portée à 5 € par jour et par enfant pour les CVL et 4 € par jour et par enfant pour les ALSH hors période scolaire.

INDICATEUR		
Nombre de journées-loisirs par enfant soutenues		
	Avec hébergement	Sans hébergement
2018	4 542	572
2019	3 738	1 009
2020	883	299
2021	2 697	1 062
2022	2 420	1 529
Cible 2027	3 600	2 400

Ce secteur a malheureusement été très fortement impacté par la crise sanitaire en 2020-2021, avec plus de 80% des stages annulés, ce qui explique la chute des effectifs (883 jours/enfant avec hébergement, 299 jours/enfant sans hébergement soutenus en 2020). Si l'activité a repris en 2021, avec un total de 3 759 jours/enfant soutenus elle n'atteint pas son niveau d'avant crise (4 747 en 2019) et la progression est restée relativement faible en 2022 (3 949 jours/enfant au total), cependant les données 2023 sont encourageantes, le total du nombre de jours soutenus franchissant à nouveau la barre des 4 000 (4 272 dont 2 694 avec hébergement et 1 578 sans hébergement). L'on observe par ailleurs une tendance de fond entre 2019 et 2022 dans les usages des familles, consistant à privilégier de plus en plus les accueils de loisirs sans hébergement, ce type d'accueil représentant 39% du total des journées soutenues en 2022 contre 21% en 2019. Ce taux semble se stabiliser en 2023, à 38%. Consciente de l'importance du développement de l'offre de loisirs en langue bretonne pour les enfants et adolescent·es, la Région poursuivra son dispositif et prévoira une enveloppe permettant d'atteindre l'objectif de 6 000 journées/enfant en 2027.

L'action proposée		Action n°36.	
⇒ Poursuivre le soutien à l'accès des familles aux loisirs-jeunesse en langue bretonne grâce à l'aide de 4 € par jour/enfant pour les centres de loisirs sans hébergement en période extrascolaire et de 5 € par jour/enfant pour les centres de vacances avec hébergement.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides aux séjours de loisirs-jeunesse	UBAPAR	2024 > 2027	Centres de loisirs sans hébergement en période extrascolaire, centres de vacances avec hébergement

2.4 Intensifier la diffusion de contenus multimédias en langue bretonne

La convention spécifique précise dans ses articles 85 à 95 et D8 à D14 les modalités du soutien de la Région et de l'État à la production et à la diffusion audiovisuelle et radiophonique linéaire (TV et radios). Le développement de l'offre de services et productions audiovisuelles en langue bretonne permet en effet de susciter auprès du plus grand nombre, grâce à la mise en visibilité de la langue, l'envie d'apprendre cette dernière ainsi que de fournir aux brittophones, qu'ils-elles soient apprenant·es, néobrittophones ou locuteur·rices confirmé·es, des contenus qui leur permettent d'accéder à la connaissance, au débat public, au divertissement en langue bretonne. Ces contenus, qu'ils soient télévisuels ou radiophoniques, sont précieux pour la diffusion de vocabulaire sur tous les champs de la vie quotidienne, servent de support pédagogique aux enseignant·es et formateur·rices, enfin permettent d'accéder à une diversité de locution essentielle au développement ou au maintien des compétences linguistiques des spectateur·rices ou auditeur·rices. Enfin le soutien aux filières de production audiovisuelle permet de participer à la pérennité et au développement d'un écosystème de production diversifié, en particulier pour certaines émissions de flux qui ne connaissent pas d'équivalent en français (magazine scientifique pour les enfants, mini-séries de fiction, feuillets radiophoniques, doublages, etc.) sur le territoire breton.

La convention spécifique, dans ses articles 90 à 95, souligne par ailleurs le rôle de plus en plus important joué par l'écosystème numérique pour la diffusion de la langue bretonne, l'apprentissage de celle-ci et la communication entre locuteur·rices. À ce titre, le développement de la présence du breton sur internet, qu'il s'agisse du web ou des applications mobiles, ainsi que dans l'architecture des systèmes et logiciels, devient un enjeu stratégique qui intéresse la politique linguistique régionale, en complément des dispositifs de soutien de droit commun à l'innovation numérique.

Enfin la Région prendra l'initiative de soumettre à l'ensemble de ses partenaires, qu'ils soient producteurs, diffuseurs linéaires ou numériques, éditeurs de contenus écrits, une proposition de mise en réseau des contenus et supports, afin de progresser vers, si ce n'est un média global, un portail facilitant l'accès aux ressources, éditorialisé et adapté à tous les publics, y compris non brittophones.

2.4.1 Développer une plateforme d'accessibilité universelle aux contenus multimédias en langue bretonne

La croissance des volumes audiovisuels, radiophoniques, écrits en langue bretonne depuis une décennie pose paradoxalement la question de leur accessibilité, compte tenu de la multiplicité des supports (télévisions numériques terrestres, web-télévisions, VOD, radios hertziennes, radios numériques terrestres, webradios, podcasts, sites internet...), de la difficulté d'indexation des contenus sur les moteurs de recherche et de la diversité des acteurs impliqués dans la diffusion de contenus :

- France 3 Bretagne, TV Rennes 35, Tébéo et Tébésud pour la TNT ;
- Brezhweb pour la web-télévision linéaire et la VOD gratuite ;
- BreizhVod (Dizale) pour la VOD payante ;
- Daoulagad Breizh pour la diffusion cinématographique en salle ;
- Arvorig FM, Radio Kerne, Radio Kerne Naoned, Radio Bro Gwened et Radio Kreiz Breizh, Breizh On Air (BOA) et plusieurs radios membres de la CORLAB ainsi que France bleu Breizh-Izel et Radio Rivages pour la radio ;
- Brudañ ha Skignañ pour la webradio et les podcasts en langue bretonne (*radiobreizh.bzh*) ;
- De nombreux sites de presse (Bremañ, Ya!, Ouest-France, Le Télégramme, ArMen, Bretons...), sites de références (OPLB, *bretagne.bzh*, TES, BCD, BED, KuB, Bécédia, Bretania, Wikipédia, Dastum, INA...), sites d'associations ou autres structures proposent des contenus textuels, podcasts ou films, auxquels il convient d'ajouter les plateformes vidéo sur internet où sont

diffusés certains contenus audiovisuels des principaux médias ainsi que des programmes produits par des structures ou particuliers.

La pertinence d'un média global en langue bretonne a plusieurs fois été évoquée ces dernières années par les producteurs, diffuseurs linéaires et diffuseurs numériques ainsi que par les structures qui travaillent à la diffusion de la langue bretonne. Si cette perspective est intéressante à moyen terme, la Région propose à court terme la création d'un portail média et numérique qui agrègera l'ensemble des contenus disponibles en les indexant, les éditorialisant par thèmes et types de contenus, ainsi que par niveau de langue et disponibilité éventuelle de sous-titrage ou traduction pour faciliter leur accès par les apprenant·es ou les non britophones. Ce portail ne sera pas destiné à remplacer les outils des diffuseurs mais à maximiser la visibilité des contenus et à renvoyer les internautes directement vers les sites de ceux-ci, afin qu'ils·elles puissent lire, voir ou entendre, outre l'objet de leur recherche, des contenus les plus variés.

La création et l'animation de ce portail sera confiée à l'OPLB, qui travaillera en lien avec les principaux diffuseurs dans le cadre d'une gouvernance partenariale et sera aidé par la Région pour le recrutement d'un·e responsable de contenus, qui pourra également alimenter le portail de l'apprentissage de la langue bretonne mentionnée au 1.2.1 en contenus multimédias utiles pour la pédagogie.

L'action proposée		Action n° 37.		
⇒ Mettre en place un portail global permettant l'accès rapide, organisé et éditorialisé aux contenus en langue bretonne, tous supports confondus (vidéo, son, numérique, écrit), en collaboration avec les diffuseurs numériques, radios et TV.				
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées	
- Subvention annuelle	OPLB	2024 > 2027	OPLB, télévisions conventionnées, Dizale, Daoulagad Breizh, KuB, radios, presse écrite papier et numérique, BCD	

2.4.2 Assurer la présence numérique de la langue bretonne

La nouvelle politique régionale de soutien à la présence numérique de la langue bretonne sera principalement destinée à :

- Poursuivre la mise à disposition de contenus de référence en langue bretonne ;
- Accélérer l'équipement numérique de la langue bretonne afin de disposer des briques techniques indispensables à la médiation (reconnaissance vocale...) et au développement de l'intelligence artificielle (IA) en breton, la disponibilité d'outils performants et complets étant cruciale dans ce domaine, compte tenu des évolutions rapides des techniques et usages, qui remettent en cause bon nombre de modèles écolinguistiques actuels ;
- Mettre à disposition de tous·tes des outils numériques favorisant la connaissance de la langue, son apprentissage, le perfectionnement des compétences des apprenant·es et des locuteur·rices mais également la connaissance de la Bretagne au travers de sa langue (toponymie, patrimoine...) ;
- Intégrer la possibilité d'utiliser la langue bretonne dans les principaux services numériques, publics ou privés, en particulier les applications mobiles, afin de contribuer à une normalisation de l'usage du breton essentielle à la dynamique de réappropriation.

2.4.2.1 Permettre à la langue bretonne d'intégrer la révolution de l'intelligence artificielle

La traduction de contenus de référence en langue bretonne poursuit plusieurs objectifs :

- Soutenir l'accès direct du plus grand nombre et en particulier des élèves et étudiant·es, à une information rédigée dans la langue et destinée à être retraitée dans la langue, sans passer par le filtre de traductions multiples qui sont sources potentielles d'erreurs ou de mécompréhensions ;
- Généraliser la diffusion d'un vocabulaire spécialisé, qu'il soit scientifique, professionnel ou administratif auprès des locuteur·rices, apprenant·es, enseignant·es, TES... ;
- Contribuer à la formation d'un corpus de phrases, expressions et locutions qui seront utilisées par les systèmes de traduction automatique neuronale.

La Région renforcera son soutien à l'OPLB pour la traduction de tels corpus, avec pour objectif de doubler d'ici à 2027 le volume traduit chaque année.

INDICATEUR	
Traduction de corpus de référence	
Nombre de mots traduits	
2022	500 000
Cible 2027	1 000 000

Parallèlement à cette démarche de renforcement des capacités de traduction spécialisée, la Région soutiendra la création par l'OPLB d'un poste de gestionnaire de données qui aura pour missions d'administrer et alimenter les corpus terminologiques, les corpus lexicographiques, les dictionnaires bilingues en ligne français-breton et breton-français qui seront adossés à un corpus d'exemples de phrases, les liens avec les bases croisées breton-autres langues. La bonne administration de ces ensembles de données est en effet indispensable pour que les usager·ères puissent accéder directement et gratuitement à des contenus linguistiques fiables et pour que les IA, quels que soient les protocoles utilisés (neuronal, statistique, naturel), puissent réutiliser ces données avec en maximisant la pertinence des traductions et corrections orthographiques.

Il conviendra enfin de poursuivre l'équipement de la langue bretonne en briques technologiques de base permettant la mise en œuvre de la stratégie globale pour la présence de la langue bretonne sur internet et dans les technologies de l'information.

Il est ainsi prioritaire de disposer d'un module performant de reconnaissance vocale, qui permettra :

- D'effectuer des recherches et de communiquer avec les assistants intelligents attachés aux systèmes d'exploitation ;
- De dicter SMS, textes et courriels en langue bretonne ;
- De communiquer avec les systèmes d'IA et de permettre à ces derniers d'assurer des transcriptions (sous-titrages instantanés par exemple) fiables.

L'action proposée	Action n° 38.		
⇒ Soutenir l'élaboration des briques linguistiques indispensables à l'intégration de la langue bretonne au développement de l'IA : reconnaissance vocale, dictionnaire général, corpus de phrases doivent compléter la synthèse vocale, le phonétiseur et le syllabifieur déjà opérationnels.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions sur projets	OPLB, DGLFLF	2024 > 2027	OPLB, entreprises et instituts de recherche

2.4.2.2 Développer un écosystème numérique brittophone

L'ensemble des acteurs de la promotion de la langue bretonne sont attachés au développement de la place de cette dernière sur internet. En 2020, l'OPLB s'est doté d'un service dédié au développement de la langue bretonne dans le numérique afin, d'une part de soutenir techniquement le développement de la présence de la langue sur internet, les réseaux, les systèmes d'information et d'exploitation, d'autre part de maximiser la mise à disposition de contenus en et sur la langue bretonne pour les internautes. L'OPLB a ainsi ouvert en 2023 le portail *niverel.brezhoneg.bzh* qui regroupe :

- Des ressources numériques : dictionnaire historique Meurgorff (60 000 entrées), base de données toponymique KerOfis, base de données terminologique TermOfis et l'ensemble des corpus textuels et audios issus des travaux de l'OPLB, en accès libre ;
- Des outils numériques également en accès libre : traducteurs automatiques dont un traducteur neuronal ; synthétiseur vocal ; phonétiseur, normaliseur et syllabifieur.

Face à l'ampleur de la demande de ressources numériques en langue bretonne, la Région soutiendra le recrutement par l'OPLB d'un poste de développeur·se afin d'accélérer la modernisation de l'accès aux données existantes et la réalisation d'interfaces adaptées aux besoins tant des locuteur·rices que des apprenant·es et surtout de l'ensemble des Breton·nes souhaitant découvrir ou mieux connaître la langue bretonne.

En complément, il apparaît désormais nécessaire de renforcer les capacités communicationnelles de l'OPLB dans le champ numérique, par le recrutement d'un·e animateur·rice de communauté numérique qui sera chargé·e de travailler à l'image et à la connaissance de la langue bretonne sur les réseaux sociaux, à la mise en relation des brittophones, en particulier ceux qui n'utilisent pas la langue sur internet ou dans la vie quotidienne, à diffuser et mettre en valeur les initiatives prises par les structures, à promouvoir les ressources et médias disponibles, mais également à renforcer les échanges entre les structures qui participent à l'écosystème de la langue bretonne, avec une attention toute particulière pour le tissu entrepreneurial breton et, plus largement, les grands acteurs économiques du numérique, afin que des initiatives voient le jour pour la traduction de services existants, la mise à disposition en breton d'interfaces et systèmes embarqués et enfin la création d'applications spécifiquement dédiées à la langue bretonne.

Dans cette optique, la Région créera un premier dispositif d'aide, Stlenn, destiné à favoriser la traduction en langue bretonne (et l'adaptation éventuelle) de sites internet, application mobiles, systèmes d'exploitation ou interfaces embarquées, dans le but de mettre à disposition des utilisateur·rices brittophones des outils performants, régulièrement mis à jour, pour une utilisation quotidienne. Ce dispositif prendra la forme d'un appel à projets annuel, avec une enveloppe qui ne pourra excéder 30 000 € en année 1, 40 000 € en année 2 et 50 000 € à partir de l'année 3. L'OPLB sera chargé d'expertiser les projets et d'en proposer un classement à la Région, en tenant compte du nombre d'utilisateur·rices existant·es des services demandeurs, l'objectif premier étant de soutenir la présence de la langue dans les services, interfaces et applications les plus utilisées. Les bénéficiaires devront s'engager à mettre à jour les interfaces et traductions pendant au moins 3 ans et l'engagement d'ouvrir l'interactivité à la langue bretonne, en premier lieu sur la modération des avis et commentaires ouverts, sera particulièrement apprécié. L'intervention régionale pourra porter sur la traduction et, dans certains cas l'adaptation technique, selon les modalités suivantes :

- 80% de la traduction plafonnés à 3 000 € pour la traduction de sites internet, y compris les jeux vidéo sur navigateurs ;
- 80% de la traduction et 50% de l'adaptation technique pour les applications mobiles adossées à des sites internet, plafonnés à 8 000 € ;

INDICATEUR

Nombre de dossiers retenus au titre de Stlenn et d'Arload

	Stlenn	Arload
2022	Sans objet	Sans objet
Cible 2027	10	8

- 80% de la traduction et 50% de l'adaptation technique pour les logiciels (y compris jeux vidéo) et systèmes embarqués (GPS, interfaces d'appareils électroniques, systèmes d'exploitation des téléphones portables) plafonnés à 10 000 € ou 12 000 € si une interface vocale (reconnaissance et synthèse) est prévue.

L'action proposée		Action n° 39.	
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions plafonnées	OPLB	2024 > 2027	Entreprises du secteur du numérique

Le dispositif Arload sera quant à lui destiné à produire et à diffuser des applications originales spécifiquement destinées à la langue bretonne, qu'il s'agisse :

- D'applications spécifiquement destinées à la transmission de la langue (apprentissage), l'amélioration des compétences linguistiques par la mise en ligne de ressources (vocabulaire, grammaire, phonologie...), la remédiation des troubles dys- pour certain·es élèves bilingues ;
- D'applications dédiées à la mise en réseau ou en visibilité des structures favorisant une utilisation sociale normalisée de la langue bretonne, à l'exemple de *stal.bzh* ;
- D'applications dédiées à la diffusion de connaissances en langue bretonne, à la condition que le besoin ne puisse pas être rempli par la traduction d'un service pouvant bénéficier du dispositif Stlenn.

Arload prendra la forme d'un appel à projets annuel, avec une enveloppe qui ne pourra excéder 35 000 € en année 1, 45 000 € en année 2 et 55 000 € à partir de l'année 3. L'OPLB sera chargé d'expertiser les projets et d'en proposer un classement à la Région. L'ensemble des dépenses de conception et de réalisation des applications sera éligible à l'aide régionale, au taux maximum de 75%, plafonnés à 10 000 €. Les opérations précédemment éligibles à l'ancien dispositif de soutien à l'acquisition, l'adaptation et/ou la mise en place de produits informatiques destinés à optimiser la mise en ligne de ressources linguistiques en breton pourront être soutenues par Arload.

L'action proposée		Action n° 40.	
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions plafonnées	OPLB	2024 > 2027	Universités, établissements publics, entreprises, associations

En cas de forte demande sur un dispositif et de moindre demande sur l'autre, les enveloppes prévues pour les Stlenn et Arload seront fongibles, dans la limite de la somme annuelle des deux dispositifs.

2.4.3 Aider la diffusion radiophonique et audiovisuelle

Si la progression de l'usage des médias non-linéaires sur le web ou *via* le web est un phénomène indéniable, en particulier auprès des jeunes générations, la diffusion de contenus audios et audiovisuels reste un enjeu extrêmement fort de la politique de réappropriation de la langue bretonne et le soin de fournir au plus grand nombre de locuteur·rices des programmes de qualité en breton ne peut être confié au seul marché numérique, où les contenus en langues régionales restent par nature

peu visibles et peinent à dégager des marges qui pourraient être investies dans la production, du fait d'un nombre restreint de spectateurs·rices potentiel·les.

Les diffuseurs, qu'il s'agisse des radios ou des télévisions, ont en effet chacun une politique éditoriale qui leur permet de sélectionner des programmes, d'être responsables des contenus diffusés et de travailler à leur amélioration continue avec les producteurs jusqu'à atteindre la qualité de production qui est attendue par les auditeur·rices et spectateur·rices. Outre leur rôle d'interface avec le public, ils sont ainsi un maillon indispensable du développement concerté de l'écosystème de production en langue bretonne. Les usages sont par ailleurs liés au rythme de vie du public, avec des différences marquées en fonction des générations, qui rendent nécessaires le maintien d'espaces où les médias linéaires peuvent proposer des contenus permettant de découvrir, d'apprendre ou de se distraire grâce à la langue bretonne.

2.4.3.1 *Aboutir à la couverture du territoire breton par une offre radiophonique de qualité*

La politique linguistique actualisée en 2012 demandait à Radio France la mise en place d'une radio en langue bretonne émettant sur tout le territoire breton, ce qu'elle a rappelé dans la convention spécifique. Au-delà de la question de la diffusion de contenus en breton pour tous·tes les brittophones, il s'agirait de disposer d'un média qui permette de diffuser informations et contenus culturels variés, dans une perspective régionale et à destination de tous les publics. En l'attente de la réalisation de cet objectif, la Région réitère sa demande faite à Radio France en avril 2020 que les émissions en langue bretonne produites quotidiennement par France Bleu Breizh izel soient également diffusées dans leur intégralité et simultanément par France Bleu Armorique, compte tenu notamment de l'appétence quasiment identique de la population pour plus de langue bretonne à la radio sur les bassins de diffusion de France Bleu Breizh izel (56%) et de France Bleu Armorique (55%) selon les données de l'enquête sociolinguistique de 2018.

La Région continuera à accompagner les radios associatives Radio Kerne, Radio Kerne/Naoned, Arvorig FM, Radio Bro Gwened (RBG) et Radio Kreiz Breizh (RKB) pour la couverture du territoire breton, afin que les brittophones puissent facilement accéder aux informations et émissions diffusées quotidiennement par ces radios. Les évolutions du paysage radiophonique n'ont en effet pas permis jusqu'à lors la concrétisation de cet objectif de couverture complète en modulation de fréquence (FM), même si les secteurs d'émissions ont pu progresser ponctuellement au cours des dernières années, par exemple à Morlaix désormais couverte par Arvorig FM ou à Rennes où Radio Kerne/Naoned bénéficie d'un temps d'antenne sur Quartier des Ondes et bientôt à Paimpol avec RKB. Compte tenu des coûts de location des émetteurs FM, la priorité des radios en langue bretonne est désormais d'obtenir des fréquences dans le cadre de la radio numérique terrestre (DAB+) qui à terme remplacera la FM, tout en continuant à émettre en FM tant que le parc d'équipements de réception ne sera pleinement renouvelé pour une écoute en DAB+. Ainsi :

- Depuis 2019 les auditeur·rices de l'agglomération nantaise peuvent écouter Radio Kerne/Naoned en DAB+ et depuis septembre 2023 Arvorig FM sur le secteur de Brest ;
- En octobre 2023 l'ARCOM a accordé aux radios en breton des fréquences DAB+ sur les secteurs de Saint-Brieuc (RKB), Morlaix (Arvorig FM), Quimper (Radio Kerne), Lorient (Radio Kerne et RBG), Vannes (RBG), Ploërmel (RBG), Vitré/Bain-de-Bretagne (Radio Kerne/Naoned) ;

- Breizh on Air (BOA), fréquence créée et animée par la CORLAB à partir de la mise en réseau d'une partie de ses adhérentes, dont Radio Kerne, RBG et RKB, émet sur 12 secteurs depuis juillet 2023, l'objectif pour BOA est de pouvoir d'ici à 2027 émettre sur 6 secteurs supplémentaires afin de couvrir la totalité de la région (4 secteurs) et le centre et l'ouest de la Loire-Atlantique (2 secteurs). 3h quotidiennes de programmes en langue bretonne issus des radios adhérentes sont disponibles. La Région accompagnera BOA pour le développement de la langue bretonne à l'antenne, en participant au financement d'un poste à trois-quarts temps destiné à animer en breton et à produire des contenus originaux, qui pourront être échangés avec les radios adhérentes ;
- Dans le cadre du prochain appel de l'ARCOM et compte tenu de la libération d'une fréquence sur les secteurs étendus de Brest, Nantes et Rennes, Brudañ ha Skignañ candidatera en 2024 à l'allotissement de cette fréquence sur les trois secteurs afin de créer une radio intégralement britophone émettant sur la totalité du territoire breton.

Enfin une réflexion sera lancée en transversalité avec la politique culturelle de la Région afin d'aboutir à une ouverture du dispositif de soutien à l'investissement des radios aux radios en langue bretonne, afin de les aider à effectuer les investissements techniques nécessaires au passage au DAB+.

INDICATEUR

Accessibilité des auditeur·rices à des contenus en langue bretonne sur le DAB+

	Nombre d'émetteurs diffusant BOA	Volume quotidien en breton sur BOA
2023	12	3h
Cible 2027	18	4h

INDICATEUR

Nombre moyen de points obtenus par radio dans le cadre de la détermination de la part variable (sur 50)

Nombre moyen

2018	43
2019	44
2020	43
2021	46
2022	46
Cible 2027	49

La Région aide le fonctionnement de la fédération Brudañ ha Skignañ (journal commun, mutualisation, formation, site *radiobreizh.bzh* où sont disponibles notamment les programmes en podcast), qui regroupe les quatre radios associatives de catégorie A en langue bretonne (Radio Kerne, Arvor FM) ou bilingues (RKB et RBG) et elle a adapté en 2012 son soutien au fonctionnement et aux activités de ces radios par la mise en place d'un dispositif de financement lié à l'atteinte de critères relatifs à la qualité et la diversité des programmes, à la qualité de la langue employée, au souci de toucher les jeunes et à la dynamique de mutualisation et d'échanges de programmes. Cette méthodologie d'instruction des demandes d'aides à partir d'une grille d'analyse, le nombre de points obtenus (sur un maximum de 50) impactant la part variable accordée à chaque radio, a permis une progression qualitative et quantitative se traduisant par une hausse continue du nombre moyen de points accordés et à un quasi-équilibre

entre les radios, les radios monolingues bénéficiant mécaniquement de plus de points que les radios bilingues du fait des volumes produits et diffusés. La grille d'analyse évoluera légèrement, de manière à intégrer BOA dans les critères de mutualisation, afin de renforcer la diversité des supports de diffusion des émissions en langue bretonne. Enfin la Région favorisera l'intégration pleine et entière à ce dispositif de Radio/Naoned, soutenue indépendamment jusqu'en 2023 à hauteur de 50 000 €, en le dotant de 26 000 € supplémentaires, de façon à atteindre la somme globale de 380 000 € dès 2024 sur ce dispositif, soit 76 000 € en moyenne par radio.

L'action proposée		Action n° 41.	
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Dispositif d'aide aux radios	Brudañ ha Skignañ	2024	Arvorig FM, Radio Kerne, Radio Kerne Naoned, RBG, RKB

2.4.3.2 Renforcer la diffusion audiovisuelle en langue bretonne

Les spectateur·rices breton·nes souhaitent à 55% qu'il y ait plus d'émissions en langue bretonne à la télévision¹³ et la Région répond à cette demande en soutenant depuis 2012 la structuration du paysage audiovisuel en langue bretonne, qu'il s'agisse de la diffusion, du doublage, de la production et de la coproduction de contenus. S'appuyant sur l'article 9 du Pacte d'Avenir, prévoyant la possibilité d'expérimenter une offre audiovisuelle régionalisée en Bretagne, la Région a ainsi initié le projet audiovisuel breton, appuyé sur une coopération entre les principales parties prenantes, publiques et privées, de la production audiovisuelle et de sa diffusion en Bretagne, en partenariat avec les acteurs de la vie culturelle, linguistique, sociale et économique sur le territoire régional. La Région et les éditeurs de services télévisuels (France 3 Bretagne, Brezhoweb, TVR, Tébéo, Tébésud) ont conclu un contrat d'objectifs et de moyens (COM) par lequel la collectivité accompagne ces partenaires dans la mise en œuvre collective du projet qui accorde une attention prioritaire à la langue bretonne. La diffusion des contenus audiovisuels issus du COM est notamment assurée au sein des grilles de chacune des chaînes de télévision associées au projet, dès lors que leurs éditeurs ont pris part à leur achat, production ou coproduction.

INDICATEUR
Accessibilité des spectateur·rices à des contenus télévisuels en langue bretonne

	Volume annuel diffusé sur France 3	Volume annuel visionné sur Brezhoweb
2022	89 h	21 914 h
Cible 2027	100 h	25 000 h

Au titre de sa politique linguistique, la Région soutient spécifiquement France 3 Bretagne et la web-TV Brezhoweb (conventionnée par l'ARCOM) pour leur permettre de diffuser et participer à la coproduction de contenus en langue bretonne. Ce soutien sera maintenu, avec une attention toute particulière au développement d'outils innovants, compte tenu des possibilités désormais ouvertes par la diffusion numérique des services de télévision (TNT, bouquets fibre, internet), notamment la possibilité de choisir ou non les sous-titres en français, la possibilité de créer des sous-titres en breton pour des émissions disponibles en version originale, le développement de solutions interactives dans le cadre d'émissions pédagogiques ou d'apprentissage de la langue.

La Région souhaite par ailleurs que le processus de régionalisation de France 3 Bretagne soit relancé à court terme, dans le cadre d'une définition d'objectifs partagés, permettant :

- D'augmenter les moyens dédiés à la production et la coproduction de contenus en langue bretonne ;
- De diversifier les types de contenus afin de favoriser une expression audiovisuelle généraliste en langue bretonne ;
- D'augmenter le temps hebdomadaire de diffusion en breton ;

¹³ Source : enquête sociolinguistique de 2018.

- De donner une plus grande visibilité aux productions régionales – en premier lieu aux productions en breton – par la mise en place de créneaux de diffusions mieux adaptés, en particulier aux heures de grande écoute.

À moyen terme, la Région réitère sa demande de création d'une chaîne de télévision généraliste bilingue de service public par France Télévisions, sur le modèle de la chaîne *Via Stella* en Corse. Une telle chaîne devrait être disponible sur l'ensemble du territoire breton *via* tous les supports de diffusion et comporter une forte dimension numérique, avec des déclinaisons adaptées à tous les publics, y compris par la mise en place d'un service de vidéo à la demande (VOD) permettant de dynamiser la création de fictions et de documentaires ainsi que la création d'outils performants de visionnage des contenus sur supports mobiles. Les prévisions budgétaires du présent plan n'intégrant pas la création de cette chaîne, une revoyure sera proposée dès que le calendrier en sera connu.

2.4.3.3 Développer la diffusion en salle et l'éducation à l'image en langue bretonne

Le rôle de Daoulagad Breizh pour la diffusion de créations en langue bretonne, l'éducation à l'image des élèves bilingues et l'émergence de nouveaux talents (réalisateur·rices, scénaristes...) en langue bretonne continuera d'être conforté par la politique régionale. Daoulagad Breizh participe en effet de la diffusion des productions audiovisuelles et cinématographiques, doublées en breton ou originales, dans les salles de cinéma, qu'il s'agisse des programmes pour enfants dans l'horaire scolaire ou de films pour tous hors temps scolaire, en collaboration avec Dizale.

L'association mène par ailleurs chaque année une importante opération de diffusion de films auprès des élèves du 1^{er} degré, en proposant dans le cadre de la Troiad ar Filmoù des séances pour les maternelles et pour les élémentaires aux écoles bilingues et immersives. Ces séances servent de support, en lien avec les enseignant·es, à une éducation à l'image au moyen de la langue bretonne, adaptée à l'âge des publics. La crise sanitaire a lourdement impacté la tenue de la Troiad, en 2020 mais surtout en 2021 où elle a dû être annulée. Elle a pu reprendre en 2022 et la Région souhaite que le nombre de séances de cinéma puisse rapidement atteindre son niveau d'avant-Covid et continuer à se développer afin d'accompagner le développement attendu du nombre de sites d'enseignement bilingue.

INDICATEUR

Séances d'éducation à l'image dans le cadre de la Troiad

Nombre

2018	164
2019	164
2020	38
2021	0
2022	141

Cible 2027	200
---------------	-----

INDICATEUR

Interventions vidéo dans les écoles

Nombre d'heures soutenues

2018	170
2019	170
2020	170
2021	170
2022	268

Cible 2027	350
---------------	-----

Enfin Daoulagad Breizh mène auprès des lycéens (dans le cadre notamment du programme Karta) et collégiens des opérations d'éducation à l'image, dont la préparation du concours annuel Filmoù Chakod qui permet aux élèves d'appréhender en langue bretonne les bases nécessaires à l'écriture et la réalisation de films. L'association Canal Ty Zef conduit également des séances en langue bretonne destinées aux élèves du 1^{er} et du 2^d degré. Ces opérations permettent de susciter des vocations chez les élèves tout en diffusant une culture de l'image essentielle aux jeunes de cet âge, fortement exposés aux productions diffusées sur les réseaux et ne disposant pas nécessairement des clés leur permettant d'exercer leur esprit critique vis-à-vis de celles-ci. La Région soutiendra le renforcement du nombre de ces séances tout en maintenant sa participation à hauteur de 25 € par heure d'intervention.

L'action proposée		Action n°42.	
⇒ Renforcer l'offre d'interventions scolaires d'initiation à la vidéo en langue bretonne (25 € par heure d'intervention).			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aide à l'initiation à la vidéo dans les écoles	Établissements scolaires	2024 > 2027	Daoulagad Breizh, Canal Ty Zef

2.4.4 Développer la production de contenus audiovisuels

Dans le cadre du Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB), la Région soutient le doublage et la production par des producteurs privés d'émissions de flux entièrement en breton, dès lors que ces contenus font l'objet d'un engagement de diffusion par les diffuseurs télévisuels conventionnés par l'ARCOM ou par les radios en langue bretonne s'agissant des fictions radiophoniques. Les unitaires, les fictions, animations et documentaires de création entièrement ou partiellement en breton peuvent par ailleurs être soutenus au titre du Fonds d'aide à la création audiovisuelle et cinématographique (FACCA).

Qu'il s'agisse du doublage, des productions audiovisuelles de flux ou des fictions radiophoniques, le soutien régional prend en compte une double nécessité :

- Augmenter les volumes produits afin de renforcer la diversité et la quantité des programmes mis à disposition des spectateur·rices et auditeur·rices ;
- Soutenir le renforcement de la qualité des programmes, ce qui impacte le coût à la minute, afin de fidéliser le public alors que l'offre de contenus est extrêmement concurrentielle compte tenu du développement de la diffusion sur internet.

2.4.4.1 Soutenir le doublage et le sous-titrage en langue bretonne

La Région soutient le fonctionnement de l'association Dizale pour la réalisation de ses missions de doublage en langue bretonne. Ce soutien sera poursuivi dans le cadre du présent plan, cette association jouant un rôle indispensable pour la mise à disposition de programmes variés en langue bretonne, avec une attention particulière pour le jeune public, pour lequel il est indispensable de renouveler l'offre en animations notamment, qu'elles soient diffusées sur les télévisions ou en salles de cinéma, dans le cadre de la Troiad de Daoulagad Breizh.

En investissement, le soutien au doublage relève de l'axe 3 du FALB : les aides ne peuvent excéder 100 000 € par projet ni 75% du coût global et sont plafonnées à la minute (110 € pour les documentaires, 130 € pour les dessins animés et films d'animation, 260 € pour les séries TV et 380 € pour les films). Il est proposé, pour tenir compte des contraintes artistiques des films d'animation, de créer un plafond de prix à la minute qui leur soit spécifiquement dédié à hauteur de 260 €. Par ailleurs, la Région renforcera dès 2024 l'enveloppe destinée au doublage : actuellement dotée de 320 000 € par an, elle sera portée à 350 000 € afin de pouvoir augmenter la quantité de programmes doublés pour France 3 Bretagne en particulier, du fait du développement des créneaux de diffusion pour les enfants.

INDICATEUR		
Doublage de programmes audiovisuels et dispositif Istimlañ		
	Volume de doublage soutenu en minutes	Nombre de longs-métrages sous-titrés
2018	2 002	
2019	1 688	
2020	1 256	
2021	1 901	
2022	1 615	
Cible 2027	1 750	10

Enfin la Région souhaite créer un nouveau dispositif, Istitlañ, permettant d'aider à la création de sous-titres en langue bretonne pour les long-métrages de fiction en langues étrangères en sortie nationale, qu'il s'agisse des sorties en DVD, en VOD sur les plateformes de téléchargement ou en VOD sur les plateformes de streaming. La pratique du visionnage des films en version originale sous-titrée en français progresse en effet de plus en plus et les spectateur·rices brittophones gagneraient, pour leur pratique et pour la visibilité de la langue, à pouvoir choisir les sous-titres en langue bretonne (ainsi que les menus de titres pour les DVD). L'aide régionale sera plafonnée à 3 000 € par long-métrage et 80% des coûts de traduction, de relecture et de synchronisation des fichiers de sous-titres.

L'action proposée		Action n° 43.		
→ Créer le dispositif Istitlañ permettant de disposer de sous-titres en langue bretonne sur les longs-métrages en sortie nationale (DVD et plateformes de streaming).				
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées	
- Aide plafonnée	OPLB, Kuzul ar brezhoneg, Dizale	2024 > 2027	Distributeurs cinéma et vidéo	

2.4.4.2 Soutenir la production audiovisuelle de flux en langue bretonne

Le renforcement des compétences des producteurs audiovisuels a permis ces dernières années à la production audiovisuelle en langue bretonne de progresser dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la qualité de l'écriture, de la qualité de la réalisation, de la qualité de la mise en scène et du jeu d'acteur·rice pour les fictions. Cette production est désormais pleinement insérée et reconnue dans l'écosystème audiovisuel breton, participant de la montée en compétences et des retombées économiques sur le territoire.

En 2018, les professionnel·les de l'audiovisuel en langue bretonne ont alerté la Région sur la difficulté de trouver des *scenarii* de fiction en nombre suffisant et de bonne qualité, les auteur·rices potentiel·les ne disposant pas du temps nécessaire pour travailler leurs projets. Les diffuseurs télévisuels faisant le même constat, la Région a lancé en 2018 un concours d'écriture de *scenarii* de séries de fictions courtes adaptées au format TV, financé à hauteur de 4 500 € par la Région, 1 500 € par France 3 Bretagne et 500 € par Brezhoweb, permettant de distinguer chaque année trois lauréat·es selon la qualité, l'intérêt et la faisabilité technique de leurs projets de séries. Outre le caractère incitatif lié aux prix obtenus, les lauréat·es peuvent bénéficier d'une aide des diffuseurs pour travailler sur le script de leur projet et d'une mise en relation avec les producteurs. Lors de la première édition du concours, 15 dossiers sont parvenus à la Région, preuve d'une attente forte de la part des auteur·rices, dont certain·es mûrissaient leur projet depuis plusieurs années. Le rythme d'envoi de nouveaux dossiers a ralenti depuis cette date mais est à nouveau en croissance en 2023 (5 dossiers reçus). Il sera proposé de maintenir le dispositif en précisant que des dossiers non retenus peuvent être retravaillés et redéposés l'année suivante.

Pour ce qui concerne les fictions et documentaires unitaires, les producteurs et réalisateurs font état de difficultés à pouvoir, dans un environnement très concurrentiel, accéder aux aides régionales en

INDICATEUR
Écriture de scenarii de fiction courte

Nombre de dossiers reçus

2018	50
2019	15
2020	4
2021	3
2022	3
Cible 2027	8

faveur de la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA)¹⁴. Une réflexion sera lancée avec la politique culturelle pour faciliter la production en langue bretonne dans le cadre du FACCA.

INDICATEUR
Production de programmes audiovisuels

Volume de production soutenu en minutes

2018	942
2019	1 579
2020	1 216
2021	1 739
2022	1 719
Cible 2027	2 700

En investissement, le soutien à la production audiovisuelle en langue bretonne relève de l'axe 1 du FALB : les aides ne peuvent excéder 100 000 € par projet ni 50% du coût global. Elles sont exclusivement dédiées à la production de flux ou, pour la création, au format en série, les productions unitaires pouvant être soutenues par ailleurs *via* le FACCA. L'aide régionale au titre du FALB a permis, depuis plusieurs années, de soutenir la montée en compétences des producteurs et, ce faisant, la montée en qualité des productions, avec un impact sur le coût à la minute et sur le volume global des subventions accordées par la Région. Dès 2024, un renforcement de l'enveloppe consacrée à l'axe 1 du FALB sera proposé avec pour objectif, à l'échéance du présent plan, d'atteindre un volume annuel de 800 000 €, contre 624 500 € en 2023. Cette augmentation permettra à la fois de répondre aux exigences de qualité artistique

croissante des productions régulières mais également de soutenir plus de productions chaque année, de façon à améliorer la diversité et la quantité de l'offre vers le public britophone.

L'action proposée

Action n° 44.

⇒ Renforcer l'enveloppe du FALB destinée à soutenir la production audiovisuelle de flux.

Soutien Région

Partenariats

Phasage

Structures concernées

- Subventions sur projet

Télévisions conventionnées

2024 > 2026

Producteurs professionnels

2.4.4.3 Soutenir la production radiophonique

La production de fictions radiophoniques en langue bretonne est éligible au FALB (axe 2), sous réserve d'un engagement de diffusion par au moins deux stations de radios et/ou les antennes du service public. L'aide régionale est plafonnée à 80% du budget global de la production et 170 € par minute. Cette aide a été créée en 2015 par suite du constat d'un manque de programmes radiophoniques et podcastables qui permettraient un accès à la fiction en langue bretonne pour ceux-celles des auditeur·rices qui lisent peu en breton ou ne se sentent pas assez compétentes pour lire alors que leur niveau de compréhension orale est bon. Ce dispositif a d'emblée rencontré un succès et entre une et trois productions sont soutenues chaque année.

Le besoin apparaît de renforcer ce dispositif afin notamment de rendre possible la production de fictions plus longues, par épisodes de 20 à 30 minutes, permettant notamment l'adaptation de romans et bien adaptés au format podcast, sur le modèle des

¹⁴ Les montants des aides au titre du FACCA (écriture, développement, production) ont été de 60 000 € en 2020, 18 000 € en 2021, 32 000 € en 2022.

INDICATEUR
Production de fictions radiophoniques

Volume de production soutenu en minutes

2018	210
2019	60
2020	60
2021	220
2022	136
Cible 2027	200

fictions littéraires disponibles en français sur la radio de service public. L'enveloppe réservée à cet axe du FALB sera par conséquent augmentée pour atteindre 30 000 € en 2024 (correspondant à 175 minutes produites) contre 20 000 € actuellement, avec possibilité de fongibilité avec l'enveloppe de l'axe 1 le cas échéant.

L'action proposée		Action n°45.	
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions sur projet	Radios brittophones et bilingues	2024 > 2026	Producteurs professionnels

2.5 Développer l'édition et la lecture en langue bretonne

Il n'existe pas de société commerciale dont l'unique activité consisterait à éditer des ouvrages en breton. TES (voir le point 1.1.4), éditeur exclusivement spécialisé en langue bretonne, est opérateur de service public. Les éditeurs spécialisés en langue bretonne sont tous des associations loi 1901, fonctionnant principalement grâce à l'implication de leurs bénévoles et grâce aux subventions publiques, notamment les subventions régionales. Ce secteur associatif ne compte pas plus d'une douzaine de salariés au total.

L'accès des lecteur·rices au livre en langue bretonne reste à ce jour difficile et nombre d'ouvrages ne bénéficient pas d'une visibilité suffisante pour être correctement diffusés. Un renforcement de la structuration de ces secteurs devient indispensable pour assurer la pérennité et l'adaptabilité de la chaîne du livre aux nouveaux usages (lecture numérique, lecture audio, achat à distance...) et besoins de certaines catégories de lecteurs, notamment les jeunes (mangas...).

D'autre part, compte tenu des coûts économiques de production des œuvres, qu'il s'agisse de l'édition proprement dite ou de la rémunération des auteur·rices, traducteur·rices, relecteur·rices, la Région mène depuis plusieurs années des politiques évolutives, prenant en compte l'émergence de nouveaux besoins (traduction littéraire, bandes dessinées). Cette dynamique sera poursuivie et amplifiée dans le cadre du présent plan.

2.5.1 Structurer l'édition, la diffusion et la lecture publique

La structuration du tissu éditorial reste fragile et la chaîne du livre en langue bretonne n'est pas pleinement stabilisée. Une action résolue est nécessaire afin d'en évaluer les faiblesses et de soutenir les évolutions permettant de la sécuriser, alors que l'édition traverse un moment difficile : si elle a connu une progression régulière entre 2010 et 2020, où elle a atteint plus de 100 titres, les effets de la crise sanitaire se sont fait sentir en 2021, avec seulement 82 titres édités et surtout en 2022 (63 titres). Les délais de préparation des ouvrages – environ un an – et l'augmentation du coût du papier peuvent expliquer en partie cette forte diminution du nombre de titres parus dans le contexte de crise sanitaire, mais des causes



structurelles sont également à rechercher et des remédiations doivent être mises en place.

Une action doit également être menée pour faciliter la structuration de l'accès aux ouvrages dans le cadre de la lecture publique.

2.5.1.1 *Soutenir la mutualisation des éditeurs associatifs et diffuser la littérature en langue bretonne*

La Région soutient depuis plusieurs années la chaîne du livre en langue bretonne en finançant le fonctionnement des éditeurs associatifs en langue bretonne les plus importants et surtout de leur fédération Kuzul ar Brezhoneg. Celle-ci est cependant confrontée à une diminution du bénévolat qui nécessite le renforcement des ressources humaines. Les salarié·es actuellement en poste cumulent en effet plusieurs activités au sein de l'association qui les emploie (médiation en édition, très bonne connaissance du breton écrit, gestion, présence sur les stands, permanence...) et la fédération, tous comme les éditeurs qui en sont membres, doivent être sur tous les fronts pour pouvoir faire connaître leurs productions.

La diffusion du livre en breton reste difficile et se heurte très souvent aux libraires, aux responsables de bibliothèques, aux grandes surfaces qui ne connaissent pas la langue et donc le contenu des ouvrages. Il est pourtant indispensable de compléter les ouvrages d'apprentissage et les dictionnaires, bien présents dans les librairies et bibliothèques, avec des rayons littéraires denses et variés, afin que les apprenant·es sachent l'importance culturelle du livre en breton et envisagent la lecture, pendant leur apprentissage et à l'issue de celui-ci, comme une part du processus qui leur a fait choisir la langue bretonne.

On peut observer que la presse généraliste ne publie que très rarement un article en français sur un livre en breton, à l'exception de la rubrique hebdomadaire du journal Le Télégramme et des recensions à l'occasion des remises de prix littéraires. Cela affecte fortement la visibilité des ouvrages en breton. Il n'existe pas d'émission littéraire en breton à la télévision sauf sur Brezhoweb, seules quelques émissions évoquent l'édition sur les radios en langue bretonne. Enfin les campagnes de promotion payante sont hors de portée des éditeurs du fait de leur coût et les envois en service-presse restent restreints pour les mêmes raisons. La mise en place d'accords avec la presse, en particulier la presse hebdomadaire et mensuelle généraliste, ainsi qu'avec les médias audiovisuels, permettrait une systématisation de la promotion des sorties littéraires.

Afin de pouvoir répondre à ces enjeux de professionnalisation, diffusion et promotion de la littérature en langue bretonne, la Région engagera avec Kuzul ar Brezhoneg une réflexion sur une évolution de cette structure vers des missions comparables à celles exercées pour la littérature en langue galloise par le *Cyngor llyfrau Cymru* (Conseil du livre au Pays de Galles) en matière de soutien à la diffusion et la promotion des livres, en lien et en collaboration avec l'EPCC Livre & Lecture en Bretagne.

L'action proposée		Action n°46.	
⇒ Renforcer le soutien à Kuzul ar brezhoneg pour la structuration de l'édition en langue bretonne, la mutualisation des processus éditoriaux, la diffusion et la promotion des ouvrages.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention annuelle		2024 > 2026	Kuzul ar brezhoneg

Une collaboration avec Livre & Lecture sera lancée dès le début de l'année 2024 pour la remise en place de *lenn.bzh*, outil indispensable à la promotion de l'ensemble des titres disponibles en langue bretonne. Le catalogue des publications publié par Livre & Lecture étant alimenté par les données du

Fichier exhaustif du livre, la mise en place d'une page dédiée, sous un format bilingue, permettra au grand public et aux professionnel·les, en particulier les diffuseurs et libraires, d'accéder facilement à la liste actualisée automatiquement des parutions ainsi que des ouvrages anciens toujours disponibles. Une promotion large de *lenn.bzh* devra être faite, en particulier auprès des libraires.

La Région soutient par ailleurs l'édition des revues littéraires en langue bretonne. Al Liamm, la plus ancienne revue littéraire entièrement en breton, paraît tous les deux mois et compte le plus d'abonné·es. Les revues de ce type sont indispensables à la langue bretonne pour maintenir une création littéraire, car elles donnent la possibilité à de nouvelles plumes de s'exprimer, de se faire connaître et pour certain·es d'entrer dans le monde littéraire en langue bretonne. Ce soutien, permettant aux revues d'amortir une partie des coûts d'impression et de diffusion de leurs exemplaires, sera maintenu.

2.5.1.2 *Renforcer la présence du breton dans la lecture publique*

La présence de la langue bretonne dans le champ de la lecture publique reste insuffisamment développée. Il est pourtant indispensable qu'elle s'inscrive dans le très dense réseau des bibliothèques et médiathèques, afin de répondre aux besoins de tous·tes les brittophones, notamment :

- Les élèves de l'enseignement bilingue dont les parents ne parlent pas le breton et sont en difficulté pour choisir tel ou tel ouvrage pour leurs enfants ;
- Les néobrittophones ayant suivi une formation intensive et qui n'ont pas eu le temps, à la différence des élèves sorti·es de l'enseignement bilingue ou des étudiant·es en breton, de bénéficier d'une imprégnation littéraire pendant plusieurs années sur les conseils des enseignant·es ;
- Les brittophones natif·ves dont l'immense majorité n'ont jamais pu étudier la langue écrite faute d'enseignement dispensé durant leur scolarité et qui pourraient découvrir par le biais de la lecture un univers qui leur est familier ;
- Plus généralement les lecteur·rices géographiquement éloigné·es des librairies diffusant des livres en breton.

Outre une meilleure disponibilité et visibilité des livres en langue bretonne dans les structures accueillant le public, plusieurs initiatives pourraient être mises en place, adaptées à chaque territoire de lecture : animations pour les enfants, clubs de lecture en breton, lectures à haute voix (pour les brittophones natif·ves âgé·es ne maîtrisant pas la langue écrite), sensibilisation des enseignant·es bilingues du territoire, communication locale (écrite et numérique, dont des bornes automatiques comprenant une interface en breton), etc.

Livre & Lecture travaillera en 2024 à un état des lieux des politiques d'achats, de mise en valeur et d'animations autour du livre en breton dans les bibliothèques départementales, bibliothèques et médiathèques, avec pour objectif de définir collectivement, à partir des données recueillies, une méthodologie d'animation du réseau pour développer la présence du livre en breton, notamment par le partage de compétences entre professionnel·les, en premier lieu les bibliothécaires et médiateur·rices maîtrisant la langue et sur lesquel·les leurs collègues non-brittophones pourront s'appuyer.

2.5.2 *Aider à la traduction et l'édition d'ouvrages*

L'offre d'ouvrages en langue bretonne se diversifie depuis plusieurs années, nombre de genres sont désormais représentés, depuis les livres pour enfants jusqu'aux ouvrages de niveau universitaire, signe de la vitalité de la création en langue bretonne et de la modernité de celle-ci. Cependant l'offre de bandes dessinées, ouvrages de vulgarisation scientifique, ouvrages techniques, reste restreinte.

La Région souhaite par conséquent contribuer à dynamiser la création littéraire en langue bretonne et rappellera à ce titre que le dispositif « Résidence d'auteur·rices » relevant de sa politique culturelle est aussi ouvert à la création littéraire en langue bretonne.

Les aides régionales directes à la production d'ouvrages en langues bretonnes seront par ailleurs renforcées, qu'il s'agisse de l'aide à la traduction littéraire d'ouvrages du patrimoine mondial ou de l'aide à l'édition d'ouvrages ou de bandes dessinées.

2.5.2.1 *Soutenir la diffusion d'ouvrages du patrimoine littéraire mondial en breton*

INDICATEUR

Traduction d'ouvrages du patrimoine littéraire mondial

Nombre de traductions soutenues

2018	3
2019	3
2020	1
2021	6
2022	5
Cible 2027	6

Le dispositif d'aide à la traduction littéraire d'ouvrages du patrimoine littéraire mondial mis en place par la Région en 2014 a permis la traduction de 45 ouvrages depuis sa création. Des auteur·rices de tous les continents et de toutes les époques figurent sur la liste de référence et, grâce à l'aide régionale, les lecteur·rices britophones peuvent avoir accès dans leur langue à des écrivain·es reconnu·es comme Margaret Atwood, Italo Calvino, Gabriel García Márquez, James Joyce, Doris Lessing, Toni Morrison, JK Rowling, Stefan Zweig, etc. Ce dispositif participe de la diversification du lectorat en langue bretonne et de la professionnalisation des auteur·rices, dont certain·es sont également traducteur·rices.

L'aide à la traduction littéraire sera renforcée dans le cadre du présent plan : l'enveloppe globale sera portée à 30 000 € et le plafond de chaque aide à 8 000 € afin de pouvoir soutenir la traduction d'ouvrages plus longs. Les prestations de relecture pourront également être intégrées à la dépense subventionnable au titre de ce dispositif, selon le même taux et plafonnées à 500 € par ouvrage.

L'action proposée

Action n° 47.

⇒ Adapter et renforcer le dispositif d'aide à la traduction littéraire en langue bretonne (hausse du plafond global de dépense de 20 000 à 30 000 €, aide maximale pour un long ouvrage portée de 5 000 à 8 000 €, intégration de la relecture).

Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides aux projets	OPLB	2024	Éditeurs

2.5.2.2 *Soutenir la production d'ouvrages en breton*

L'édition de livres est fortement dépendante de la vigueur du bénévolat, qu'il s'agisse des éditeurs associatifs ou des auteur·rices qui sont en quasi-totalité bénévoles. Il est essentiel que ces auteur·rices puissent bénéficier d'une rémunération pour leur travail, sous forme de droits d'auteur. Afin de progresser dans cette voie, une amélioration continue de la trésorerie des éditeurs est essentielle. Or, compte tenu du lectorat – entre 500 et 1 000 personnes selon le type d'ouvrage – les maisons d'éditions ne peuvent pas constituer de réserves de trésorerie suffisante pour mieux rémunérer leurs auteur·rices ou pour investir dans un flux important de sorties chaque année. Afin de permettre aux éditeurs d'investir dans la production de nouveaux ouvrages de manière régulière, la Région mène depuis plusieurs années une politique de soutien à l'impression d'ouvrages, avec un dispositif spécifique pour la bande dessinée.

L'aide à l'édition d'ouvrages sera poursuivie, afin de permettre aux éditeurs de vendre leurs ouvrages à un prix équivalent à celui d'un ouvrage comparable en langue française : elle correspond à la prise en charge de 50% des frais d'impression pour les ouvrages monolingues bretons, pour une aide plafonnée à 3 000 €, 25% de l'impression et une aide plafonnée à 1 500 € pour les ouvrages bilingues breton-autre langue. Les réimpressions à plus de 250 exemplaires sont soutenues dans les mêmes conditions. Les taux et plafonds sont divisés par deux en cas de réimpression à moins de 250 exemplaires, afin de privilégier la mise à disposition des lecteur·rices d'un nombre suffisant d'ouvrages, dès lors que ceux-ci rencontrent un succès qui justifie leur réédition.

INDICATEUR
Nombre d'ouvrages soutenus

	Livres	Bandes dessinées
2018	76	
2019	80	
2020	80	
2021	67	
2022	70	1
Cible 2027	90	2

Un dispositif comparable existe pour le soutien à l'édition de bandes dessinées en langue bretonne, adapté à l'économie particulière de ce secteur : 50% des coûts prévisionnels de l'impression, de la traduction, de la relecture intermédiaire, du lettrage, de la maquette et des droits d'édition peuvent être pris en charge, pour un montant total des dépenses éligibles plafonné à 12 000 €. En cas de réédition, seuls l'impression et les droits d'édition sont éligibles, pour un montant total plafonné à 10 000 € et une aide au taux de 25%. Les éditeurs seront sensibilisés à l'importance d'une relecture complète des bons à tirer avant impression afin d'éliminer les coquilles, cette prestation devant être prévue dans le dossier et entrant dans les dépenses éligibles à l'aide régionale. Les modalités d'instruction seront précisées afin d'optimiser la qualité des productions, comme cela est le cas pour le dispositif d'aide à la traduction littéraire.

L'action proposée		Action n° 48.		
⇒ Renforcer les moyens dédiés à l'aide à l'édition et la réédition d'ouvrages ainsi qu'à l'édition de bandes dessinées.				
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées	
- Aides aux projets	OPLB	2024 > 2025	Éditeurs	

2.6 Encourager les pratiques culturelles en langue bretonne

Le développement du spectacle vivant en langue bretonne relève tant des dispositifs de droit commun au titre des politiques culturelles que de dispositifs spécifiques au titre de la politique linguistique, tenant compte des contraintes particulières de ce champ d'activité, notamment des contraintes de diffusion.

S'agissant de la musique, compte tenu du fait que celle-ci puisse bénéficier d'un public élargi car il n'est pas nécessaire d'être britophone pour apprécier la musique chantée en breton, l'essentiel des interventions régionales relève des aides au titre de la politique culturelle, à l'exception des aides au fonctionnement de la fédération des chorales Kanomp Breizh.

Le théâtre en langue bretonne, quant à lui, se trouve dans une position différente, le public étant nécessairement plus restreint car composé de britophones confirmé·es ou en apprentissage de la langue. La Région a par conséquent mis en place des politiques théâtrales en breton spécifiques,

adaptées aux contraintes de la diffusion, de la mutualisation des compétences, de la transmission des savoirs pour cette pratique culturelle en breton ancrée dans une riche et ancienne tradition.

2.6.1 Développer le théâtre en langue bretonne

La Région mène une politique volontariste de soutien aux pratiques théâtrales en langue bretonne, qui sont d'excellents vecteurs de diffusion de la langue et participent de l'amélioration des compétences linguistiques, en particulier auprès des apprenant·es et des jeunes locuteur·rices. Cette politique sera poursuivie et amplifiée dans le cadre du présent plan, afin notamment de tenir compte des besoins importants en matière de diffusion des pièces.

Le soutien régional à la fédération du théâtre en langue bretonne C'hoariva a été augmenté en 2022, compte tenu du travail très important réalisé par cette structure pour la structuration de l'offre, la diffusion des pièces, la transmission des savoirs, en particulier entre professionnel·les et amateur·rices, la conservation du patrimoine théâtral en breton et le soutien à l'émergence de nouveaux talents. Ce soutien sera pérennisé.

2.6.1.1 Structurer la diffusion du théâtre en breton

La diffusion du théâtre en breton, en particulier auprès du public scolaire, connaît des obstacles importants, dont le coût des lieux de représentations et de transport. Il est pourtant indispensable de rapprocher la culture théâtrale en langue bretonne des apprenant·es adultes et enfants mais également des brittophones confirmé·es qui ont très peu d'occasions de voir des pièces en breton s'ils·elles sont éloigné·es du siège des compagnies existantes.

INDICATEUR	Nombre	
Journées de représentation théâtrale soutenues par le dispositif Arvest		
2022	Sans objet	
Cible 2027	25	

La Région créera le dispositif Arvest pour la diffusion des pièces de théâtre en breton, qui consistera en un soutien aux compagnies professionnelles qui pourra aller jusqu'à 2 000 € par session, par compagnie et par commune, à concurrence du coût de diffusion. Les compagnies défailleraient cette somme de la facture aux organisateurs par session, soit une journée de représentations, dans la limite d'une session par an et par commune accueillant au moins une filière bilingue (ou proche d'une commune accueillant une filière bilingue) : cette aide réduira très fortement les coûts pour les communes rurales, le reste à charge étant modique, elle permettra également aux

organisateurs de spectacles en milieu urbain, où les salles adaptées sont coûteuses, d'accueillir les pièces dans des conditions comparables à celles dont bénéficie le théâtre en français. L'enveloppe globale prévue pour le dispositif Arvest sera de 34 000 € la première année, puis de 50 000 € les années suivantes, permettant de réaliser 25 journées de diffusion dans différents lieux.

L'action proposée	Action n° 49.			
⇒ Créer le dispositif Arvest destiné à optimiser la diffusion des pièces de théâtre en langue bretonne dans les territoires, par un soutien forfaitaire de 2 000 € pour une représentation ou série de représentations par compagnie, par commune et par an.				
Soutien Région		Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides à la diffusion théâtrale	C'hoariva	2024 > 2027	Compagnies de théâtre professionnelles	

2.6.1.2 *Soutenir les compagnies de théâtre professionnelles en langue bretonne et la création des troupes en amateur*

La Région soutient le fonctionnement des compagnies professionnelles qui travaillent intégralement ou en très grande majorité en langue bretonne comme Strollad ar Vro Bagan, Teatr Piba, Mat ar Jeu. Ces trois compagnies proposent des œuvres variées et adaptées à tous les publics, qu'il s'agisse du théâtre classique en breton, du théâtre populaire ou de créations contemporaines. Depuis quelques années, certaines de ces pièces sont jouées dans des festivals hors Bretagne et sont une vitrine de la vitalité et de la qualité de la production théâtrale en langue bretonne, ce qui participe de l'image positive de la langue. La Région soutient également Strollad La Obra pour ses activités théâtrales en langue bretonne.

Les besoins de structuration restent néanmoins importants et une réflexion sera engagée avec les compagnies professionnelles et la fédération C'hoariva sur les moyens de :

- Favoriser l'écriture de nouvelles pièces ;
- Former à la mise en scène ;
- Former plus de professionnel·les, aptes notamment à transmettre et intervenir dans les écoles dans le cadre de Skol c'hoariva ;
- Créer à long terme une académie du théâtre en breton dotée d'un lieu afin de créer des pièces, les répéter et de former les équipes. Ce lieu permettrait de favoriser la rencontre entre les différentes disciplines artistiques.

Enfin, pour tenir compte des besoins des nombreuses troupes en amateur qui irriguent le territoire, un dispositif de soutien à la création de pièces de théâtre a été élaboré en 2017, qui permet de cofinancer une partie des coûts en matériels pour ces créations mais également de soutenir l'amélioration de la qualité par le soutien aux prestations professionnelles de mise en scène. Cette aide, qui contribue à l'amélioration de la qualité des représentations des troupes en amateur, sera poursuivie. Elle est d'autant plus indispensable que ces troupes ont tout particulièrement souffert de la crise sanitaire et que la reprise d'activité reste fragile.

2.6.1.3 *Soutenir l'éducation théâtrale en breton*

En 2010, la Région a mis en place le dispositif Skol c'hoariva, permettant aux compagnies professionnelles de réaliser des interventions dans les établissements scolaires bilingues ou immersifs. Ces interventions ne sont pas ponctuelles mais intégrées dans le projet de l'établissement, impliquant les élèves dans l'ensemble du processus de création d'une pièce, de l'écriture à la représentation.

480 heures d'interventions scolaires ont été prévues en 2022-2023, signe d'une reprise positive de l'activité depuis la révision du montant de l'aide régionale en 2022 (25 € par heure contre 17,5 € auparavant), permettant de diminuer la facturation aux établissements dans un contexte où le coût des interventions a dû augmenter pour tenir compte de la hausse des frais de transport. L'arrivée prévue d'une cinquième compagnie professionnelle dans le dispositif devrait par ailleurs permettre de développer l'offre et de toucher plus d'établissements scolaires.



L'action proposée		Action n° 50.	
⇒ Renforcer l'offre d'interventions scolaires d'initiation au théâtre en langue bretonne dans le cadre du dispositif Skol c'hoariva (25 € par heure d'intervention).			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aide à l'initiation théâtrale dans les écoles	C'hoariva	2024 > 2027	Compagnies de théâtre professionnelles

2.6.2 Soutenir la production et la diffusion musicales en breton

La production musicale en langue bretonne ne fait pas l'objet d'un soutien spécifique au titre de la politique linguistique. En effet les artistes individuel·les ou groupes peuvent faire l'objet d'un soutien à la production dans le cadre du dispositif de droit commun relevant de la politique culturelle régionale, les structures de production devant disposer d'un catalogue de 3 albums commercialisés dans les réseaux de distribution professionnels pour pouvoir solliciter une aide.

Pour ce qui concerne la diffusion de la musique chantée en langue bretonne, la Région aide chaque année la fédération des chorales en langue bretonne Kanomp Breizh, qui fédère 18 chorales, pour son fonctionnement et ses activités. Kanomp Breizh met en place des formations, assure une communication mutualisée, organise le championnat des chorales et le festival Breizh a gan. L'ensemble choral de Bretagne, composé de 120 chanteur·euses issu·es des chorales adhérentes de Kanomp Breizh, représente le chant choral en langue bretonne dans les grands festivals.

D'autre part le tremplin musical Taol-Lañs, concours permettant de récompenser les artistes individuel·les et groupes chantant en breton dans des styles variés (hors musique traditionnelle : pop, rock, rap, électro, etc.) est organisé tous les deux ans par Mignoned ar Brezhoneg dans le cadre de la GBB (voir le point 2.2.3). Le·la lauréat·e de la catégorie « Dazont » est accompagné·e pendant un an sur son projet artistique musical par l'équipe de la GBB et le jury du Taol-Lañs, des journées d'enregistrement au studio de l'Echonova sont prévues, une promotion et des dates de concert sont mis en place pour faire connaître le·la jeune artiste ou groupe. Le Taol-Lañs fait l'objet d'une aide spécifique au titre de la politique culturelle régionale.

Un travail sera mené sur l'intégration des productions en langue bretonne dans les objectifs de diffusion du réseau des salles accueillant les musiques amplifiées, par exemple les SMAC, le réseau professionnel Après-mai, etc.

Enfin une réflexion sera engagée sur les moyens d'optimiser la diffusion des productions musicales chantées en langue bretonne dans le cadre du portail mentionné au 2.4.1, à partir d'une politique structurée de promotion par les médias bretons.

Trajectoire budgétaire prévisionnelle

La trajectoire budgétaire du plan de réappropriation de la langue bretonne dans le cadre des actions 1 et 2 du programme 301 « Langues de Bretagne » peut être anticipée comme suit pour la période 2024-2027, sous réserve du vote annuel du budget primitif et sans préjudice des éventuelles revoyures et éventuels transferts de programme à programme dans le cas de certaines actions transversales.

Axe	Action	2024	2025	2026	2027
1 Transmettre la langue bretonne		4 818 750 €	5 112 550 €	5 412 450 €	5 670 450 €
1-1 Développer l'enseignement initial et supérieur en et de la langue bretonne		2 784 750 €	2 905 050 €	3 032 950 €	3 097 950 €
1-2 Développer la formation des adultes à la langue bretonne		1 838 049 €	2 034 000 €	2 207 500 €	2 379 500 €
2 Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne		5 466 450 €	5 548 950 €	5 665 950 €	5 657 950 €
2-1 Soutenir le développement de la présence de la langue bretonne dans la vie publique	Autres prog.	Autres prog.	Autres prog.	Autres prog.	Autres prog.
2-2 Appuyer la sensibilisation, la connaissance et la diffusion de la langue bretonne		2 277 400 €	2 222 400 €	2 257 400 €	2 247 400 €
2-3 Développer les politiques inclusives intégrant la langue bretonne		61 000 €	64 000 €	66 000 €	68 000 €
2-4 Intensifier la diffusion de contenus multimédias en langue bretonne		2 488 250 €	2 581 750 €	2 651 750 €	2 651 750 €
2-5 Développer l'édition et la lecture en langue bretonne		332 800 €	347 800 €	357 800 €	357 800 €
2-6 Encourager les pratiques culturelles en langue bretonne		307 000 €	333 000 €	333 000 €	333 000 €
TOTAL		10 285 200 €	10 661 500 €	11 078 400 €	11 328 400 €

Région Bretagne

Direction de l'enseignement et des langues de Bretagne
Service des langues de Bretagne

283 avenue du général Patton
CS 21101
35711 RENNES Cedex 7
Tél : 02 99 27 10 10



Plan de réappropriation des langues de Bretagne : gallo

Décembre 2023



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 035-233500016-20231214-23_DEL_02-DE

Table des matières

Préambule	4
1. Transmettre la langue gallèse par l'enseignement et la formation	5
1.1 Développer l'offre d'enseignement initial	5
1.1.1 Soutenir le développement de l'apprentissage du gallo dans le 1 ^{er} degré et le 2 ^d degré.....	5
1.1.2 Développer la recherche universitaire sur le gallo et l'enseignement de la langue gallèse à l'université	8
1.1.3 Soutenir les actions pédagogiques intégrant le gallo	9
1.1.4 Soutenir la conception, l'édition et la diffusion de matériel pédagogique et didactique pour l'enseignement du gallo	10
1.2 Soutenir la formation pour adultes.....	10
1.2.1 Favoriser l'émergence d'outils numériques pour développer la présence, l'apprentissage et l'usage de la langue gallèse dans l'espace numérique	10
1.2.2 Soutenir la formation professionnelle à la langue gallèse.....	11
2. DÉVELOPPER LA PRÉSENCE DE LA LANGUE GALLÈSE DANS LA VIE QUOTIDIENNE.....	14
2.1 Soutenir le développement de la présence du gallo dans la vie publique	14
2.1.1 Aide à la structuration des politiques publiques locales.....	14
2.1.2 Renforcer la présence de la langue gallèse dans le fonctionnement du conseil régional de Bretagne et le développement de ses politiques régionales	14
2.2 Soutenir la sensibilisation, la connaissance et la diffusion linguistique.....	16
2.2.1 Soutenir l'Institut de la langue gallèse.....	16
2.2.2 Connaître la situation linguistique de la Bretagne	17
2.2.3 Soutenir les structures qui œuvrent à améliorer la connaissance et la diffusion de la langue.....	18
2.2.4 Renforcer le soutien aux associations implantées dans les territoires qui œuvrent à la transmission et à l'usage de la langue gallèse	19
2.3 Développer les politiques jeunesse en langue gallèse	21
2.4 Développer la production et la diffusion de contenus multimédias en langue gallèse	22
2.4.1 Aider à la production et à la diffusion radiophonique en langue gallèse.....	22
2.4.2 Aider à la production et à la diffusion audiovisuelle en langue gallèse	23
2.5 Développer l'édition en langue gallèse	24
2.6 Soutenir les initiatives permettant de créer une dynamique autour de la langue gallèse	26
3. INVESTISSEMENT	27
4. TRAJECTOIRE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE 2024-2027	27

Préambule

Le présent plan de réappropriation de la langue gallèse, qui fait suite aux grandes orientations de la politique linguistique votée en 2018, permet de réaffirmer l'engagement de la Région Bretagne en faveur du développement du gallo.

Alors que les objectifs d'accroître le nombre de locuteurs de langue gallèse en favorisant sa transmission et en intensifiant sa présence dans l'espace public restent inchangés, les avancées en matière de développement du gallo nécessitent de définir aujourd'hui de nouveaux chantiers prioritaires sur lesquels il conviendra de travailler durant la période 2024-2027 en partenariat avec les acteurs associatifs, les structures de formation, les collectivités territoriales ainsi que l'Etat.

Ce plan d'action pour la langue gallèse décliné en 38 actions vise à :

- Augmenter le nombre de locuteurs de gallo par l'enseignement et la formation en développant son enseignement auprès des jeunes (*Actions 1 à 8*) et en favorisant l'accès à la formation d'intérêt personnel et professionnelle pour adultes (*Actions 9 à 13*),
- Renforcer sa place dans la société en la rendant plus audible, lisible et visible par une plus grande prise en compte dans la vie publique (*Actions 14 à 19*), en améliorant sa connaissance et sa diffusion et ainsi répondre aux besoins actuels (*Actions 20 à 26*), en développant les temps de loisirs en gallo pour que les jeunes vivent la langue hors cadre scolaire (*Actions 27 à 29*), en donnant accès à des contenus multimédias modernes et variés (*Actions 30 à 33*) et à une littérature en gallo adaptée à toutes et tous (*Actions 34 à 36*) mais également en favorisant la création et la diffusion artistique en langue gallèse (*Actions 37 et 38*).

La mise en œuvre de ce plan aux objectifs qualitatifs et quantitatifs ambitieux nécessite des moyens financiers plus importants afin de prendre les mesures qui s'imposent pour voir se développer le gallo et lui permettre de retrouver pleinement sa place dans notre société (*cf tableau trajectoire budgétaire prévisionnelle 2024-2027*). Cela demande également la définition de partenariats avec l'Etat, les départements et les collectivités territoriales mais également avec les acteurs associatifs, les entreprises du secteur privé, les organismes de formation, etc.

Enfin, pour mesurer l'efficacité des actions menées en direction du gallo, la Région continuera à porter une attention toute particulière à l'atteinte des objectifs mesurés par des indicateurs élaborés et partagés entre la Région et les acteurs engagés dans le développement de la langue gallèse.

1. Transmettre la langue gallèse par l'enseignement et la formation

Afin de mieux connaître la situation du breton et du gallo et pouvoir agir plus efficacement, la Région commandait la réalisation en 2108 d'une enquête sociolinguistique approfondie. D'après cette enquête, les cinq départements historiques bretons comptent aujourd'hui 191 000 locuteurs gallo soit 5% de la population régionale dont 56 % sont âgés de plus de 60 ans. Il en ressort également que la transmission du gallo se fait essentiellement par les descendants dont le nombre va immanquablement diminuer dans les années à venir. C'est pourquoi, pour assurer l'avenir de la langue gallèse, le recours à d'autres leviers tels que l'enseignement et la formation est particulièrement nécessaire.

1.1 Développer l'offre d'enseignement initial

Dans l'objectif d'augmenter le nombre de locuteurs actifs de gallo, l'enseignement de la langue auprès des jeunes générations est essentiel. C'est pourquoi, la Région soutient depuis 2017 l'important travail engagé pour accompagner au sein des établissements scolaires le développement d'une offre d'enseignement de la langue gallèse qui s'intensifie en proposition d'apprentissage en gallo dans l'objectif d'ouvrir des sites bilingues français-gallo à titre expérimental en 2027.

1.1.1 Soutenir le développement de l'apprentissage du gallo dans le 1^{er} degré et le 2^d degré

➤ 1^{er} degré

Depuis 2017, un important travail a été mené par l'association Cllâssiers, avec le soutien financier de la Région, pour mettre en place un enseignement de langue gallèse dans les écoles du 1^{er} degré sur l'horaire dévolu aux langues vivantes, étrangères ou régionales (circulaire n°2017-072 du 12 avril 2017). Ce travail a consisté à accompagner les enseignant·es s'engageant dans cet enseignement et à leur offrir des outils pédagogiques et didactiques répondant à leurs besoins. Sur la période scolaire 2022-2023, ce sont 1 250 élèves répartis dans 57 classes de 31 écoles dont 18 dans le réseau public et 13 dans le réseau privé qui ont bénéficié d'un apprentissage du gallo.

Depuis la rentrée 2023-2024, conformément à l'article 34 de la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027, un poste de conseiller·ère pédagogique a été créé pour le 1^{er} degré pour accompagner, sous l'autorité des IEN de langues régionales concernés, les enseignants du réseau public qui souhaitent dispenser des séquences en langue gallèse dans leur classe.

Evolution du nombre d'élèves du 1^{er} degré bénéficiant du dispositif « 15 minutes de gallo par jour » de gallo depuis 2017

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Obj. 2027
Nombre d'élèves du 1 ^{er} degré bénéficiant d'un apprentissage de gallo	139	278	440	732	920	1 250	... 3 000

Dans le 1^{er} degré, il est attendu que le soutien financier de la Région Bretagne, à l'Institut de la langue gallèse notamment, pour le développement de l'offre d'enseignement initial de gallo, permette d'atteindre, en partenariat avec les services de l'EN, le nombre de 3 000 élèves bénéficiant d'un apprentissage de langue gallèse en 2027. De même, il est souhaité la création, à titre expérimental, de trois sites bilingues français-gallo répartis sur trois départements où la langue est présente (Ille-et-Vilaine, Côtes d'Armor, Morbihan) à échéance 2027.

Au vu de ces éléments, la Région s'engage à :

Action n°1.

⇒ **Participer au développement de l'enseignement du gallo dans le réseau privé catholique sous contrat par un soutien spécifique au Comité Académique de l'enseignement catholique (CAEC) dans le cadre du protocole de partenariat avec la région 2023-2028.**

La Région garantit, pour la durée de ce protocole, une enveloppe annuelle dédiée au développement de l'enseignement du gallo dans les établissements privés bretons sous contrat avec le ministère de l'Education nationale.

Objectifs :

- Pérenniser les sites d'enseignement ouverts dans le premier degré proposant un enseignement du gallo,
- Ouvrir de nouveaux sites dans les territoires concernés, notamment dans le cadre d'une stratégie d'ouverture par pôle,
- Participer à la formation linguistique des enseignants à la langue gallèse qu'il s'agisse de la formation initiale ou continue,
- Communiquer sur l'enseignement du gallo vers les familles et les possibilités de formation à la langue gallèse à destination des enseignants.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	CAEC
Indicateurs		2023/Cible 2027
- Nombre d'élèves formés		409/550
- Nombre d'enseignants ayant bénéficié d'une formation à la langue gallèse		1/10

Action n°2.

⇒ **Soutenir le fonctionnement des fédérations de parents d'élèves comme Divaskell, fédération des associations de parents d'élèves en filière bilingue Français-Breton et Français-Gallo de l'enseignement catholique, qui ont intégré le développement de l'enseignement du gallo dans leur projet.**

Objectifs :

- Informer les familles sur les enjeux de l'enseignement de et en langue gallèse ;
- Échanger avec les parents d'élèves et les parents élus, la communauté éducative ;
- Accompagner la création d'associations de parents d'élèves ;
- Repérer des écoles éligibles pour l'ouverture de sites bilingues à titre expérimental.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Fédérations de parents d'élèves
Indicateurs		2023/Cible 2027
- Nombre de fédérations soutenues		1 / 2
- Nombre d'élèves « représentés » par les fédérations		0/50

Action n°3.

⇒ **Maintenir le soutien aux activités portées par l'association Cllâssiers.**

Il est à préciser qu'à partir de 2024, à la suite de la fusion de Cllâssiers au sein de l'Institut de la langue gallèse, cette aide sera intégrée à la subvention apportée au titre du fonctionnement et des activités de l'Institut de la langue gallèse, avec le souci d'une traçabilité précise de l'usage de ces crédits au service des objectifs suivants :

- Poursuivre et développer l'accompagnement didactique des enseignants proposant un apprentissage du gallo ;
- Aider à la constitution d'un réseau d'écoles proposant un apprentissage du gallo dans le 1^{er} et le 2^d degré par une continuité des apprentissages.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Association Cllâssiers puis Institut de la langue gallèse
Indicateur	2023/Cible 2027	
- Nombre de classes bénéficiant d'un accompagnement pédagogique	57/137	

➤ **2d degré**

L'enseignement du gallo dans le 2d degré se déroule de la manière suivante :

- Au collège, la langue gallèse est une matière facultative de la 6ème à la 3^{ème} et est dispensée dans le cadre d'initiation au gallo et à la culture à raison d'une heure par semaine. Le volume horaire peut aller jusqu'à 3 heures en matière optionnelle en 4^{ème} et 3^{ème} ;
- Au lycée, il est possible d'étudier le gallo comme langue vivante facultative (LVC) entre une et trois heures par semaine.

En matière d'effectifs, si le nombre de collégien·nes suivant une option langue gallèse restent relativement stable, la réforme du lycée et du baccalauréat entrée en vigueur à la rentrée scolaire de 2019, a fortement impacté l'enseignement de la langue gallèse en tant qu'option. Il a été proposé aux élèves la possibilité de choisir l'enseignement optionnel de la langue gallèse en Langue Vivante C (LVC) mais ce choix est entré en concurrence avec toutes les autres options. De plus, l'option langue gallèse a vu son poids pour le baccalauréat passer de 3,5 % jusqu'à la réforme à moins de 1% entraînant une forte chute des effectifs lycéens. A la rentrée 2023-2024, il n'existe plus qu'un seul lycée public à Bain-de-Bretagne proposant une option langue gallèse, qui compte 22 élèves.

Evolution du nombre d'élèves du 2d degré des réseaux public et privé suivant une option langue gallèse

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	...	Obj. 2027
Nombre de collégien·nes suivant une option langue gallèse	184	175	211	219	174	183	200	/	250
Nombre de lycéen·nes suivant une option langue gallèse	326	396	290	174	89	32	22	/	100
Total	510	571	501	393	263	215	222	/	350

Dans le second degré, l'objectif est de pérenniser et développer le nombre d'établissements du secondaire proposant un enseignement optionnel de la langue gallèse.

Pour cela, la Région s'engage à :

Action n°4.		
⇒ Maintenir la dotation supplémentaire attribuée aux lycées, d'un montant de 171,36€ par élève inscrit·e en option langue gallèse et communiquer sur ce dispositif vers les lycées et sur cette option vers les lycéen·nes en partenariat avec les services de l'EN.		
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre de lycées proposant l'option langue gallèse ; - Augmenter le nombre de lycéen·nes choisissant une option langue gallèse. 		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programmes 107 et 108	2024 > 2027	Lycées Services de l'EN
Indicateur	2023/Cible 2027	
- Nombre d'élèves concernés	22/100	

1.1.2 Développer la recherche universitaire sur le gallo et l'enseignement de la langue gallèse à l'université

Le rôle de l'université dans la transmission de la langue gallèse est important et double, d'une part par la recherche universitaire notamment en matière de linguistique et de sociolinguistique et d'autre part par le développement de cursus d'apprentissage de la langue au sein de l'enseignement supérieur.

En matière de recherche universitaire, la Région soutient les jeunes chercheur·ses au travers du dispositif Allocations de REcherche Doctorale (ARED) dans le cadre du programme 501. En 2019, une ARED portant sur l'analyse de la mise en place de la politique linguistique de promotion du gallo de la Région Bretagne a été engagée pour trois ans.

En matière d'enseignement supérieur, seule l'université Rennes 2 propose une unité d'enseignement optionnelle de gallo en initiation et en continuation, ouverte à l'ensemble des étudiant·es et dont la Région Bretagne assure un financement à 100%.

Au vu de ces éléments, la Région s'engage à :

Action n°5.		
⇒ Pérenniser son soutien aux enseignements optionnels de gallo, d'une part en initiation et d'autre part en continuation, assurés par l'Université Rennes 2 au taux maximum de 100% pour un volume plafonné à 48 heures équivalent TD pour chacune des 3 années de la licence et pour chacun des deux niveaux initiation et continuation, conformément à l'article C16 de la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027.		
Il sera également envisagé de réaliser une campagne de communication sur l'option langue gallèse dans le cadre d'un partenariat entre la Région et l'Université Rennes 2.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programmes 301	2024 > 2027	Université Rennes 2
Indicateur	2022/Cible 2027	
- Nombre d'élèves concernés	11/25	

Evolution du nombre d'étudiant·es suivant une option langue gallèse à l'Université Rennes 2 depuis 2019

	201 9	202 0	202 1	202 2	Obj. 202
Nombre d'étudiant·es suivant une option langue gallèse à l'Université Rennes 2	12	18	17	11	25

Dans le cadre du Protocole CAEC-Région 2023-2028, il est envisagé également de promouvoir la mise en place d'une option langue gallèse à l'Université Catholique de l'Ouest, qui serait accessible à tous les étudiant·es en licence.

Action n°6.

⇒ **Soutenir les projets de recherche universitaire sur des thèmes identifiés par la Région Bretagne comme prioritaires (sociolinguistique, didactique, normes linguistiques et graphiques, phonologie/morphologie/syntaxe/ sémantique).**

Objectif : Consacrée 1 ARED sur la période 2024-2027 à un projet de thèse traitant de l'un des thèmes de recherche priorisés par la Région Bretagne.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 501	2024 > 2027	Université Rennes 2
Indicateur		2023/Cible 2027
- Nombre d'ARED		0/1

1.1.3 Soutenir les actions pédagogiques intégrant le gallo

Dans le cadre du dispositif KARTA Bretagne, qui permet d'accompagner les dynamiques éducatives mises en œuvre dans les lycées au bénéfice des lycéen·nes, certains établissements proposent des projets intégrant la langue gallèse. A titre d'exemple, en 2022, un projet de chant en gallo porté par la Maison Familiale Rurale de Hédé, a été aidé à hauteur de 490€.

Au vu de ces éléments, la Région s'engage à :

Action n°7.

⇒ **Inciter à la mise en place d'actions intégrant la langue gallèse, dans le cadre du dispositif Karta, pour sensibiliser les lycéen·nes au gallo.**

Objectif : Multiplier par 3 le nombre d'actions/projets soutenus dans le cadre de Karta.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 101	2024 > 2027	Lycées
Indicateur		2023/Cible 2027
- Nombre de projets KARTA intégrant la langue gallèse		0/3

1.1.4 Soutenir la conception, l'édition et la diffusion de matériel pédagogique et didactique pour l'enseignement du gallo

Pour favoriser le développement de l'apprentissage de la langue gallèse, la qualité et la diversité des outils pédagogiques et didactiques, dont doivent être dotés les enseignants, sont fondamentales. Aujourd'hui, la conception, l'édition et la diffusion de ce matériel est uniquement porté par les acteurs associatifs avec le soutien de la Région Bretagne à l'image de la méthode "15 minutes de gallo par jour" conçue, éditée et diffusée par l'association Cllâssiers.

Afin de répondre à l'augmentation des besoins des enseignants en outils pédagogiques et didactiques et préparer notamment l'ouverture de classes bilingues en 2027, la Région s'engage à :

Action n°8.

⇒ **Conventionner avec le réseau Canopé pour la conception, l'édition et la diffusion de matériel pédagogique et didactique en gallo dont les choix éditoriaux seront réalisés en conseil d'édition.**

La composition de ce conseil d'édition sera à définir en lien avec le réseau Canopé et les services de l'Education nationale.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Services de l'EN Réseau Canopé
Indicateur		2023/Cible 2027
- Nombre d'outils pédagogiques créés, édités et diffusés annuellement		o/A déterminer

1.2 Soutenir la formation pour adultes

La formation pour adultes a pour objectif d'augmenter le nombre de locuteurs de gallo.

Cette formation peut s'opérer dans le cadre de formations d'intérêt personnel proposées par les structures associatives implantées dans les territoires où la langue gallèse est présente, par l'intermédiaire d'outils numériques venant en remplacement ou en complément des formations dites traditionnelles ou bien encore par des formations intensives dont l'objectif est de constituer un vivier de personnes se destinant à certaines catégories de métiers nécessitant la maîtrise de la langue et répondre par la même aux besoins des employeurs recherchant des personnes compétentes en gallo.

1.2.1 Favoriser l'émergence d'outils numériques pour développer la présence, l'apprentissage et l'usage de la langue gallèse dans l'espace numérique

L'avenir de la langue gallèse se joue également dans l'espace numérique dans lequel il est possible de développer des outils favorables à son apprentissage et son usage.

Dans le domaine de l'apprentissage, les outils numériques doivent permettre de diversifier les enseignements, de monter en compétence de manière différente et de donner également l'occasion à toute personne même éloignée des centres d'apprentissage traditionnels, à son rythme et selon ses besoins, de pouvoir apprendre la langue.

Il s'agit également de permettre à toute personne de prendre contact et d'expérimenter la langue grâce à des formats variés et adaptés aux divers publics et ainsi développer l'usage du gallo dans la vie quotidienne.

Cependant, la langue gallèse pâtit d'un certain retard dans ce domaine car les outils numériques sont en nombre très restreint aujourd'hui. Il s'agira donc de favoriser le développement de ces nouvelles manières de sensibiliser et transmettre la langue gallèse et contribuer par la même à moderniser l'image de la langue.

Au vu de ces éléments, la Région s'engage à :

Action n°9.

⇒ Mettre en place un appel à projet à titre expérimental pour soutenir les initiatives de création d'outils numériques innovants dédiés à l'apprentissage et à l'usage du gallo du type plate-formes et applications mobiles.

Objectif : Participer à la création et à la diffusion d'outils numériques pour développer la présence, l'apprentissage et l'usage de la langue gallèse dans l'espace numérique

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	Opérateurs publics et privés
Indicateur	Eléments budgétaires prévisionnels	
- Nombre d'outils numériques créés, édités et diffusés annuellement	2025 : 20 000,0€ (un projet)	2026 : 55 000,00€ (deux à trois projets)
		2027 : 60 000,00€ (deux à trois projets)

1.2.2 Soutenir la formation professionnelle à la langue gallèse

La formation professionnelle des adultes est un des enjeux majeurs partagés par les réseaux associatifs, les entreprises du secteur privé et les institutions pour la transmission de la langue gallèse. Il s'agit de contribuer notamment à la disponibilité de ressources humaines pour répondre aux besoins de l'économie et des entreprises, aux enjeux des territoires, aux acteurs de proximité et aux attentes des publics. L'enquête sociolinguistique de 2018 fait ressortir que les bretons souhaitent davantage d'émissions en gallo à la radio et à la télévision (30% des personnes interrogées) mais également que l'enseignement du gallo se développe (32% des personnes interrogées) ce qui nécessite de former des personnes en capacité de maîtriser la langue et de l'utiliser à des fins professionnelles.

En outre, la structuration progressive de la politique linguistique en faveur du gallo a fait émerger de nouveaux besoins en matière de professionnel·les gallophones. Ces besoins peuvent se rencontrer dans des filières et des métiers aussi variés que l'administration (accueil, agent·es en contact direct avec le public, agent·es de la Région Bretagne et de ses opérateurs, etc.), l'enseignement, la formation aux adultes, l'environnement éducatif (petite enfance, assistant·es maternel·les), le sanitaire et social (aide à domicile, personnels des EHPAD), la culture, les métiers de l'animation, le tourisme, le patrimoine, les médias et le numérique.

Acteur majeur dans la mise en œuvre de la politique linguistique de la Région Bretagne, l'Institut de la Langue Gallèse est soutenu depuis sa création par la Région pour notamment la mise en place et la réalisation de formations qualifiantes d'apprentissage du gallo à destination des professionnel·les. C'est à ce titre que l'Institut de la Langue Gallèse a été positionné comme opérateur principal dans le dispositif de formation continue destiné aux enseignant·es du 1^{er} et du 2^d degrés conformément à l'article B9 de la convention pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027.

Par ailleurs, l'Institut de la Langue Gallèse est en charge aujourd'hui de la certification langue gallèse qui s'adresse à toute personne, quels que soient son niveau de diplôme et sa situation professionnelle, qui souhaite attester de ses compétences de communication opérationnelle et de ses connaissances en gallo. Cette certification est une première étape avant l'obtention d'un Diplôme de Compétences Linguistiques (DCL) enregistré aux répertoires nationaux (L. 6313-7 de la Loi du 5 septembre 2018).

Au vu de ces constats et pour répondre aux besoins en matière de professionnels gallophones, la Région s'engage à :

Action n°10.

⇒ **Soutenir l’Institut de la Langue Gallèse pour la mise en œuvre de la Certification en langue gallèse.**

En parallèle, une réflexion sera engagée avec les services de l’EN pour obtenir un Diplôme de Compétences Linguistiques inscrit au Registre Spécifique (RS) ; ce registre répertorie l’ensemble des certifications professionnelles qui répondent à des besoins complémentaires à l’exercice d’un métier. Cette inscription permettra de rendre les formations intensives à la langue gallèse certifiantes. Ces formations donneront alors la possibilité aux personnes intéressées d'accéder à des dispositifs d'accompagnement à la formation professionnelle du type Congé de Formation Professionnelle (CFP) auprès de leur employeur pour la durée de la formation et la prise en charge des frais pédagogiques par leur employeur ou leur opérateur de compétences (OPCO).

Objectif : Obtenir un Diplôme de Compétences Linguistiques langue gallèse inscrit au RS à échéance 2027

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Service enseignement-formation de l’Institut de la langue gallèse Services de l’Education Nationale
Indicateur		2023/Cible 2027
- Nombre de personnes certifiées à la langue gallèse.		0/36

Action n°11.

⇒ **Soutenir les acteurs de la formation professionnelle pour la mise en œuvre et la réalisation de formations dites “intensives” à la langue gallèse.**

Objectif : Développer le nombre de formations professionnelles à la langue gallèse proposées annuellement. Alors qu'il n'existe aucune formation certifiante de gallo à ce jour, il s'agira d'en proposer au minimum une chaque année à partir de 2026

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2026 > 2027	Acteurs et Actrices de la formation professionnelle
Indicateurs		2023/Cible 2027
- Nombre de formations certifiantes proposées annuellement		0/1
- Nombre de personnes ayant suivi une formation intensive certifiante en langue gallèse		0/16

Action n°12.

⇒ **Mettre en place un dispositif pour soutenir les personnes ayant un projet professionnel nécessitant la maîtrise de la langue gallèse et s'engageant dans une formation dite “intensive”.**

Cette aide financière individuelle sera destinée aux personnes qui se forment à la langue gallèse afin de devenir enseignant·e en et de langue gallèse dans le premier ou second degré public ou privé et aux personnes ayant un projet professionnel nécessitant la maîtrise du gallo dans les secteurs que la Région identifiera comme prioritaires. Le passage de la Certification puis du DCL langue gallèse, une fois obtenu, sera obligatoire pour tout stagiaire ayant bénéficié d'une aide directe de la Région à une formation professionnelle intensive à la langue gallèse.

Objectifs :

- Accroître le nombre enseignant·es en langue gallèse dans l'enseignement public et privé sous contrat du 1er degré et du 2d degré,
- Répondre aux besoins en matière de professionnel·les gallophones dans les secteurs que la Région identifiera comme prioritaires,
- Obtenir un engagement fort de l'EN pour permettre aux enseignants du 1er degré de s'engager dans une formation intensive en vue de l'ouverture de classes bilingues à la rentrée 2027.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2026 > 2027	CNFPT Associations Entreprises Services de l'EN
Indicateur		2023/Cible 2027
- Evolution du nombre de bénéficiaires du dispositif Région suivant une formation professionnelle intensive		0/16

Action n°13.

⇒ **Poursuivre l'accompagnement de l'Institut de la Langue Gallèse pour la mise en place de formations linguistiques à visée professionnelle du type dispositif de formation continue intitulé “J'apprends le gallo pour l'enseigner” destinée aux enseignants du 1er et du 2d degrés.**

Objectif :

- Permettre la formation de 15 à 20 enseignants en 2027, du 1er et du 2d degrés, tous réseaux d'enseignement confondus, conformément à l'article B9 de la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027.

Soutien Région	Phasage	Partenaires
Programme 301	2024 > 2027	Services de l'EN Service formation-enseignement de l'Institut de la Langue Gallèse
Indicateur		2023/Cible 2027
- Nombre d'enseignant·es engagé·es dans le cadre du dispositif de formation continue par année scolaire		0/15 à 20

2. DÉVELOPPER LA PRÉSENCE DE LA LANGUE GALLÈSE DANS LA VIE QUOTIDIENNE

La langue gallèse doit également se vivre en dehors du cadre de l'enseignement et de la formation et pénétrer la société afin qu'elle soit audible, lisible et visible par tous. A ce titre, les associations implantées dans les territoires par les activités multiples qu'elles proposent (cours du soir, stages linguistiques, ateliers découverte du gallo à destination du jeune public, projets à dominante culturelle intégrant le gallo, etc) jouent un rôle important dans la socialisation par la langue gallèse. Les médias au travers la création et le développement de programmes audiovisuels et radiophoniques, l'édition ainsi que d'autres formes d'expression et de pratiques culturelles comme le chant sont également de formidables vecteurs de socialisation impliquant la langue gallèse. Enfin, la présence du gallo dans la vie publique passe également par sa prise en compte dans le cadre des politiques publiques locales.

2.1 Soutenir le développement de la présence du gallo dans la vie publique

2.1.1 Aide à la structuration des politiques publiques locales

annoncé dans les grandes orientations de la politique linguistique de la Région Bretagne de décembre 2018, le premier comité langue gallèse s'est tenu en septembre 2022. Cette assemblée, dont la cheffe de file est la région Bretagne, est composée des 4 départements (35,22,56,44), des EPCI, des villes moyennes et des métropoles de Haute-Bretagne où la langue gallèse est présente, des signataires de la charte pour le gallo et des représentants des services déconcentrés de l'Etat.

La Région s'engage à :

Action n°14.

⇒ Poursuivre la tenue régulière de rencontres dans le cadre du Comité Langue Gallèse

Objectif : Développer et harmoniser les politiques linguistiques territoriales en faveur de la langue gallèse et accompagner les élu·es dans leur volonté de mettre en place des actions en faveur du gallo. La Région s'engage à organiser un à deux rendez-vous par an afin de poursuivre les échanges et d'accompagner les élu·es dans leur volonté de mettre en place des actions pour la sauvegarde et le développement du gallo

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Départements (35,22,56,44), villes moyennes, métropoles de Haute-Bretagne (Nantes, Rennes), communes signataires de la charte « Du Galo, dame Yan, dame Vère », EPCI de Haute-Bretagne, Rectorat, CESER, CCB, DRAC
Indicateur		2023/Cible 2027
- Nombre de rencontres par an		2/2

2.1.2 Renforcer la présence de la langue gallèse dans le fonctionnement du conseil régional de Bretagne et le développement de ses politiques régionales

En 2012, la Région adoptait une Charte d'utilisation des langues de Bretagne afin de renforcer entre autres la présence de la langue gallèse dans son fonctionnement et ses politiques. La volonté de la Région de prendre en compte davantage le gallo dans son fonctionnement et sa communication comme dans celle des infrastructures relevant de sa compétence, l'invite aujourd'hui à la faire évoluer par de nouvelles règles d'utilisation des langues de Bretagne.

Du point de vue de la formation des agent·es, aucun règlement d'intervention ni dispositif n'existe à ce jour pour diffuser auprès des personnels de la Région les enjeux de la politique linguistique régionale sur le gallo et des éléments relevant de l'initiation à cette langue.

La communication de la Région Bretagne passe également par l'organisation chaque année depuis 2017 des Prix du gallo/Priz du galo et par la mise en place depuis 2023 de campagnes visant à donner davantage de visibilité à la langue gallèse et rappeler l'engagement de l'institution régionale en faveur de son développement.

Enfin, il sera recherché l'intégration transversale et progressive de la langue gallèse dans les politiques régionales (culture, tourisme, formation professionnelle, patrimoine, développement économique, égalité des droits femmes·hommes ...).

Au regard de ces éléments, la Région s'engage à :

Action n°15.

⇒ **Prendre en compte sur le territoire de la Haute-Bretagne, l'utilisation de la langue gallèse dans sa communication numérique et imprimée et dans celle de ses opérateurs.**

De la même manière, la langue gallèse sera prise en compte dans la mise en œuvre de la signalétique des bâtiments et des infrastructures présents en Haute-Bretagne qui relèvent de la compétence régionale (Lycées, Trains Express Régionaux (TER)).

Objectif : Accroître la visibilité de la langue gallèse au sein de l'institution régionale et de ses opérateurs.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Direction de la communication de la Région Bretagne Service Terminologie-traduction de l'Institut de la langue gallèse.
Indicateur		2022/Cible 2027
- Nombre de traductions réalisées par an		103/300

Action n°16.

⇒ **Entamer une réflexion sur les dispositifs spécifiques à mettre en place de manière à diffuser auprès de tous et de toutes les agent·es de la Région les enjeux de la politique linguistique régionale concernant le gallo et des éléments relevant de l'initiation aux bases du gallo.**

Objectif : Proposer aux agents de la Région une initiation au gallo.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	CNFPT Service enseignement-formation de l'Institut de la langue gallèse.
Indicateur		2023/Cible 2027
- Nombre d'agent·es ayant reçu une initiation à la langue gallèse.		0/45 par an

Action n°17.

⇒ **Organiser chaque année la cérémonie des Prix du gallo de la Région Bretagne**

Objectif : Mettre à la connaissance du plus grand nombre les acteurs et leurs réalisations en faveur de la promotion du gallo via les chaînes télévisuelles locales et répondre par la même à la demande des bretonnes et des bretons d'avoir davantage de gallo dans les médias par l'organisation d'une cérémonie annuelle

Soutien Région	Phasage
Programme 301 (Coût annuel : 25K€)	2024 > 2027

Action n°18.

⇒ **Reconduire chaque année une campagne de communication en y associant les collectivités intéressées pour renforcer et élargir sa diffusion.**

Objectif : Donner davantage de visibilité et de notoriété à la langue gallèse à travers une image sympathique, moderne et intégrée dans le quotidien des bretonnes et des bretons

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301 (Coût annuel : 25K€)	2024 > 2027	Membres du Comité Langue Gallèse

Action n°19.

⇒ **Élaborer et déployer un plan progressif de prise en compte de la langue gallèse dans les autres politiques régionales (culture, tourisme, formation professionnelle, patrimoine, développement économique, égalité femmes-hommes) en incitant à son usage et à sa diffusion.**

Objectif : Promouvoir la diffusion de la langue gallèse en lui accordant toute sa place dans les échanges sociaux et économiques

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programmes concernés	2024 > 2027	Directions sectorielles de la Région Bretagne

2.2 Soutenir la sensibilisation, la connaissance et la diffusion linguistique

2.2.1 Soutenir l'Institut de la langue gallèse

Depuis sa création, l'institut de la langue gallèse est un partenaire privilégié pour la mise en œuvre de la politique linguistique régionale en faveur du gallo. L'adoption en session de décembre 2018 des grandes orientations de la politique en faveur des langues de Bretagne a permis de renforcer progressivement les moyens et les missions de cette structure pour le développement prioritaire de trois missions :

- Transmettre le gallo à travers son enseignement et la formation des adultes ;
- Donner davantage de visibilité au gallo notamment en s'appuyant sur la Charte « du Galo, dame Yan, dame Vère ! » dont la Région est cosignataire depuis mars 2021 ;
- Traduire et travailler sur la terminologie afin de répondre aux demandes émanant des partenaires institutionnels, des structures associatives et des signataires de la Charte "Du

Galo, dame Yan, dame Vère".

Dans le même temps, l'ILG est devenu progressivement une structure de référence pour les autres collectivités qui abondent désormais à son budget.

Enfin, la signature de la convention spécifique sur la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 a positionné l'Institut de la Langue Gallèse comme l'interlocuteur spécifique dans les relations avec les services de l'Education Nationale pour le développement de la formation des enseignant·es et la certification en langue gallèse.

Au vu de ces éléments, la Région s'engage à :

Action n° 20.

⇒ Renforcer le soutien à l'ILG dans ses missions et ses moyens pour faire face à des besoins croissants en matière de traduction, d'outils linguistiques, de développement de l'offre d'enseignement-formation et de visibilité de la langue.

Traçabilité précise de l'usage de ces crédits au service des objectifs suivants sur la période 2024-2027 :

- Professionnaliser l'offre de formation et d'enseignement de la langue gallèse par la création d'un poste d'ingénierie de la formation et d'un poste supplémentaire de formateur ou formatrice. Il est recherché la valorisation professionnelle de la compétence linguistique "langue gallèse" à travers la création d'une formation certifiante et le développement de l'accès à la formation pour tous ;
- Renforcer le service terminologie-traduction par la création d'un poste de terminologue et de gestionnaire de base pour répondre aux besoins croissants de traduction et d'adaptation de la langue aux besoins actuels ;
- Conforter le poste de chargé de développement pour valoriser la présence et l'utilisation du gallo dans la vie sociale par la promotion et l'animation de la charte "Du Galo, dame Yan, dame Vère" ;
- Permettre à la structure de se développer en renforçant son service administratif par la création d'un poste de comptable.

Pour remplir l'ensemble de ces missions, le nombre d'ETP en 2027 est estimé à 13,85.

A échéance 2027, pour atteindre ces objectifs, la hauteur de participation de la Région Bretagne au budget prévisionnel de l'ILG est estimée à 550K€. Pour chaque exercice, l'Institut de la Langue Gallèse cherchera une évolution à la hausse du montant des contributions des autres financeurs et d'une diversification des financeurs.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Institut de la langue gallèse

2.2.2 Connaître la situation linguistique de la Bretagne

En 2018, la Région Bretagne a mené, avec l'appui d'un comité d'expert·es composé de chercheurs et de spécialistes de l'Office Public de la Langue Bretonne et de l'Institut de la Langue gallèse, une enquête sociolinguistique auprès de 8 162 personnes de 15 ans et plus sur les cinq départements de la Bretagne historique. Cette enquête, par son ampleur, a permis d'estimer le nombre de locuteurs de gallo, leur niveau, leur usage de la langue gallèse au quotidien et leurs attentes. Alors que 5% de la population bretonne, soit 191 000 personnes, se déclaraient locuteurs de gallo et presque un quart avoir des connaissances en gallo, il en ressortait également que le gallo souffrait encore d'un manque de notoriété ; 40% des personnes interrogées indiquaient ne pas savoir ce qu'était le gallo.

La Région s'engage à :

Action n°21.		
⇒ Reconduire une étude sociolinguistique en 2024.		
Objectif : Actualiser les données sur le contexte sociolinguistique breton et les attentes de la population bretonne en matière de langue gallèse		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301 (25K€ - langue gallèse)	2024	/

2.2.3 Soutenir les structures qui œuvrent à améliorer la connaissance et la diffusion de la langue

Depuis l'adoption en session de décembre 2018 des grandes orientations de la politique en faveur des langues de Bretagne, la Région a renforcé son soutien aux structures qui ont pour objet d'améliorer la connaissance de la langue par des travaux qui permettent d'inventorier du lexique, de réaliser des recherches terminologiques et toponymiques. Ce travail participe à enrichir et adapter la langue aux évolutions et aux besoins de la société moderne.

L'effort consenti par la Région sur ce sujet doit être poursuivi car au vu de l'âge avancé des interlocuteurs et des interlocutrices, l'inventaire linguistique du gallo ne peut plus être reporté davantage dans le temps, notamment l'inventaire en matière toponymique et lexicographique.

De plus, ce travail doit permettre d'intégrer la révolution de l'Intelligence Artificielle (IA) qui demande qu'un effort important soit fait pour augmenter le nombre de corpus accessibles en ligne et permettre à l'avenir le développement d'applications du TAL (Traitement Automatique des Langues).

Au vu de ces éléments, la Région s'engage à :

Action n°22.		
⇒ Poursuivre son soutien aux structures dont les travaux visent à améliorer la connaissance et la diffusion de la langue.		
Objectif : Augmenter le nombre de données de connaissance de la langue gallèse sur les plans notamment lexicographiques, terminologiques et toponymiques		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Institut de la langue gallèse pour son service traduction-terminologie ; Association Chubri.
Indicateur		2023/Cible 2027
- Nombre de données mises en ligne (ou préparées) dans chaque base de données existante par an.		10 000/20 000

Action n°23.

⇒ **Poursuivre son dispositif d'aide à l'acquisition, l'adaptation et/ou la mise en place de produits informatiques.**

Objectif : Optimiser la mise en ligne de ressources linguistiques en gallo pour permettre la mise à disposition, auprès de tous les publics, de données lexicales et grammaticales en langue gallèse

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Personnes morales de droit public ou associations loi 1901 à but non lucratif ayant leur siège en Bretagne
Indicateur		2023/Cible 2027
- Nombre de dossiers déposés annuellement (Subvention ne pouvant excéder 4 500 euros par dossier pour un budget total dédié par an de 9 000,00€)		0/2

2.2.4 Renforcer le soutien aux associations implantées dans les territoires qui œuvrent à la transmission et à l'usage de la langue gallèse

Depuis plusieurs années, la Région Bretagne soutient des structures implantées dans les territoires dans le but de faire découvrir la langue à un public de tous âges éloignés du fait linguistique ne connaissant pas ou peu la langue et permettre également aux locuteurs de parler et d'échanger en gallo en leur proposant des espaces et des temps dédiés à la langue. Pour cela, ces associations mettent en œuvre des activités (formations d'intérêt personnel pour adultes, pratiques artistiques, activités jeunesse, ...) et des événements fédérateurs qu'ils soient ponctuels ou permanents comme Gallo en Scène organisé chaque année par l'association Qerouézée - Gallo en Côtes d'Ahaot. Elles sont également des lieux de ressources et d'échanges sur le gallo et la culture de Haute-Bretagne.

En ce qui concerne les formations d'intérêt personnel, pour la période 2021-2022, il est recensé 14 sites proposant des cours ou ateliers réguliers d'apprentissage du gallo à 155 personnes et dispensés par 11 formateurs et formatrices bénévoles ou salariés.

En 2023, les structures soutenues par la Région Bretagne qui œuvrent à la transmission et à l'usage de la langue gallèse sont implantées dans six EPCI ; EPCI Lamballe Terre-et-Mer, EPCI Loudéac Bretagne Centre, Fougères Agglomération, Rennes Métropole, EPCI Liffré-Cormier et la CC de Ploërmel Communauté. Au regard de ces données, il apparaît que l'aire géographique où la langue gallèse est présente est loin d'être complètement couverte par des structures qui développent des activités de proximité en lien avec le gallo.

Au vu de ces éléments, la Région s'engage à :

Action n°24.

⇒ **Poursuivre voire renforcer l'aide au fonctionnement des structures pour leurs activités en faveur de l'usage et de la transmission du gallo notamment dans le cadre d'animations de territoire et de développement de formation pour adultes.**

Objectifs :

- Augmenter le nombre de personnes en cours d'acquisition de la langue gallèse dans le cadre de formations d'intérêt personnel ;
- Développer l'offre de formation en augmentant la ressource en formateurs et formatrices bénévole et professionnelle ;
- Soutenir les projets sociaux et culturels favorisant la transmission et l'usage du gallo (expositions thématiques, événements ponctuels, concours d'écriture, colloques ...).

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Cercle celtique de Rennes, La Granjagoul, Bertègn Galèzz, Gallo Tonic, CAC-sud 22, Assemblées galèzes, Qerouézée,...
Indicateurs		2023/Cible 2027
- Nombre de personnes formées		155/250
- Nombre de formateurs/formatrices		11/20
- Nouveaux projets soutenus		0/2

Action n°25.

⇒ **Soutenir le fonctionnement d'une à deux nouvelles structures qui intègrent le gallo dans leurs activités et/ou proposent de nouvelles activités et qui sont implantées dans les territoires non couverts actuellement.**

Objectifs :

- Développer les actions de formation et les activités en lien avec la langue gallèse sur l'ensemble du territoire afin de compléter l'offre et toucher des publics variés ;
- Couvrir de façon homogène les zones où la langue gallèse est présente par des activités régulières en langue/sur la langue gallèse.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Nouvelles structures proposant des activités en gallo
Indicateurs		2023/Cible 2027
- Nouvelles structures soutenues pour leurs actions de formation et leurs activités en lien avec la langue gallèse		0/2
- Nombre d'EPCI avec présence d'activités régulières en lien avec le gallo		6/8

Action n°26.

⇒ **Poursuivre le dispositif Maez du gallo/Mois du gallo qui encourage depuis 2017, pendant le mois de mars, la promotion de l'apprentissage, de la pratique et de la présence de la langue gallèse dans tous les aspects de la vie quotidienne, à destination prioritairement des jeunes.**

Objectif : Promouvoir l'usage du gallo

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301 Eléments budgétaires : 2023 : 8 300,00€/2027 : 16 000,00€	2024 > 2027	Toute structure proposant des actions répondant aux critères du dispositif Maez du gallo/Mois du gallo
Indicateurs		2023/Cible 2027
- Nombre d'actions		60/100
- Nombre de participants		2 200/3 500

2.3 Développer les politiques jeunesse en langue gallèse

Malgré l'aide de la Région Bretagne à l'Union Bretonne pour l'Animation des PAys Ruraux (UBAPAR) pour coordonner et structurer l'offre de séjours vacances en gallo et l'existence du dispositif d'aide au développement de séjours de vacances en langue gallèse proposé également par la Région Bretagne, il n'existe plus, à ce jour, de séjours vacances en gallo dont l'absence d'animateurs formés à la langue gallèse peut constituer une limite et une explication à la fois.

Néanmoins, il est important que des temps de loisirs en langue gallèse puissent être proposés aux jeunes pour qu'ils puissent vivre la langue dans leurs loisirs hors cadre scolaire. Il est par ailleurs attendu que le développement de l'enseignement bilingue français-gallo permette à moyen terme d'augmenter le nombre de jeunes qui pourraient bénéficier des séjours de loisirs bilingues voire immersifs en gallo.

Au vu de ces éléments, la Région s'engage à :

Action n°27.

⇒ **Mettre en place un dispositif visant à soutenir la formation en langue gallèse des animateurs (BAFA) et des directeurs de centres de vacances (BAFD).**

Objectif : Disposer de ressources humaines nécessaires à l'animation et la direction des centres de vacances et activités de loisirs en langue gallèse

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	Organismes de formation BAFA/BAFD
Indicateur		2023/Cible 2027
- Nombre de stagiaires BAFA/BAFD formés à la langue gallèse.		0/8

Action n°28.

⇒ **Mettre en place un dispositif de soutien aux structures qui proposent des temps de loisirs en gallo réalisés par des professionnel·les de l'animation formés à la langue gallèse.**

Ces structures pourront également être soutenues pour la promotion de leur offre de temps de loisirs en gallo.

Objectif : Promouvoir la langue gallèse auprès du jeune public par des d'actions de loisirs variées et modernes

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	Professionnel·les de l'animation loisirs
Indicateur		2023/Cible 2027
- Nombre de participant·es		0/60

Action n°29.

⇒ **Faire évoluer le dispositif actuel d'aide au développement de séjours de vacances en gallo.**

Objectif : Renforcer le soutien aux familles dans l'accès aux loisirs jeunesse grâce à des tarifs attractifs. Pour voir augmenter le nombre de jeunes participant à des temps de loisirs intégrant la langue gallèse, il sera proposé, dans le cadre de ce dispositif, de revaloriser l'aide régionale en 2025.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	Familles
Indicateur		2023/Cible 2027
- Nombre de journées de loisirs par enfant		0/420

2.4 Développer la production et la diffusion de contenus multimédias en langue gallèse

2.4.1 Aider à la production et à la diffusion radiophonique en langue gallèse

La diffusion radiophonique en langue gallèse repose sur quelques radios associatives qui diffusent ou re-diffusent des contenus en gallo proposés par des animateurs ou journalistes bénévoles et plus rarement par des salarié·es. La radio Plum'Fm, radio basée à Sérent dans le Morbihan, produit jusqu'à 4h30 d'émissions en gallo par semaine grâce à deux salarié·es (1 ETP) et des bénévoles. Elle reste la seule et unique radio à produire autant de programmes en gallo en Bretagne à ce jour. Plum'FM compte depuis 2005 la Région Bretagne parmi ses partenaires financiers. En 2023, cette radio a obtenu auprès de l'ARCOM, le droit d'exploiter une deuxième fréquence en Pays de Redon ce qui devrait permettre d'augmenter le nombre d'émissions produites en gallo et d'élargir la diffusion. D'autre part, en 2023 est née radio BOA, radio associative régionale trilingue (gallo, breton, français) en DAB+ basée à Quimperlé. Cette nouvelle radio s'appuie en grande partie sur les programmes radiophoniques produits localement, dans toute la Bretagne, par les radios partenaires de la Corlab Plus (16 radios associatives locales). Outre ses missions de coordination et de ré-éditionnalisation des programmes permettant d'améliorer le taux de couverture de diffusion radiophonique pour le gallo, elle envisage également de réaliser des programmes en langue gallèse participant ainsi à augmenter le nombre d'émissions produites dans cette langue.

Au vu de ces éléments, la Région s'engage à :

Action n°30.

⇒ Poursuivre l'accompagnement des radios qui produisent et diffusent des contenus en langue gallèse et soutenir les médias qui seraient potentiellement intéressés pour en produire et en diffuser.

Objectif : Augmenter le nombre d'heures de production et de diffusion de contenus radiophoniques en gallo en poursuivant l'accompagnement aux radios déjà engagées et en soutenant de nouveaux médias radiophoniques

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	Plum FM, Radio BOA, autres radios
Indicateurs		2023/Cible 2027
- Nombre d'heures de contenus en gallo diffusés par semaine		15h/30h
- Nombre d'heures de contenus en gallo produits par semaine		4h30/15h30

Action n°31.

⇒ Améliorer le taux de couverture de la diffusion radiophonique en langue gallèse.

Objectif : Aboutir à une meilleure couverture du territoire breton par une offre radiophonique de qualité en langue gallèse en prenant appui sur la radio associative régionale Radio BOA

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	Radio BOA
Indicateur		
- Taux de couverture du territoire		

2.4.2 Aider à la production et à la diffusion audiovisuelle en langue gallèse

Depuis 2021, la Région a lancé un plan Médias pour accompagner notamment la production, le doublage et la diffusion de produits audiovisuels en langue gallèse. Dans le cadre de ce plan, la Région accompagne la société Lionel Buannic Groupe (LB Groupe) pour la création de programmes audiovisuels en langue gallèse et leur diffusion auprès d'un large public en capitalisant sur l'expérience de ses chaînes de télévision en breton et en occitan. En 2021, LB Groupe a lancé une plateforme de diffusion de contenus audiovisuels en gallo, appelée Galoweb avec une volonté de proposer des contenus variés et qualitatifs. Cette plateforme est principalement axée sur la jeunesse afin de proposer des contenus permettant de favoriser la transmission de la langue auprès des plus jeunes. Une autre priorité consiste à maximiser la visibilité du gallo, en utilisant les nouvelles formes d'écritures et les nouveaux moyens de diffusions (web et réseaux sociaux). Il s'agit également de découvrir de nouveaux talents et les amener à se former aux métiers de l'audiovisuel : chargé de productions, comédien, présentateur. Ce travail est indispensable pour constituer à plus ou moins long terme une filière audiovisuelle en gallo. Depuis son lancement, le bilan est très positif avec plusieurs dizaines de milliers de vues des productions de Galoweb et des dizaines de retours presse, ce qui témoigne d'une attente réelle du public pour des programmes de qualité en langue gallèse.

Parallèlement, la Région soutient l'association Dizale pour le doublage de programmes audiovisuels en gallo accessibles à tous, particulièrement au jeune public et qui bénéficient d'une excellente « durabilité d'exposition ».

Enfin, la Région accompagne ponctuellement des projets de réalisation de courts métrages en gallo comme cela fut le cas en 2022 pour "Cete veprée-là" ("Cet après-midi-là"), film réalisé par Yannick Derennes et écrit par l'humoriste Simon Cojean.

Dans le cadre de ce plan Médias, la Région s'engage à :

Action n°32.		
⇒ Intensifier le soutien aux structures qui produisent et diffusent des contenus audiovisuels en gallo.		
Objectif : Augmenter significativement la quantité et la qualité des programmes en gallo		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	- Dizale, LB Groupe, TVR, France 3 Bretagne
Indicateurs		
> Dans le cadre du doublage :		2023/Cible 2027
- Nombre de minutes doublées		168 minutes/350 minutes
> Dans le cadre de la production et de la diffusion de programmes en gallo :		
- Nombre de minutes produites		80 minutes/150 minutes
- Nombre de minutes diffusées		250 minutes/500 minutes

Action n°33.		
⇒ Abonder au nouveau COM du Pacte Audiovisuel Breton en 2025 pour accompagner les structures qui produisent et diffusent de nouveaux programmes en langue gallèse.		
Objectif : Augmenter significativement la production et la diffusion de nouveaux programmes en gallo		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	- LB Group, TVR, France 3 Bretagne
Indicateurs		
- Nombre de programmes en gallo par an soutenus dans le cadre du COM		2023/Cible 2027
- Evaluation des publics touchés par les productions		0/2
		A déterminer

2.5 Développer l'édition en langue gallèse

Depuis 2007, la Région soutient la production éditoriale en langue gallèse en apportant une aide financière à l'impression d'ouvrages monolingues ou bilingues. Ce dispositif d'aide à l'édition a évolué en 2021 par l'ajout d'une aide complémentaire pour l'enregistrement audio phonique du livre. En 2023, un nouveau dispositif a été créé pour soutenir la traduction d'œuvres littéraires de jeunesse en langue gallèse. En effet, la transmission familiale n'étant plus suffisante pour assurer la pérennité de la langue, cette dimension essentielle passe aujourd'hui par l'école. Cependant, transmettre une langue nécessite des outils pédagogiques, du matériel didactique qui se développent mais qui à eux seuls ne suffisent pas. Le jeune public doit pouvoir fréquenter la langue à l'école mais également hors de l'école par de multiples biais, notamment via la littérature de jeunesse en langue gallèse. C'est pourquoi, cette dernière doit être encouragée avec pour objectifs de construire une culture commune écrite et orale et développer le lexique de l'imaginaire.

Par ailleurs, la Région, dans sa politique linguistique de 2018, avait appelé à mettre en place un groupe de travail afin de définir les besoins spécifiques pour le gallo en matière d'édition. Pour répondre à cet engagement, le CAC-sud 22, soutenu par la Région Bretagne au titre de sa politique linguistique sur le gallo, a organisé en 2022 les premières assises de l'édition en langue gallèse dont il ressort notamment une pénurie d'auteurs et d'autrices en langue gallèse et un manque de visibilité des éditions en gallo dû à l'absence notamment de structuration des éditeurs. Il est à noter que le nombre de ces éditeurs

publant en gallo a fortement diminué depuis quelques années pour n'en compter aujourd'hui que cinq (Goater Editions, Olepei, Rue des Scribes, Jeux Bordier, An Amzer).

Nombre d'ouvrages édités ou réédités en gallo ou bilingue soutenus dans le cadre des dispositifs régionaux d'aide à l'édition depuis 2017

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	...	Obj. 2027
Nombre d'ouvrages édités/réédités en gallo ou bilingue	2	3	2	5	9	6	5	6		10

Au vu de ces éléments, la Région s'engage à :

Action n°34.

⇒ Poursuivre le soutien à l'édition en langue gallèse via les dispositifs existants

Objectif : Augmenter le nombre d'édition d'ouvrages monolingues gallo ou bilingue

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Maisons d'édition professionnelles, associatives et commerciales installées sur le territoire de la Bretagne Traducteurs en langue gallèse
Indicateurs		2023/Cible 2027
- Nombre d'ouvrages édités en langue gallèse par an		5/10
- Nombre total d'ouvrages jeunesse traduits en gallo par an		0/2

Action n°35.

⇒ Soutenir la structuration de la distribution et de la diffusion des ouvrages en gallo.

Les acteurs de l'édition en gallo qui s'engagent dans cette démarche pourront bénéficier de l'appui de l'EPCC Livre et lecture en Bretagne pour son expertise dans la filière du livre.

Objectifs :

- Assurer une meilleure visibilité de la littérature gallèse par notamment un meilleur référencement des ouvrages ;
- Aider les éditeurs à structurer leurs outils de promotion ;
- Augmenter et diversifier les financements ;
- Augmenter les volumes de ventes de livres en gallo.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Acteurs de l'édition en langue gallèse
Indicateur		
- Evolution des volumes de ventes de livres en gallo		

Action n°36.

⇒ **Mettre en place un dispositif d'aide à l'écriture pour contribuer à la création littéraire en gallo.** Cet accompagnement de la Région pourrait prendre la forme d'une aide à la mise en œuvre de séances de formation à l'écriture et/ou à la traduction en gallo.

Objectif : Encourager et augmenter la production littéraire en gallo

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Acteurs de l'édition en gallo Auteurs et autrices en langue gallèse
Indicateur		2023/Cible 2027
- Nombre de participant·es aux séances de formation à l'écriture et/ou à la traduction en gallo soutenues par la Région		0/5

2.6 Soutenir les initiatives permettant de créer une dynamique autour de la langue gallèse

La création artistique est une voie importante de la socialisation de la langue et un outil de sensibilisation efficace. En effet, elle permet de toucher un large public grâce au travail de qualité des artistes et donne par conséquent une plus grande visibilité et audibilité à la langue. Depuis plusieurs années, la Région soutient le spectacle vivant en langue gallèse ainsi que les manifestations qui intègrent du gallo dans leur projet.

Par ailleurs, pour favoriser la production et la diffusion de productions musicales chantées en gallo, la Région Bretagne a élaboré et lancé en 2019 un appel à projet pour accompagner les projets d'œuvres chantées mêlant textualité, musicalité et interprétation en langue gallèse. Depuis, ce sont cinq projets qui ont bénéficié de cette aide permettant aux artistes soutenu·es de créer, produire et diffuser leurs créations.

Au vu de ces éléments, la Région s'engage à :

Action n°37.

⇒ **Poursuivre l'accompagnement à la création et à la production d'œuvres artistiques en langue gallèse au travers son appel à projet de création musicale chantée en gallo.**

Objectif : Développer et diversifier l'offre artistique contemporaine en langue gallèse

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301 Évolution du budget dédié de 10K€ (2024) à 16K€ (2027)	2024 > 2027	Artistes en langue gallèse
Indicateur		2023/Cible 2027
- Nombre de projets soutenus par an		0/8

Action n°38.

⇒ **Apporter un soutien financier complémentaire aux acteurs privés ou publics lorsque la dimension langue gallèse est intégrée à leur projet à travers par exemple la communication, la signalétique et la programmation d'artistes en gallo.**

Objectifs :

- Améliorer la visibilité de la langue gallèse;
- Créer du lien social par la langue ;
- Renforcer l'usage social de la langue gallèse.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301 Évolution du budget dédié de 5K€ (2023) à 10K€ (2027)	2024 > 2027	Organisateurs d'événements culturels
Indicateur		2023/Cible 2027
- Nombre de projets soutenus par an		2/4

3. INVESTISSEMENT

La politique linguistique en faveur de la langue gallèse n'a pas nécessité de financement en investissement jusqu'à aujourd'hui mais, à l'avenir, il pourrait être nécessaire qu'une enveloppe budgétaire en investissement soit réservée pour financer de nouveaux projets.

4. TRAJECTOIRE BUDGETAIRE PRÉVISIONNELLE 2024-2027

Axe	Action	2024	2025	2026	2027
1 Transmettre la langue gallèse par l'enseignement et la formation		86 500 €	153 500 €	248 500 €	271 500 €
1-1 Développer l'offre d'enseignement initial		86 500 €	93 500 €	100 500 €	108 500 €
1-2 Soutenir la formation pour adultes		/	60 000 €	148 000 €	163 000€
2 Développer la présence de la langue gallèse dans la vie quotidienne		959 000 €	1 175 100 €	1 255 650 €	1 381 900 €
2-1 Soutenir le développement de la présence du gallo dans la vie publique		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
2-2 Soutenir la sensibilisation, la connaissance et la diffusion linguistique		719 000 €	816 000 €	848 000 €	915 000 €
2-3 Développer les politiques jeunesse en langue gallèse		/	31 100 €	36 650 €	42 900 €
2-4 Développer la production et la diffusion de contenus multimédias en langue gallèse		150 000 €	220 000 €	255 000 €	300 000 €
2-5 Développer l'édition en langue gallèse		20 000 €	36 000 €	42 000 €	48 000 €
2-6 Soutenir les initiatives permettant de créer une dynamique autour de la langue gallèse		20 000 €	22 000 €	24 000 €	26 000 €
3 Investissement		NA	ND	ND	ND
	TOTAL	1 045 500 €	1 328 600 €	1 504 150 €	1 653 400 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 035-233500016-20231214-23_DEL_02-DE

Région Bretagne

Direction de l'enseignement et des langues de Bretagne
Service des langues de Bretagne

283 avenue du général Patton
CS 21101
35711 RENNES Cedex 7
Tél : 02 99 27 10 10

